

**UNIVERSITE DE OUAGADUGOU,  
F.L.A.S.H.S.,  
HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE  
(LABORATOIRE D'HISTOIRE  
ECONOMIQUE).**

**ANNEE UNIVERSITAIRE  
1997 - 1998**

**THEME:**

**LES RELATIONS ECONOMIQUES  
FRANCO-BURKINABE DE  
1980 A NOS JOURS.**

*Mémoire présenté par  
SAVADOGO Windlassida  
Roberto.*

*Sous la direction de  
M. Yacouba ZERBO,  
maître-assistant au  
département d'Histoire  
et Archéologie.*

DEDICACE

Nous dédions ce mémoire à nos frères défunts Rymédo Frédéric et Léa Tewendé SAVADOGO.

- Que ce travail les immortalise.
- Qu'ils reposent en paix dans le royaume de l' Eternel.

## REMERCIEMENTS

Nous témoignons notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce document.

Ces remerciements vont à l'endroit, des parents, des amis et des connaissances qui ont fait de notre réussite l'une de leurs préoccupations.

Ils sont à l'adresse également des personnes qui nous ont favorisé l'accès à certaines sources d'informations.

Une mention toute particulière à notre directeur de mémoire M. Yacouba ZERBO (et à ses collègues du département d'Histoire-Archéologie) dont les nombreux conseils méthodologiques et la constante disponibilité ont été plus que déterminants pour réaliser ce travail.

## METHODOLOGIE

Il s'agit dans un premier temps de présenter sommairement la méthode utilisée dans le processus de réalisation de ce travail de mémoire; et dans un second temps de passer en revue les principales sources utilisées.

### I - La stratégie documentaire

La recherche effectuée pour la présente étude est organisée autour d'un certain nombre d'axes, de techniques et de procédés que nous synthétisons en trois points.

#### 1 - La recherche bibliographique

C'est une quête aléatoire qui a consisté à assembler de façon large que possible la documentation intéressant notre thème.

La lecture de certains des ouvrages généraux nous ont permis de mieux cerner les contours du domaine de l'aide et de la coopération, ainsi que ceux des questions bilatérales Nord-Sud.

Dans ce registre, nous inscrivons également les mémoires et les thèses qui ont contribué à formuler notre sujet.

Les fichiers des différents centres de documentation ont été utiles pour repérer un grand nombre d'ouvrages importants. Beaucoup de titres ont été cependant repérés grâce aux notes et notices bibliographiques lors des lectures.

En ce qui concerne les documents d'archives, la recherche nous a orienté vers les services publics burkinabè et français.

#### 2 - La quête systématique et la nécessité de conception des fiches.

L'exploitation du contenu des ouvrages et des archives ainsi que celle de entretiens oraux ont suivi le travail d'inventaire. Ce fut un moment très important et même déterminant pour la rédaction finale. Pour ce faire, l'utilisation de la fiche de lecture s'est avérée nécessaire pour synthétiser les idées et les ordonner, pour mémoriser les références et faciliter leur conservation. Comme l'a remarqué un auteur, <<lire, obtenir des informations, avoir des idées etc... sans mettre en fiche, c'est,

comme faucher sans engranger, perdre son temps>>(¹).

Cette étape nous a été très utile pour la conception d'un plan détaillé qui a nécessité sans cesse des réajustements.

### 3 - Le fichier et la rédaction finale

Les fiches ainsi conçues suite à l'élaboration des sources, sont par la suite rangées méthodiquement dans un fichier central qui reprend les mêmes articulations et titres du plan. La fiche y est insérée suivant son thème général et son sous-thème. Le fichier s'est alors constitué de dossiers, de sous-dossiers et de dossiers encore plus petits, de façon à reprendre et respecter les grandes parties, les chapitres et les sous-points du plan.

Nous pensons que ce procédé oriente clairement les idées, structure effectivement le travail et facilite en définitive la rédaction du document. Mais auparavant le fichier offre l'occasion de pouvoir déceler les aspects du plan qui méritent d'être approfondis, et en conséquence de procéder à des recherches complémentaires.

S'agissant de la rédaction finale proprement dite, nous avons opté pour un schéma chronologique ou linéaire. Ce qui du reste justifie l'utilisation de l'ancienne appellation "Haute-Volta" dans la première partie (période antérieure à l'avènement de la révolution burkinabè) et l'emploi de l'appellation actuelle "Burkina Faso" pour la période postérieure à 1983.

Cependant, pour des motifs de commodité, il nous est apparu nécessaire de mener des études thématiques à l'intérieur de chaque partie ou de chaque division chronologique.

## II - Le commentaire des principales sources utilisées

### 1 - Les ouvrages d'opinion

En la matière, ils sont nombreux ceux qui, non seulement recherchent le bien-fondé de l'institution de la coopération franco-africaine, mais aussi et surtout vitupèrent sur la

<sup>1</sup> Jean - Claude ROUVEYRAN, 1990, mémoire et thèse: l'art et les méthodes. Maisonneuve et Larose, Paris pg. 59

présence française en Afrique.

Toutefois, en retracant l'historique et en faisant l'analyse de cette présence française, au delà de certaines visions apologiques, ces ouvrages dans leur diversité (historique, sociologique, philosophique et littéraire) ont le mérite de nous offrir des rudiments et des pistes de reflexion.

## 2 - Les archives et les documents statistiques

Les archives "littéraires" utilisées proviennent essentiellement des deux directions générales de la coopération des Ministères de l'Economie et des Finances, et des Affaires Etrangères. Celles-ci se focalisent sur les textes des accords de coopération franco-burkinabè, sur les rapports des différentes commissions mixtes et sur de diverses correspondances entre les deux pays.

Quant aux documents d'archives statistiques, ils sont pour l'essentiel fournis par le Ministère de l'Economie et des Finances, par celui du Commerce, de l'Industrie et des Mines, ainsi que par la Mission française de Coopération et d'Action Culturelle de Ouagadougou (M. C. A. C.).

Le premier service nous a été utile surtout pour les conventions de financement français<sup>(1)</sup> et pour les marchés publics occasionnés par la mise en oeuvre de projets FAC et CFD.

Les statistiques émanant des services du Ministère du Commerce permettent de mesurer l'état des échanges entre ~~et~~ le Burkina et la France, ainsi que l'importance des investissements commerciaux et industriels français effectués sur le sol burkinabè.

L'apport inestimable de la M.C.A.C. concerne les rapports ou bilans annuels réalisés sur l'aide française octroyée au Burkina depuis 1980. Ce sont des documents à but financier et non économique. Ils ne renseignent pas par exemple sur le taux de réussite des projets ou ne font pas d'analyse sur l'orientation des financements de ces projets. Ils offrent toutefois des séries de données financières quasi-exhaustives sur l'ensemble des

---

<sup>1</sup> celles-ci ne sont cependant pas classées.

interventions publiques françaises<sup>(1)</sup>.

### 3 - Les sources orales

A ce niveau nous avons rencontré des refus de bon nombre des personnes-ressources qui ont émis des réserves lorsqu'il s'est agi de se prêter à nos questions. Ces difficultés sont-elles occasionnées par la nature du thème ? L'impression qui se dégage est que tout ce qui touche aux affaires bilatérales franco-burkinabè devient quelque peu tabou.

Les réserves sont venues d'abord de la part de certains responsables de la M.C.A.C. D'autres (les agents) ont accepté de nous recevoir mais en se réfugiant derrière l'anonymat.

Les mêmes attitudes ont ensuite été constatées chez des responsables burkinabè chargés des questions d'aide et de coopération qui ont préféré tout simplement s'en décharger sur leurs agents techniques.

Un long séjour nous a alors et cependant permis de converser avec ces techniciens. Compte tenu de la nature technique du sujet, ces entretiens ont été de préférence explicatifs. Cela a facilité la compréhension de l'environnement politique et économique des rapports franco-burkinabè, et l'élucidation de certaines questions relatives à la signature des accords, à l'octroi des marchés publics et au financement des projets.

---

<sup>1</sup> Les données de la M.C.A.C. peuvent être vérifiées par les conventions de financement que nous avons consultées au Ministère de l'Economie et des Finances.

SOMMAIRE

I ère partie : APERÇU HISTORIQUE DES RELATIONS FRANCO-VOLTAÏQUES AVANT 1980

Chap 1 : La dislocation de l'empire français et la constitution de l' Etat voltaïque.

Chap 2 : Les premiers accords de coopération franco-voltaïque

II ème partie : LES RELATIONS FRANCO-BURKINABE A PARTIR DE 1980 : AVENEMENT D'UN NOUVEAU PARTENARIAT OU "ILLUSION D'UN CHANGEMENT" ?

Chap 1 : Les changements socio-politiques en France et au Burkina Faso : Genèse d'une nouvelle philosophie des relations entre les deux Etats.

Chap 2 : Les conventions de coopération franco-burkinabè de 1986

Chap 3 : Le nouveau contexte politique burkinabè après 1987 et l'évolution des relations avec la France.

III ème partie : L' AIDE FRANCAISE AU BURKINA FASO A PARTIR DE 1980 : MANIFESTATION D'UNE SOLIDARITE FRANCAISE ?

Chap 1 : Les enjeux et les outils de financement de l'aide française au Burkina Faso

Chap 2 : Analyse du volume de A.P.D bilatérale française au Burkina Faso à partir de 1980

Chap 3 : La problématique du système d'aide et de coopération de la France.

## INTRODUCTION GENERALE - PROBLEMATIQUE

La présente étude a pour but de mener une réflexion sur les caractéristiques des rapports Nord-Sud en général, et singulièrement sur les relations franco-burkinabè.

Ils s'agit plus précisément, à travers les réalités d'aide et de coopération, d'approcher la nature et le contenu des liens économiques existant entre le Burkina Faso et son ancienne métropole; ce au regard de la nouvelle donne de leurs relations politico-diplomatiques créée depuis les années 1980.

Nous estimons que les deux notions, la coopération puis l'aide, sont deux éléments fondamentaux voire incontournables des relations internationales à travers lesquels il est possible de mener une analyse qui cerne plus d'un aspect des problèmes de coopération de type vertical. Elles y constituent d'ailleurs les deux thèmes majeurs et recurrents.

L'un des sujets d'actualité demeure en effet l'insuffisance et surtout la qualité douteuse de l'aide extérieure transittée par les structures bilatérales. Le cas des flux financiers (et technologiques) français en direction du Burkina Faso échappe difficilement à un tel constat.

Malgré quatre décennies d'indépendance politique et surtout de coopération avec la France, le Burkina Faso reste un Etat sous-équipé et économiquement sous-développé. Il ne regorge pas de ressources naturelles abondantes et doit donc son équilibre macro-économique à l'aide extérieure. Parmi ses partenaires au développement la France se positionne comme le premier bailleur de fonds avec annuellement près du tiers des apports bilatéraux <sup>à</sup> ce pays.

Cette importance quantitative de l'aide française a été toutefois sans impact véritable pour le développement du Burkina Faso, celui-ci demeurant l'un des Etats les plus pauvres de la planète (son PNB /hbt ne dépasse guère 310 Dollars USA).

L'aide française a-t-elle été incapable d'honorer ses engagements ? N'a-t-elle pas pu mobiliser des capitaux et de la

technologie nécessaires afin d'apporter son concours au développement durable de ses anciennes colonies dont le Burkina?

Le paradoxe nous amène à nous interroger sur la vocation réelle de cette aide et partant sur l'adéquation de la politique française de coopération. S'il est vrai que l'aide vient en appui aux efforts de développement d'un pays, ceux-ci sont cependant vains sans un engagement véritable des principaux partenaires donateurs.

Pour approcher la nature du partenariat franco-burkinabè, la réflexion est conduite autour du thème "**les relations économiques franco-burkinabè de 1980 à nos jours**".

Nous nous proposons dans une première partie de parcourir les points saillants des rapports entre les deux pays avant la période de 1980. C'est le lieu de rechercher les origines et les fondements de la coopération franco-burkinabè. Ce "l'an I" des relations permet de mesurer la teneur des différents changements intervenus dans la conception de la politique de coopération entre les deux Etats au cours de la suivante décennie : c'est l'objet de la deuxième partie. En dernière analyse, il s'agit de mesurer l'importance (du point de vue du volume et de la qualité) de l'A.P.D. bilatérale française accordée au Burkina Faso.

Il convient de signaler que le travail ne s'étale pas explicitement sur les relations politiques entre les deux Etats. Celles-ci ont cependant une forte influence sur les relations d'aide et de coopération, au point qu'il serait inadéquat de ne pas les évoquer. C'est du reste la raison qui a guidé l'esquisse faite dans la deuxième partie.

S'agissant de la fourchette chronologique, son choix a été motivé par la spécificité relative de la période. Les années 1980 semblent en effet marquer le début d'une nouvelle formule de coopération entre la France et les pays pauvres. La Gauche socialiste française accède au pouvoir pour la première fois depuis les indépendances et ambitionne de "décoloniser l'aide" au Tiers-monde en vue de développer un nouveau partenariat avec ce dernier.

Du côté burkinabè, l'avènement de la révolution et la décision des autorités d'exiger de nouveaux accords avec la

France, laissent croire à une nouvelle ère des relations entre les deux Etats. En outre, l'acceptation du programme d'ajustement structurel (P.A.S) en 1991 par le Burkina Faso ainsi que l'ouverture démocratique de la vie politique sont autant d'évènements qui particularisent la période.

Quelle a été la traduction financière et économique (A.P.D.) de l'évolution politique des relations entre les deux Etats? C'est la question fondamentale qui a du reste guidé le choix de la période que nous nous proposons d'étudier.

PREMIERE PARTIE:

APERCU HISTORIQUE DES

RELATIONS FRANCO-VOLTAIQUES

AVANT 1980

CHAPITRE I : LA DISLOCATION DE L' EMPIRE FRANCAIS ET LA CONSTITUTION DE L'ETAT VOLTAIQUE

INTRODUCTION

Les années 1960 marquèrent le point de départ d'un nouveau type de relation entre la métropole française et ses possessions coloniales d'Afrique Noire.

En effet, des relations jadis caractérisées par des rapports de dominant à dominé par le biais de la colonisation, l'on évolua vers des relations normales d' Etat indépendant à Etat indépendant fondées quoique théoriquement sur le "respect de la souveraineté du partenaire". Ce changement opéré eut pour corollaire l'avènement des indépendances rendu possible grâce au vent de la décolonisation de l'après-Deuxième-guerre mondiale.

Quels furent les mobiles principaux de la décolonisation et comment ont évolué les colonies françaises d'Afrique Noire dont la Haute-Volta ? Les éléments de réponse permettent d'approcher la genèse de cette société internationale.

I - L'EVOLUTION POLITIQUE DES COLONIES D'AFRIQUE NOIRE  
FRANCAISE APRES LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

Contrairement en Asie, en Afrique du Nord et à Madagascar où l'indépendance fut arrachée grâce à des luttes acharnées des mouvements nationalistes contre les forces coloniales, la décolonisation en Afrique Noire française fit l'objet de négociations pacifiques et de réformes successives.

1 - Les mobiles de la décolonisation

L' origine de l'éveil véritable des consciences des peuples colonisés remonte à la Deuxième Guerre mondiale. La participation des Africains à l'effort de guerre du côté de la métropole leur valut après les hostilités la modification de leur statut de colonisé.

Outre la création de ce contexte favorable à l'émancipation des colonies, l'anticolonialisme affiché par les superpuissances, l'Union Soviétique (URSS) et les Etats-Unis d'Amérique (USA), insuffla un dynamisme et une motivation aux revendications des peuples colonisés.

Si d'une part leur attitude pouvait être comprise comme une stratégie pour relayer les puissances coloniales traditionnelles<sup>(1)</sup>, de l'autre, elle restait conforme aux idéaux de liberté que ces deux nations défendaient: la position de l'URSS était à insérer dans les principes du marxisme-léninisme, tandis que celle des USA remontait aux origines de la nation et aux idées wilsonniennes du "droit des peuples à choisir leur gouvernement"<sup>(2)</sup>.

Ces idées furent reprises par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont la charte prône le "droit des peuples à l'auto-détermination" ou le "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes".

Cette instance devint très tôt une tribune devant laquelle les puissances coloniales furent dénoncées.

En ce qui concerne tout particulièrement le processus de décolonisation en Afrique Noire, d'autres évènements accélérèrent les réformes entreprises par la France. La métropole tira ainsi des leçons du conflit qui l'opposa au Viet-minh (le conflit vietnamien) de 1946 à 1954 où elle essuya une cuisante défaite à Dien-Bien-Phu. Des conséquences fâcheuses furent également ressenties dans la guerre de libération algérienne où elle se heurta aux forces armées du FNL de 1954 à 1958.

Enfin, l'on ne saurait passer sous silence l'impact de la décolonisation des pays asiatiques. Celle-ci eut en effet des échos chez les élites africaines, à travers notamment la conférence de la ligue arabe à New-Delhi en 1949 et de celle de Bandoung en 1955; elles traitèrent des problèmes affectant la

<sup>1</sup> les principales puissances coloniales traditionnelles étaient l'Angleterre, la France, la Belgique et le Portugal.

<sup>2</sup> Henri GRIMAL, 1965, la Décolonisation 1919 - 1963. A. Colin , Paris pg 144 - 160.

souveraineté nationale, du racisme et du colonialisme <sup>(1)</sup>. Ces contextes conduisirent la France à lâcher du lest et à adopter une position souple en A.O.F. ainsi qu'en A.E.F., puis à procéder par émanciper progressivement ses territoires d'outre-mer (T.O.M).

## 2 - La conférence de Brazaville et la création de l'Union française.

Cette conférence se tint du 30 janvier au 08 février 1944 avec pour objectif de redéfinir la doctrine coloniale en Afrique. Il s'agissait plus précisément de formuler des recommandations en vue d'assouplir les conditions de vie politiques, économiques et sociales des indigènes, en reconnaissance de leur participation à l'effort de guerre du côté de la France Libre de De Gaulle.

En dehors des conclusions portant sur la suppression des travaux forcés, la création dans les colonies d'Assemblées territoriales et la représentation des Africains au parlement français, la conférence jeta les bases d'une Union française qu'établit la constitution d'octobre 1946.

C'est donc dire que l'évolution politique et économique des T.O.M ne pouvait s'opérer qu'en étroite association avec la France.

A ce titre, la première partie des recommandations <sup>s</sup> précisait que:

"les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'empire; la constitution éventuelle même lointaine, de self-gouvernement dans les colonies est à écarter" <sup>(2)</sup>.

Toutefois, en proclamant l'évolution progressive des colonies, leur représentation à la métropole et la création en

<sup>1</sup> Se référer à Henri GRIMAL, 1965, op. cit.pg. 274-276

<sup>2</sup> cité par Robert BOURGI, 1980, Le G1 De Gaulle et l'Afrique Noire 1940- 1969. Nouvelles éditions africaines, Paris pg 119

leur sain d'organes dirigeants, l'esprit de la décolonisation naquit de cette conférence.

### **3 - La contribution de la Loi-cadre aux Indépendances.**

Les insuffisances et le mauvais fonctionnement de l'Union française ont conduit le parlement français à adopter en juin 1956 la loi-cadre <sup>(1)</sup>.

cette loi autorisait le gouvernement français à généraliser le suffrage universel et le collège unique dans les T.O.M., à prendre des mesures de décentralisation et de déconcentration administratives en vue d'associer étroitement les populations indigènes à la gestion de leurs propres intérêts. Elle élargit en outre les compétences des assemblées locales et même institue pour chaque territoire un conseil de gouvernement, embryon d'exécutif local <sup>(2)</sup>.

Cependant, si la loi-cadre créait les organes d'un Etat, en revanche cet Etat restait toujours un territoire de la République française. D'ailleurs les circonstances de l'époque dictaient des mesures d'une autre portée qu'une simple autonomie interne.

### **4 - La Communauté constitutionnelle et l'indépendance des T.O.M.**

Les émeutes de mai 1955 au Cameroun (placé sous tutelle française), le revers de la France en Indochine ainsi qu'en Algérie, exigeaient de la métropole une refonte totale des institutions de l'empire français. Elle procéda alors à une révision constitutionnelle en 1958 qui institua la Communauté.

Par cette nouvelle formule, la France voulut maintenir toujours les T.O.M. sous son emprise tout en leur offrant plus d'autonomie. Le président de la Communauté n'était autre que le président français. En plus, la politique étrangère des Etats, leur défense, leur monnaie, leur politique économique et financière, celle des matières stratégiques, leur justice et leur enseignement supérieur échappaient à leur contrôle. Ils

<sup>1</sup> cette loi - cadre fut élaborée par Gaston DEFERRE (ministre de la France d'outre mer) en collaboration avec F.Houphouët BOIGNY (ministre d'Etat).

<sup>2</sup> Henri GRIMAL, 1965, op. cit. pg. 336 - 348

relevaient du domaine de compétence de la Communauté <sup>(1)</sup> et par conséquent de la France.

Toutefois, l'article 83 de la constitution ouvrait la voie à l'indépendance pour les Africains. Mais choisir cette "liberté" sans rompre les liens avec la France leur paraissait indispensable pour conserver l'aide de la métropole <sup>(2)</sup>. Ils démandèrent néanmoins en 1960 le transfert des compétences pour ensuite développer un nouveau mode de rapport avec leur ancien colonisateur.

## II- L'ACCESSION DE LA HAUTE-VOLTA A LA SOUVERAINETE POLITIQUE

A quelques exceptions près (son évolution territoriale), l'évolution politique de la colonie de Haute-Volta suivit le cadre général des mutations subies par les autres territoires français d'Afrique Noire.

### 1 - La genèse de la Haute-Volta

Après avoir longtemps évolué dans la vaste entité politique du Haut-Sénégal-Niger, les pays de la Haute-Volta devinrent une colonie le 1er mars 1919. Sa création s'expliquait par des difficultés d'ordre administratif (étendue disparate du Haut-Sénégal-Niger et pénurie de personnel) et par les révoltes de 1915-1916 <sup>(3)</sup> (souci de mieux contrôler les zones révoltées).

La colonie fut supprimée en 1932 pour des raisons financières, techniques et surtout stratégiques. Outre les effets de la crise de 1930, ce fut surtout le besoin de main-d'oeuvre des planteurs colons de la Côte - d'Ivoire et de l'Office du

<sup>1</sup> Maurice LIGOT, 1964, les accords de coopération entre la France et les Etats Africains d' expression française. Documentation française, Paris pg 9 - 17

<sup>2</sup> Henri GRIMAL, 1965, op. cit. pg 355 - 363

<sup>3</sup> période de trouble généralisé en A.O.F où les populations se soulevèrent contre l'administration coloniale. En Haute-volta l'Ouest était concernée, surtout avec la révolte Marka et Bwaba.

Niger qui guidèrent cette décision <sup>(1)</sup>.

La reconstitution fut intervenue en 1947 avec comme facteur principal la lutte contre le Rassemblement Démocratique Africain, R.D.A. Ce parti dès sa création en Octobre 1946 s'élevait contre l'assimilation, le colonialisme et l'impérialisme. Dans le même temps, il s'apparentait au Parti Communiste Français, P.C.F; pour combattre l'influence montante du R.D.A en "Haute-Côte-d'Ivoire", l'administration coloniale fit voter par le parlement français une loi recréant la Haute-Volta le 04 septembre 1947 <sup>(2)</sup> conformément au souhait longtemps exprimé par la chefferie moaga.

## 2 - La marche de la Haute-Volta vers l'indépendance

Dans la logique des dispositions de la loi-cadre (augmentation des pouvoirs des Assemblées territoriales et création de conseils de gouvernement), Ivon BOURGES fut nommé gouverneur en Haute-Volta. Le 31 mars 1957 eurent lieu des élections législatives que l'alliance RDA-PSEMA (PDU) remporta. Le 17 mai de la même année, se forma le premier conseil de gouvernement.

La Haute-Volta consacra peu après l'idée de la communauté, et en faveur de la constitution de 1958 Maurice YAMEOGO devint le président du conseil et proclama l'autonomie de son pays. Puis, en même temps que ses amis du Conseil de l'Entente, il demanda l'indépendance, chose qui fut effective le 05 Août 1960 <sup>(3)</sup>.

---

<sup>1</sup> Georges Y. MADIEGA, novembre-décembre 1986, "la reconstitution de la colonie de Haute - volta(1947)" pg 88 dans connaissances du Burkina - INSHUS -CERLESHS Univ. Ouaga

<sup>2</sup> Idem pg 97 - 99

<sup>3</sup> Cours de Maxime COMPAORE en AH 306, année 1995-1996 intitulé La Décolonisation de la Haute-Volta

**CONCLUSION**

A partir donc de 1960 et ce à l'instar des anciens T.O.M français d'Afrique Noire, la Haute-Volta accéda à la souveraineté politique. En conséquence elle devint membre de la société internationale.

Cela ne signifiait nullement que ses relations avec l'ancienne métropole étaient rompues. Après la tentative d'assimilation et l'autonomie relative de la Communauté, un autre mode allait désormais régir les liens entre les deux Etats: la coopération.

**CHAPITRE II - LES PREMIERS ACCORDS DE COOPERATION**  
**FRANCO-VOLTAIQUE**

**INTRODUCTION**

Conformément à l'article 86, alinéa 3 de la loi constitutionnelle française, la France permettait aux Etats africains et malgache de devenir indépendants sans briser leurs liens avec la Communauté <sup>(1)</sup>. L'adhésion dans ce sens s'effectuait par voie d'accords, ne remettant pas en cause l'indépendance.

Dans cette optique, les pays du Conseil de l'Entente dont la Haute-Volta conclurent des accords de coopération avec la France en avril 1961, après la notification de leur indépendance par l' O.N.U.

**I - LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE D'AIDE ET DE COOPERATION FRANCAISE EN AFRIQUE**

**1 - Une nécessité dictée par l'histoire et l'humanisme**

Ce sont là des mobiles avoués et constamment attribués à la politique de coopération franco-africaine.

La coopération française apparaît par dessus tout comme une exigence de responsabilité de la France vis-à-vis des pays africains envers lesquels elle a une dette morale (à cause de la contribution des Africains à l'effort de guerre du côté de la France et de l'histoire commune façonnée par l'étau colonial). Le président français François MITTERAND en 1994 rappelait que l'Afrique avait beaucoup donné à la France et que par conséquent cette dernière devait refuser de réduire son ambition africaine. <<J'en appelle à ceux qui auront après moi la charge des Affaires du pays. La France ne serait plus tout à fait elle-même aux yeux

---

<sup>1</sup> Maurice LIGOT, 1964 op. cit. pg 9

du monde, si elle renonçait à être présente en Afrique>> <sup>(1)</sup>.

Plus couramment, la France a toujours présenté son aide comme répondant à un devoir de solidarité et d'humanisme à l'endroit des pays démunis. L'aide lui paraît répondre à l'exigence morale d'un monde riche à l'égard d'un monde pauvre, sans qu'aucune contrepartie ne soit attendue des ressources transférées, si ce n'est le sentiment d'un devoir accompli.

La coopération française serait également inspirée par le souci de partager les principes de civilité. La Révolution française de 1789 et la longue expérience démocratique ont fait en effet de la France, une nation considérée comme détentrice de valeurs universelles qu'elle se doit d'exporter. Le président Jacques CHIRAC résumait à ce titre la mission des ambassadeurs français à l'étranger en ces termes:

<<Votre premier devoir est de répondre à l'attente qui existe à l'égard de la France. Une France qui porte une culture, des valeurs qui sont devenues des références universelles. Une France qui demeure au premier rang du combat pour la démocratie, pour les droits l'Homme, pour la paix, pour la solidarité>> <sup>(2)</sup>.

## **2 - Les motivations économiques, culturelles et géopolitiques**

Elles apparaissent tantôt comme des contreparties inhérentes à toute relation de coopération (l'argument des défenseurs de la politique française de coopération), tantôt comme des motivations profondes de l'aide française.

Il est indéniable que la coopération française, surtout aux premiers moments des indépendances, permettait aux nouveaux Etats africains de faire face aux exigences de leur souveraineté

<sup>1</sup> passage du discours de F. MITTERAND lors du 18ème Sommet France - Afrique de Biarritz, le 08 novembre 1994. "France-Afrique : autopsie d'une coopération" dans Regard spécial n° 0183 du 02 au 29 décembre 1996, pg 25

<sup>2</sup> extrait de discours prononcé par J. CHIRAC à l' Elysée le 27 août 1997 devant ses ambassadeurs et repris par Blaise-Pascal TALLA " France - Afrique : 21 propositions pour changer la coopération " dans Jeune Afrique Economie n°248

nouvelle qui occasionnait sans doute des charges financières. Mais parallèlement, les accords de coopération offraient à l'ancienne métropole des avantages dans plusieurs domaines.

Sur le plan géopolitique, l'élargissement de la société internationale par le biais des indépendances africaines a constitué pour la France une opportunité d'alimenter sa clientèle diplomatique dans les instances internationales. Sa politique africaine devenait un instrument au service de sa politique de puissance, cette influence se manifestant par l'existence d'une aire continentale à prédominance française (zone franc, pré-carré, pays du champ) <sup>(1)</sup>.

C'est dans ce contexte qu'il faudrait également situer l'institutionnalisation des rencontres politiques, les sommets France-Afrique.

Sur le plan économique et commercial, l'Afrique se constitue en une sorte de chasse gardée où la France se ravitailler en matières premières et y pourvoit en produits finis. Pour Elikia M'BOKOLO, la coopération française s'était enfermée dans les survivances de la colonisation au détriment du "credo démocratique" et même parfois des "préceptes les plus élémentaires de l'économie politique" <sup>(2)</sup>.

D'aucuns affirmaient que le souci de rentabiliser l'aide (sa mise au service des intérêts français) a présidé à la mise en place des outils ainsi qu'à la définition du système de coopération de la France <sup>(3)</sup>

Enfin, l'un des fondements de l'aide française, plus ou moins inavoué, est sa destinée culturelle. Dans ce sens, les accords permettaient à la France de sauvegarder son rayonnement culturel, c'est-à-dire de propager et de défendre sa langue, ses

<sup>1</sup> Jean - François BAYART , 1993 , " Fin de partie au sud du Sahara " dans la France et l'Afrique ; vade-mecum pour un nouveau voyage. Karthala , Paris pg 112 - 129

<sup>2</sup> COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN, 1993; Développement: de l'aide au partenariat. Documentation française, Paris pg 12

<sup>3</sup> Jacques ADDA et Marie-Claude SMOOTS, 1989, la France face au sud, le miroir brisé. Karthala, Paris pg. 27

conceptions littéraires, juridiques, scientifiques et techniques; de diffuser et de reproduire ses modèles de société, de développement, ses modes de pensée et d'organisation.

Quelques observations chiffrées donnent une idée sur la vocation culturelle de l'aide française. En 1985, les effectifs des coopérants techniques français hors D.O.M-T.O.M étaient de 16000 hommes soit près du 1/5ème de ceux de l'ensemble des pays industrialisés réunis. Mieux, de ces 16000 coopérants, plus de 11000 étaient des enseignants. En cette même année, le pays accueillait 1/5 ème des boursiers financés par les pays membres de l'O.C.D.E (¹).

Aide au développement, aide pour rechercher des appuis politiques ou aide pour la défense de la Francophonie ? Les fondements de la coopération française sont un ensemble de mobiles inextricablement liés. Les accords franco-voltaïques s'inscrivaient dans cette dynamique que Yacouba ZERBO expose de la façon suivante:

<<La coopération française avec les Etats africains et notamment avec la Haute-Volta, est inspirée par l'histoire, mais aussi par des raisons politiques, économiques et culturelles, qui jadis avaient constitué les mobiles profonds de l'expansion coloniale. Au lendemain des indépendances africaines, ces mêmes causes ont été défendues par le biais de la coopération, présentée comme l'émanation d'un sentiment de responsabilité et de solidarité à l'égard des nouveaux Etats>> (²).

## **II - LE CONTENU DES ACCORDS DE COOPERATION FRANCO-VOLTAIQUES**

La coopération peut être conçue comme un mode de relation internationale qui implique la mise en oeuvre d'une politique dans un ou plusieurs domaines et ce, grâce à des mécanismes

<sup>1</sup> chiffres avancés par Jacques ADDA et Marie - Claude SMOUTS 1989 , op.cit. Pg 46

<sup>2</sup> Yacouba ZERBO, 1989, les relations franco - voltaïques 1960- 1972 Tome I . thèse de doctorat, Paris I Sorbonne Pg 109

permanents<sup>(1)</sup>. Ceux-ci se traduisent dans le cadre bilatéral par la négociation et l'institution d'accords de coopération pour mieux orienter les efforts d'aide et de développement.

Autrement dit, la coopération bilatérale procède de la volonté de deux acteurs internationaux de mettre en commun leurs efforts humains, financiers et technologiques afin de parvenir à des objectifs conjointement élaborés.

Les accords franco-voltaïques, signés le 21 avril 1961 comportaient un traité, neuf textes d'accords spécifiques et trois annexes, l'ensemble regroupant cent soixante-et-trois articles.

Les différentes conventions englobaient l'ensemble des domaines d'activités (politique, économique, culturelle, judiciaire, scientifique, technologique et dans une moindre mesure militaire). Elles furent ratifiées le 25 juillet 1961 en Haute-Volta par la loi n°38-61-AN qui fut promulguée par le décret n°309-PRES-AN du 27 juillet 1961<sup>(2)</sup>.

#### **1 - Le traité de coopération franco-voltaïque <sup>(3)</sup>.**

Par ce traité, chacun des deux Etats accréditait auprès de l'autre un ambassadeur. Celui de la France résidant à Ouagadougou était ipso-facto le doyen du corps diplomatique voltaïque. Par ce traité également, les deux Etats décidaient de se consulter régulièrement en matière de politique étrangère. Enfin, la France assurait la représentation diplomatique de la Haute-Volta dans les pays et dans les organisations internationales où celle-ci n'avait pas de représentation propre.

<sup>1</sup> P.F GONIDEC, 1974, relations internationales. Montchretien, Paris Pg 396

<sup>2</sup> Journal officiel de la République de Haute volta, août 1961 Pg29

<sup>3</sup> idem Pg 30

2 - L'accord de coopération économique, monétaire et financière<sup>(1)</sup>.

Les deux partenaires entendaient par cette convention, coordonner leurs politiques commerciales, monétaires et financières entre eux, mais aussi avec celles des autres Etats de la zone franc.

Dans le domaine des échanges, les relations commerciales s'opéraient dans un régime préférentiel réciproque dont les principes étaient les suivants: la libre circulation et la franchise douanière, des débouchés privilégiés de part et d'autre pour les principaux produits et marchandises, la coordination des politiques commerciales à l'égard des pays tiers, et la protection des industries voltaïques.

La Haute-Volta s'engageait à ce que toutes ses recettes et dépenses sur les pays extérieurs à la zone franc, soient exécutées par cession ou achat de dévises étrangères sur le marché des échanges de la zone franc.

En outre, l'accord financier faisait appartenir la Haute-Volta à l'U.M.O.A<sup>(2)</sup> caractérisée par un institut d'émission commun dont la monnaie serait le franc C.F.A. La convertibilité entre cette monnaie et le franc français serait illimitée et garantie par le fonctionnement d'un compte d'opération ouvert au nom de l'institut d'émission dans le trésor français. Le siège de l'institut d'émission serait fixé à Paris, et au conseil d'administration de cet établissement multinational, la France se réserveraient les 2/5 des sièges.

Comme contrepartie, la Haute-Volta pourrait accéder au marché financier et aux établissements de crédit français pour éventuellement contracter des prêts. Par ailleurs, la France décidait d'apporter son concours pendant une durée de cinq ans renouvelables, au développement économique et social de son partenaire par l'octroi de concours financiers, la réalisation de projets, l'envoi d'experts et de techniciens ainsi que par la

<sup>1</sup> Journal Officiel, op.cit. Pg 30 - 33

<sup>2</sup> L' UMOA n'était pas encore créée au moment des accords, mais y était prévue - sa création devint effective en 1962

formation des cadres.

**3 - L'accord de coopération technique en matière de personnel (¹)**

Par cette disposition, la France s'engageait à mettre à la disposition du gouvernement voltaïque les personnels nécessaires au fonctionnement de ses services publics, et à assurer le perfectionnement professionnel des agents publics et privés de son partenaire.

Outre les modalités d'emploi du personnel coopérant, le texte stipulait en son article 16 que "la République française prend à sa charge la rémunération des personnels..." mais ajoutait que "la République de Haute-Volta contribuera à cette charge..."

**4 - L'accord de coopération en matière de justice (²)**

Il s'agissait pour les deux Républiques d'échanger régulièrement des informations relatives à l'organisation et à l'entraide judiciaire ainsi qu'à la législation et à la juridiction.

La convention apparaissait comme un faisceau de liens (englobant tous les aspects de réglementation judiciaire) unissant la justice des deux Etats. Ces aspects concernaient entre autres la transmission et l'exécution des commissions rogatoires, les modalités de comparution de témoins en matière pénale, l'assistance judiciaire, la remise des actes judiciaires et extra-judiciaires, ainsi que les modalités d'extradition des coupables de crimes ou de délits vers leur pays d'origine.

---

<sup>1</sup> Journal officiel, op. cit. Pg 33-38

<sup>2</sup> idem. Pg 38-44

### **5 - L'accord de coopération culturelle<sup>(1)</sup>**

Au terme de cet accord, le français était établi comme la langue officielle des deux Etats qui arrêtaient par la même occasion de promouvoir leurs échanges dans les domaines de la sciences, de la culture et de l'éducation.

S'agissant du dernier aspect, le partenaire français se faisait le devoir d'aider au développement de l'enseignement sur le territoire de la Haute-Volta, en mettant à sa disposition un personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement (y compris la jeunesse et les sports). Quant à cette dernière, elle promettait de coordonner l'enseignement dispensé dans ses établissements scolaires avec celui des établissements français<sup>(2)</sup>.

Toutefois dans ce secteur de l'éducation, les ressortissants français et voltaïques ainsi que les personnes physiques ou morales des deux Etats pouvaient ouvrir et entretenir des établissements d'enseignement privé dans l'autre Etat.

En ce qui concerne les échanges culturels proprement dit, les deux parties convenaient d'instituer à Ouagadougou une "maison de la culture franco-voltaïque" en vue de l'épanouissement des sciences, des arts, des lettres et dans le souci de faire connaître leur patrimoine cultutrel.

Dans le volet de la recherche scientifique et technique enfin, la France apportait, dans la mesure de ses moyens, son aide à la Haute-Volta pour la réalisation de ses programmes nationaux de recherche fondamentale et appliquée.

<sup>1</sup> Journal Officiel, op.cit. pg 44-46

<sup>2</sup> c'est la condition pour valider et équivaloir les diplômes voltaïques sur le territoire français. c'est également une condition d'accès aux établissements français.

#### **6 - L'accord sur l'enseignement supérieur (¹)**

L'ancienne métropole décidait de doter la Haute-Volta d'infrastructures d'enseignement supérieur et de moyens techniques, toutefois en adaptant les programmes d'enseignement des établissements supérieurs de son partenaire aux siens (²).

Il s'agissait d'une part d'aider à créer un "centre d'enseignement supérieur", et de mettre à la disposition des établissements supérieurs voltaïques du personnel enseignant français; d'autre part d'assurer le perfectionnement et la formation des cadres supérieurs scientifiques, pédagogiques, techniques et administratifs.

Ailleurs, le texte prévoyait d'introduire dans le droit voltaïque les dispositions législatives et réglementaires du droit français relatives à l'enseignement supérieur.

Sur le plan organique, l'accord mettait sur pied un Conseil National de l'Enseignement Supérieur (C.N.E.S) de la Haute-Volta sous la tutelle du Ministre de l'Education nationale. Cette structure avait pour finalité de déterminer les priorités du gouvernement voltaïque en matière d'enseignement supérieur, en vue de faciliter la mise en oeuvre des interventions françaises.

Il était également institué un conseil d'administration du centre d'enseignement supérieur, organe ayant pour tâche d'élaborer les plans de développement du dit centre et d'y définir l'orientation de l'enseignement.

#### **7 - L'accord de coopération sur l'avion civile (³)**

La France par cette convention apportait à son partenaire, l'assistance pour la formation de techniciens, ainsi que pour l'étude et la réalisation des programmes d'équipement relatifs à l'aviation civile.

Dans le même temps, les deux parties harmonisaient leur

<sup>1</sup> Journal officiel, op. cit. Pg47 - 49

<sup>2</sup> l'art. 13 précisait que cette mesure d'adaption avait pour but la reconnaissance réciproque et l'équivalence des diplômes dans les deux Etats.

<sup>3</sup> Journal Officiel, op.cit.pg.49

administration d'aviation civile et entendaient se concerter avant toute conférence technique internationale les concernant.

#### **8 - L'accord sur la marine marchande (¹)**

Deux titres componaient ce texte. Le premier était relatif au régime d'exploitation des navires, c'est à dire aux conditions de traitement des navires français ou voltaïques. Dans les ports et eaux de chaque Etat, ceux-ci devaient jouir du même traitement en ce qui concerne le transport des passagers et des marchandises, les formalités douanières, la perception des droits et taxes ainsi que les autres opérations portuaires.

Quant au titre suivant, il y était essentiellement question d'harmoniser les positions et de coordonner les administrations dans le domaine. Par cette disposition aussi, la Haute-Volta bénéficiait du concours français pour la formation de ses marins et pour l'élaboration de ses programmes d'équipement.

#### **9 - L'accord de coopération sur les postes et télécommunications (²)**

Les deux Etats arrêtaient de se consulter mutuellement sur les réglementations et les problèmes de postes et télécommunications, d'observer une position commune pour toute conférence internationale les intéressant, enfin d'oeuvrer à l'application de tarifs préférentiels réciproques dans le secteur.

Les articles 5 et 6 faisaient bénéficier à la Haute-Volta l'aide française pour la formation de ses fonctionnaires de postes et télécommunications, ainsi pour l'étude et éventuellement la réalisation de ses programmes d'équipement en la matière.

#### **10 - L'accord d'assistance militaire technique (³)**

Il avait pour but, du moins dans les textes, de concourir à la création et à l'organisation d'une armée nationale voltaïque.

Il édictait pour ce faire des règles et créait des

<sup>1</sup> journal officiel op. cit. Pg 50

<sup>2</sup> idem pg. 51

<sup>3</sup> Ibidem pg. 51-54

conditions du soutien français. Cela se manifestait par la fourniture de matériels d'équipement militaire aux forces armées voltaïques, leur formation et leur instruction aussi bien dans les écoles militaires françaises que par le biais des coopérants militaires français envoyés sur place.

Toutefois, des dispositions obligeaient la Haute-Volta à s'adresser en priorité à la France pour tout besoin logistique militaire.

S'agissant des personnels militaires français mis à la disposition du partenaire voltaïque, leur nombre était fonction des besoins exprimés par ce pays.

Il faudrait indiquer que ces militaires, bien que soumis aux règles de discipline de l'armée voltaïque (et servant sous le grade de la hiérarchie voltaïque), restaient néanmoins sous la juridiction militaire française. D'ailleurs, ils ne pouvaient faire l'objet d'arrestation qu'en cas de flagrant délit. Même une éventuelle enquête à l'intérieur de leurs installations ne serait effectuée que par les autorités françaises quand bien même l'article 1 de l'annexe n°2 signalait que:

"Les installations militaires, notamment les casernements, terrains et bâtiments militaires, y compris ceux de la gendarmerie se trouvant sur le territoire de la République de Haute-Volta sont la propriété de la Haute-Volta".

En contrepartie, la France obtenait de son partenaire le droit de survol sur son territoire et d'escale sur ses aérodromes. Il était autorisé également le transit des forces armées françaises sur son territoire avec des facilités fiscales sur le matériel et les denrées transportés.

#### CONCLUSION

Maurice LIGOT concevait la coopération française au lendemain des indépendances comme le <<maintien des liens multiples et essentiels à travers les transformations qui ont affecté les relations politiques entre l'ancien colonisateur et

les peuples qu'il avait attirés à lui>> <sup>(1)</sup>). C'est donc comprendre qu'elle était une conséquence directe à la décolonisation.

Dans cette vision, quel sens et quelle interprétation donner aux accords franco-voltaïques, au regard du contexte de leur signature mais surtout au regard des fondements de la politique africaine de la France ? Ont-ils constitué des accords de "sujétion" ou simplement un type normal de relation pays riche-pays pauvre ?

Les relations politiques et économiques des deux Etats dans la décennie 1980 semblait apporter des éléments de réponses à ces interrogations, tout en modifiant sensiblement les dits accords.

---

<sup>1</sup> Maurice LIGOT, 1964, op. cit. pg. 1

**DEUXIEME PARTIE:**

**LES RELATIONS FRANCO-BURKINABÉ**  
**A PARTIR DE 1980:**  
**AVENEMENT D'UN NOUVEAU PARTENARIAT OU**  
**"ILLUSION D'UN CHANGEMENT" ?**

**CHAPITRE I LES CHANGEMENTS SOCIO-POLITIQUES EN FRANCE ET AU BURKINA FASO : GENÈSE D'UNE NOUVELLE PHILOSOPHIE DES RELATIONS ENTRE LES DEUX ETATS**

**INTRODUCTION**

Jusqu'en 1983, les relations franco-burkinabè étaient teintées d'un paternalisme français. Cette emprise sur le Burkina l'empêchait de définir librement la ligne de conduite de sa politique diplomatique et socio-économique.

Cependant, l'arrivée des socialistes au pouvoir en France <sup>(1)</sup> et l'avènement de la révolution au Burkina amorcèrent une nouvelle tournure dans les rapports entre les deux Etats. Cette évolution fut même quelque peu radicale au point que l'on s'interroge sur son incidence (intérêt) économique sur le Burkina Faso.

Avant de mener une telle réflexion <sup>(2)</sup>, il s'avère intéressant d'approcher la nature de ce nouveau partenariat et de dégager les facteurs de ce changement.

**I - LE GOUVERNEMENT SOCIALISTE FRANÇAIS ET LA COOPÉRATION AFRICAINE**

Le début de la décennie 1980 fut une période de crise économique qui ne manqua pas d'affecter les rapports Nord-Sud. Mais avec l'arrivée de nouveaux acteurs sur sa scène politique, la France décidait de donner une dimension nouvelle à ses relations avec les pays pauvres.

<sup>1</sup> la Gauche française n' avait - elle pas seulement suivi l' élan propulsé par le C.N.R ? avait - elle voulu faire évoluer les relations ?

<sup>2</sup> L'impact économique de l' évolution de la coopération franco-burkinabè est quantifié dans la IIIème partie consacrée à l' aide.

L'ambition était d'adopter une nouvelle politique de coopération, point de passage d'une reconstruction de politique Nord-Sud.

### **1 - La conception de la politique française de coopération**

Le parti socialiste (P.S) avant son accès au pouvoir, dénonçait la dérive mercantiliste de la coopération française qui se manifestait entre autres par la protection artificielle offerte aux industries françaises en Afrique. Il dénonçait en outre l'interventionnisme, le cynisme et les compromissions de la politique subsaharienne des gouvernements d'avant 1980 <sup>(1)</sup>.

Par ailleurs des différentes critiques émanant des rapports officiels sur la coopération et des autres écrits d'information, l'efficacité à l'A.P.D à travers les structures gouvernementales existantes était remise en question.

#### **1.1- La nouvelle vocation des structures centrales de coopération**

Le reproche fréquemment fait à la coopération française est son manque de transparence dans la création et la définition du rôle des différentes structures gouvernementales chargées d'administrer l'A.P.D.

A ce propos le parti socialiste français en 1977 faisait la remarque suivante:

<<Il n'est pas aisé de cerner qui conçoit la coopération et qui l'exécute, à fortiori qui la contrôle! La gestion est compliquée, répartie entre divers ministères. Les structures sont inextricables et ont pour effet de retirer tout pouvoir de conception au Ministère de la Coopération>> <sup>(2)</sup>.

<sup>1</sup> Jean-François BAYART , 1984 , la politique africaine de François MITTERAND . Karthala , Paris Pg. 21

<sup>2</sup>Parti socialiste, 1977, les socialistes et le Tiers-monde. Eléments pour une politique socialiste de relation avec le Tiers-monde. Repris par Claude FREUD, 1988, quelle coopération? Un bilan de l'aide au développement. Karthala, Paris Pg. 28

En effet, l'historique de ces structures montrait une multiplicité des centres de décision qui n'agissaient point de concert. Des réformes furent à maintes reprises tentées entre 1966-1969 et en 1974 pour simplifier les organes mais les efforts furent vains <sup>(1)</sup>.

Le Parti Socialiste tirait alors leçon des insuffisances permanentes et pratiques de ces réformes antérieures. Le gouvernement instituait un Ministère de la Coopération et du développement qui avait compétence d'assurer la coopération avec l'ensemble des P.S.D, mais le plaçait sous la tutelle du ministère des Affaires Extérieures. Il avait pour mission de "globaliser" l'aide française à l'ensemble des pays du Tiers-monde tout en observant une spécificité pour l'Afrique francophone.

En outre, un projet datant de décembre 1981 projetait la mise sur pied d'une agence de coopération, responsable de la totalité de la politique française de développement du Tiers-monde. Enfin le gouvernement nommait à la tête de la rue Monsieur (le Ministère de la Coopération) un reformiste en la personne de Jean-Pierre COT <sup>(2)</sup>.

### 1 . 2 Une nouvelle philosophie de la coopération

Par cette nouvelle politique, le gouvernement socialiste affichait son désir de rompre avec la politique néocoloniale pratiquée jusque-là avec les Africains.

Son ambition était d'oeuvrer loyalement en collaboration avec les autres pays développés, à la promotion des économies déshéritées, afin de promouvoir un nouvel ordre économique international notamment dans les relations franco-africaines<sup>(3)</sup>.

Cette vision tranchait avec la conception gaulliste ou

<sup>1</sup>pour de plus amples détails sur ces structures et ces réformes, consulter Patrick CADENAT, 1983, la France et le tiers-monde: vingt ans de coopération bilatérale. documentation française, Paris, Pg. 115-120

<sup>2</sup> Jean-François BAYART, 1984 , op. cit. Pg. 25-35

<sup>3</sup>Jacques ADDA et Marie-Claude SMOUTS, 1989, op.cit.Pg.200-203

plutôt "jeanneneyenne" de la coopération selon laquelle les accords franco-africains étaient providentiels pour l'Afrique francophone. La France voulait de ce fait concevoir sa coopération en terme de partenariat Nord-Sud, c'est à dire de réciprocité d'intérêts comme le recommandait le rapport Abelin en 1974.

En outre, sa politique tiers-mondiste l'aménait-elle à vouloir donner un nouveau souffle à l'aide internationale. Le président François MITTERAND s'engageait à cet effet à augmenter l' A.P.D de la france, à la fois quantitativement (de 0,36% du PNB en 1980 à 0,7% en 1988 D.O.M-T.O.M exclus) et qualitativement (en moralisant et en réorientant la coopération) <sup>(1)</sup>.

Du reste, cette intention tiers-mondiste se manifestait à chaque fois que le président français s'exprimait sur les sujets consacrés au sous-développement.

Dans son discours-programme des campagnes présidentielles en 1987 il déclarait ceci:

<<il faut s'en convaincre: le fossé qui s'élargit entre les pays riches et les pays pauvres représente pour l'humanité un risque plus pressant que la menace nucléaire>> <sup>(2)</sup>.

Le même langage fut tenu devant l'assemblée générale de l'ONU où il faisait savoir que le problème du retard économique et du sous-développement était plus dangereux que celui du désarmement et du règlement des conflits régionaux <sup>(3)</sup>.

Même la question de l'endettement des P.S.D constitua l'une de ses préoccupations. <<Afin de survivre, disait-il, les pauvres s'endettaient puis s'endettaient de nouveau pour honorer leurs dettes dont les remboursements dépassaient en valeur les prêts qu'ils recevaient... Il n'est pas excessif de dire que les pauvres financent les riches... Cruelle vérité: ce sont les

<sup>1</sup> Jean-françois BAYART ,1984 , op.cit. Pg. 25 - 35

<sup>2</sup>Ministère des Affaires Etrangères ,4B5 Rex 52 : coopération B.F / France. Discours-programme du président français François MITTERAND pour les élections présidentielles françaises de 1987.

<sup>3</sup>Ministère des Affaires Etrangères, 4B5 Rex 47, Coopération B.F / France - Correspondances générales 1984-1991

pauvres qui nous aident>> <sup>(1)</sup>. Il préconisait alors la mise en oeuvre d'un "droit d'assistance humanitaire" pour l'allègement du fardeau de la dette et l'assouplissement des conditions de remboursement de celle-ci.

## 2 - L'application de la nouvelle politique: distorsion entre la théorie et la réalité

Le nouveau dialogue Nord-Sud prôné par la France avait-il marqué véritablement une rupture avec sa politique traditionnelle de coopération ? Traduit dans les faits, il semblait indiquer une continuité plutôt qu'une évolution.

D'abord les efforts pour défaire les structures centrales de leurs ambiguïtés n'avaient pas été menés à terme. Le projet d'institution de l'agence de coopération n'avait pas recueilli l'assentiment du président MITTERAND qui, après une tournée africaine, avait refusé de l'adopter. Allait-elle à l'encontre des intérêts des pays africains ? Il apparut alors un dualisme dans la coordination de l'aide.

C'était en réalité un conflit de compétence entre l'Elysée très attaché au pré-carré français et la rue Monsieur qui souhaitait une ouverture de l'aide au reste de l'Afrique et du Tiers-monde <sup>(2)</sup>. Cette situation donnait libre cours à la personnalisation des relations franco-africaines au dépend du dialogue franc jadis professé.

Ailleurs, les visées mercantilistes de la coopération française demeuraient. MITTERAND dévoilait cet enjeu lorsqu'il laissait dire:

<<..., il ne s'agit pas que de beaux sentiments. C'est aussi notre intérêt à nous, pays du nord dont les marchés se rétrécissent, que d'ouvrir aux échanges internationaux des centaines de milliers d'hommes...>><sup>(3)</sup>.

Selon Basile GUISOU, le caractère socialiste du régime ne présidait pas à la définition de la politique française de

<sup>1</sup> 4B5 Rex 52 , op. cit.

<sup>2</sup> Jean-François BAYART , 1984 ,op.cit. Pg 39-41

<sup>3</sup> 4B5 Rex 52 , op. cit.

coopération. Autrement dit, que l'on soit gaulliste ou que l'on soit socialiste, ce sont les intérêts économiques et politiques et non l'idéologie politique qui déterminent cette coopération<sup>(1)</sup>. Il signifiait et décelait cette pérennité de la politique française de coopération à travers les négociations des nouveaux accords franco-burkinabè de 1986 qu'il avait dirigées:

<<Nous avons donc rencontré une France de Gauche vis-à-vis de laquelle nous croyons, de bonne fois, trouver des interlocuteurs qui avaient une vision différente de celle du vieux gaullisme.

Malheureusement..., je dois constater que, concernant les rapports avec l'Afrique et notamment notre pays, on a plutôt, soit piloté à vue dans le brouillard, soit reconduit les anciennes méthodes d'intervention de la coopération française>><sup>(2)</sup>.

## **II - LES RELATIONS FRANCO-BURKINABE "FACONNEES" PAR LA REVOLUTION DE 1983**

Le mois d'août 1983 marquait le point de départ de la période révolutionnaire au Burkina Faso. La politique économique et intérieure de ce régime progressiste constituait un fondement essentiel de ses relations avec l'étranger.

Comment analyser l'attitude de ce nouveau pouvoir envers son partenaire traditionnel et quelle fut la contribution du Conseil National de la Révolution (C.N.R) (organe suprême) à l'évolution des relations entre les deux Etats ?

### **1 - La politique économique du C.N.R**

Selon le D.O.P<sup>(3)</sup>, les fins économiques de la révolution étaient "d'édifier une économie nationale indépendante, auto-

<sup>1</sup> Entretien avec M. Basile GUISSOU, directeur de l'INSS (ex IRSHS) et ancien Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burkina 1984-1987. jeudi 22 -01 -98

<sup>2</sup> Interview de M, Basile GUISSOU par : Mohorou KANAZOE, "France-Burkina. Les révélations d'un ancien ministre de SANKARA" dans le Pays du lundi 15 janvier 1996 n° 1064

<sup>3</sup> D.O.P = Discours d'Orientation Politique. C'était le document cadre de la politique globale du CNR. Son contenu fut revélé le 02 octobre 1983.

suffisante et planifiée", au moyen de réformes radicales de la société et avec l'appui primordial des "masses populaires".

Pour ce faire, elle élabora une stratégie de développement fondée sur la mise en œuvre de mesures d'auto-ajustement (compter d'abord sur ses propres forces).

En réalité, l'auto-ajustement amorcé par le CNR et l'ajustement structurel des institutions de Bretton Woods poursuivaient les mêmes objectifs, à savoir l'équilibrage macro-économique de la société. Toutefois, le désaccord résidait dans le fait que le F.M.I privilégiait les secteurs rentables au dépend des secteurs sociaux. Ses mesures technocrates ignoraient très souvent les réalités sociales des pays dans lesquels il intervenait <sup>(1)</sup>.

Le C.N.R, à travers les contributions populaires d'ordre humain et financier, entendait lui-même mobiliser avec efficacité les ressources nationales en priorité pour le financement de son développement. Les efforts visaient également à maintenir le poids de l'endettement à un niveau supportable, au risque d'accentuer la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur <sup>(2)</sup>.

En ce qui concernait la lutte contre les déséquilibres budgétaires des finances publiques, la rigueur observée s'était traduite par la réduction du déficit de 24,5 milliards de FCFA en 1984 à 4,8 milliards en 1985, comme l'indique le tableau suivant:

---

<sup>1</sup> Les raisons du refus burkinabè d'adopter le P.A.S pendant cette période révolutionnaire étaient cependant d'un autre ordre. Le CNR ne pensait - il pas plutôt à une ingérence du capitalisme occidental dans son économie ?

<sup>2</sup>article 5 de la zatu n°AN-IV-2/CNR/MPDP du 04 août 1986 portant mise en œuvre du 1er plan quinquennal de développement populaire 1986 - 1990 Journal officiel du B.F 1986.

Tableau n° 1 Evolution du déficit budgétaire du Burkina de 1980 à 1987 (en milliards de francs CFA)

Budget Années	Recettes	Dépenses	Déficit
1980	41,6	39,9	Excédent 1,7
1981	48,5	47,6	" 0,9
1982	50,6	65,9	Déficit 15,3
1983	49,8	71,7	" 21,9
1984	55,1	79,6	" 24,5
1985	64,8	69,6	" 4,8
1986	67,8	80,5	" 12,7
1987	77,4	99,3	" 21,9

Source : I.N.S.D - TRESOR - D.E.P du ministère de l'Economie et des Finances

#### 1- 1 Les différentes formes d'impôts institués

En vue d'augmenter les ressources budgétaires, le gouvernement burkinabè eut recours à un certain nombre de mesures salariales.

Il procéda à l'abattement de 25 à 50 % des indemnités cumulées des agents publics, et adopta une contribution exceptionnelle du 1/12 ème du salaire des agents des catégories A et B, et du 1/24 ème de celui des agents des autres catégories. En outre, les avancements de catégorie dans la fonction publique furent soit bloqués, soit maintenus sans toutefois d'incidence financière. Au titre également de ces mesures, figuraient le paiement périodique des agents publics pour déceler ceux fictifs, décédés ou en abandon de poste, ainsi que la suppression des postes de Directeur ou de Chef de Cabinet <sup>(1)</sup>. Les économies ainsi dégagées servaient à la mise en oeuvre de l'E.P.I (Effort

---

<sup>1</sup> Pascal ZAGRE, 1994, les politiques économiques du Burkina Faso: une tradition d'ajustement structurel- Karthala, Paris Pg. 132

Populaire d'Investissement) dont l'équipement des infrastructures sanitaires et hospitalières.

Toujours dans cette dynamique, l'Etat créait des caisses alimentées par les cotisations des cadres supérieurs, des groupements paysans et des riches commerçants. Ce fut l'exemple de la caisse de solidarité nationale instituée en vue d'éduquer et de secourir les familles.

L'année 1986-1987 était choisie pour mener une vaste campagne de recouvrement spécial d'arriérés d'impôts. Quant à la contraction des dépenses publiques, le gouvernement supprimait les subventions aux sociétés d'Etat, économisant près de 7 milliards de FCFA/an; et rationnalisait les dépenses courantes (carburant, fournitures, eau, électricité, téléphone...) <sup>(1)</sup>.

Tous ces efforts de réduction du train de vie de l'Etat auraient permis de dégager en quinze mois (octobre 1984 à décembre 1985) une somme de 160 milliards de F.CFA qui fut investie dans les programmes populaires de développement, P.P.D) <sup>(2)</sup>.

#### 1- 2 Les investissements humains

La contribution des burkinabè à l'effort de développement entrepris par la révolution n'était pas seulement d'ordre financier. L'Etat leur exigeait en plus une participation physique sur les différents chantiers.

Cette forme d'implication s'effectuait à travers les PPD dont le dessein était de créer des infrastructures sociales et économiques de base, surtout dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la culture.

Au titre des grands projets par exemple, il a nécessité un investissement humain considérable pour la réalisation du programme annuel de 250 retenues d'eau.

Ce fut le même constat pour ce qui a été de l'aménagement de la vallée du Sourou. Enfin, les mêmes files de jeunes et

<sup>1</sup> Pascal ZAGRE, 1994, op.cit. pg 133 - 134

<sup>2</sup> Basile GUISOU, 1995, Burkina Faso: un espoir en Afrique L' Harmattan, Paris Pg. 124

d'adultes ont été nécessaires pour honorer le slogan "bataille du rail" en vue du redémarrage de la construction du chemin de fer Abidjan-Niger <sup>(1)</sup>.

## 2 - La politique de coopération française du Burkina Faso sous le C.N.R

### 2- 1 Sa politique extérieure avec la France

Les fondements idéologiques de la révolution tels qu'énoncés par le D.O.P étaient de construire un Burkina nouveau, libre, indépendant et prospère; un pays débarassé de la domination et de l'exploitation séculaire de "l'impérialisme international".

Pour ce faire, elle bâtissait sa politique étrangère autour des lignes suivantes:

"le respect réciproque pour l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale; la non-agression mutuelle dans les affaires intérieures; le commerce avec tous les pays sur un pied d'égalité et sur la base des avantages réciproques" <sup>(2)</sup>.

Dans la pratique, ces principes conduisaient le pays à nouer des relations privilégiées avec d'autres régimes de nature progressiste <sup>(3)</sup> sans exclure brutalement certains des pays capitalistes (Angleterre, Canada, Italie, Allemagne...)

A l'égard de son partenaire traditionnel français, la politique extérieure menée par le gouvernement du CNR avait, semble-t-il, pour objectif de briser le monopole de ce dernier sur l'économie du Burkina. En plus simple, la France n'avait pas à dicter sa ligne de conduite ni dans sa stratégie de développement, ni dans sa politique internationale <sup>(4)</sup>.

Selon une mission française d'évaluation de l'état de la coopération entre les deux Etats effectuée en 1989, l'ancienne

<sup>1</sup> Basile GUISSOU, 1995, op.cit. pg 111

<sup>2</sup> CNR, 1983, Discours d'orientation politique. pg 42.

<sup>3</sup> pour ces régimes progressistes , consulter Pierre ENGLEBERT, 1985, la révolution Burkinabè. Mémoire de sciences politique et relations internationales , Bruxelles Pg 136-137

<sup>4</sup> Entretien avec Mr. Basile GUISSOU , op. cit.

métropole était considérée comme la base arrière de l'ancienne classe politique burkinabè, donc responsable de l'ordre que la révolution entendait balayer <sup>(1)</sup>. En conséquence la France était devenue la cible privilégiée des "critiques passionnelles et anti-impérialistes" faites par Thomas SANKARA.

**2- 2 Le refroidissement des relations franco-burkinabè: causes directes de la renégociation des accords de 1986**

L'on pense que l'origine de ce climat de suspicion remontait aux événements du 17 mai 1983. En effet, le 16 mai, veille de l'arrestation de SANKARA (à l'époque premier ministre du gouvernement du C.S.P), l'on notait la présence à Ouagadougou de Guy PENNE, conseiller spécial du président français pour les affaires africaines. Coincidence ou compromission?

A en croire Jean-Baptiste KAMBIRE, SANKARA qualifia le 17 mai de "gifle de l'impérialisme contre le peuple burkinabè", dès qu'il arriva au pouvoir <sup>(2)</sup>. Toujours selon cette source, ce fut le même Guy PENNE qui accueillait le président du C.N.R à sa descente d'avion lors du X ème Sommet France-Afrique du 20 octobre 1983 à Viettel en France. Cet incident protocolaire aurait valu le boycott du dîner offert par François MITTERAND.

Le Burkina se retirait aussi des prochains sommets (Bujumbura en décembre 1984 et Paris en décembre 1985).

Sur un tout autre plan, le Burkina s'opposait à la présence française au Tchad et parrainait aux Nations Unies la résolution condamnant la présence française en Nouvelle-Calédonie. Il menaçait en 1987 de supprimer l'escale U.T.A (Union des Transports Aériens) de Ouagadougou.

Le président du Faso protesta également contre la réception de Jonas SAVIMBI par la France, et surtout contre celle de Pieter

<sup>1</sup> Ministère de la Coopération et du Développement , 1989 , l'aide française au Burkina: évaluations. Documentation française , Paris Pg. 16

<sup>2</sup> Jean - Baptiste KAMBIRE, 1992, la politique étrangère du Burkina Faso sous le Front Populaire. Mémoire de fin de cycle, ENAM Ouagadougou Pg. 27

BOTHA en 1985. Dans une correspondance à son homologue français il laissait entendre que <<recevoir "PIK" BOTHA, c'est d'une manière, cautionner et légitimer le crime le plus odieux qui soit et une manière insidieuse de tenter de créer le phénomène de l'accoutumance à l'apartheid>><sup>(1)</sup>.

Du côté français, la réaction fut surtout de nature économique. Le pays se retirait du financement de certains grands projets burkinabè, notamment ceux de construction des barrages de la Kompienga et du Sourou. Par ailleurs, un rapport du conseil des ministres du 19 février 1985 faisait également cas du refus français d'annuler la dette burkinabè auprès de la C.C.C.E (C.F.D). La demande de remise de cette dette publique portait sur la somme de près 42 milliards au premier janvier 1985.

Il semble enfin que la France avait joué un rôle important dans le déclenchement de la guerre Mali-Burkina de 1985 <sup>(2)</sup>.

### 3 - Le gouvernement burkinabè et sa décision de réviser les anciens accords de coopération avec la France

Pour justifier sa dénonciation des anciens accords de coopération franco-burkinabè de 1961, le gouvernement du CNR avançait le contexte néocolonial de la période de conclusion de ceux-ci. Il affirmait alors que cela empêchait d'observer de libres négociations qui auraient débouché sur un type de coopération fondée sur l'égalité et la réciprocité des intérêts.

Le processus de renégociation des accords de 1986 fut l'occasion de <<voir jusqu'à quel point la logique du pacte colonial continuait à régir les relations entre la France et ses anciennes colonies>>, indiquait Basile GUISSOU <sup>(3)</sup>.

Il n'y avait donc pas une attitude anti-française irresponsable au Burkina, mais plutôt une volonté d'affirmation de soi, de sa dignité, de son égalité et de son indépendance.

<sup>1</sup> SIDWAYA n° 212 du lundi 18 février 1985.

<sup>2</sup> ce pays aurait contribué à rétirer les cartes géographiques sur les frontières des deux Etats (Mali-BF) en vue de brouiller le tracé - entretien avec Basile GUISSOU op.cit.

<sup>3</sup> Interview de Basile GUISSOU par Mohorou KANAZOE , op.cit.

Certes, les péripéties et les tractations diplomatiques susmentionnées avaient impulsé la dynamique de la renégociation des accords; tout comme le caractère entreprenant et volontariste du C.N.R en avait constitué la condition sine qua non. Cependant ne faudrait-il pas effectivement rechercher les mobiles profonds de la révision des anciens accords dans la nature et l'esprit même de ces derniers ?

### 3 - 1 Les accords franco-africains hérités de la colonisation

Le premier fondement de toute coopération demeure le principe de souveraineté de chacun des Etats contractants. Or, pour les Etats africains, il était sans doute difficile de parler de souveraineté effective dans les conditions où ils se trouvaient dans l'immédiat après 1960.

Il était en outre indéniable que cette position inconfortable permettait à la France de dominer ses partenaires et par conséquent de définir sa politique de coopération en référence aux liens antérieurs. Pour Patrick CADENAT, les accords franco-africains de 1961 assumaient l'héritage des relations tissées sous la colonisation <sup>(1)</sup>. L'inégalité des contractants était en soi exprimée dans le caractère substitutif de cette coopération, celle-ci devant aider les nouveaux Etats à assurer le fonctionnement de leurs services jusqu'à leur maturité.

Les indépendances africaines (Afrique Noire) n'étaient que formelles. Aussi les principes d'égalité et de reciprocité affirmés dans les anciens accords étaient-ils seulement des principes nominaux. Ils permettaient toutefois de protéger les intérêts de l'ancienne métropole tout en conformant les textes aux règles du droit international (le droit masquait alors le contenu réel des accords).

D'ailleurs, le rapport Abelin reconnaissant que la coopération française n'était pas désintéressée et qu'il fallait qu'elle oeuvrât à sauvegarder la réciprocité des intérêts, ainsi qu'à respecter les politiques culturelles des pays partenaires.

<sup>1</sup> Patrick CADENAT, 1983, op.cit. Pg. 57

D'aucuns vont à affirmer que <<les tendances de la politique de bourgeoisie française en Afrique sont fondamentalement les mêmes qu'avant 1959, même si ses formes se sont modifiées>> (¹).

En somme, la coopération pouvait être difficilement équitable lorsqu'elle intervenait à la suite de rapports coloniaux.

### 3- 2 Des accords franco-burkinabè (ceux de 1961) déjà remis en cause

La remise en cause des anciens accords de 1961 remontait à la décennie 1970, période critique des relations franco-africaines.

La venue de Georges POMPIDOU à Ouagadougou en 1972, fut l'occasion pour la classe politique du Burkina de lui relever le caractère paternaliste et inopportun de la politique française de coopération, et en conséquence de souhaiter sa révision. Pour la circonstance le président de l'<sup>A</sup>sssemblée nationale, Georges OUEDRAOGO, aurait déclaré que:

<<...le but que nous assignons à cette coopération ne sera réellement atteint que dans la mesure où nous accepterons de la repenser en terme d'efficacité; dans la mesure où nous accepterons de rechercher les adaptations nécessaires de l'institution aux besoins réels des populations qu'elle entend servir...>> (²).

La même réaction aurait été également observée par les syndicats d'élèves et d'étudiants, mais surtout des travailleurs, qui auraient considéré les accords de 1961 comme la source de tous leurs maux.

Dans le but de renégocier cette coopération, une commission interministérielle avait fonctionné et produit des résultats qui

<sup>1</sup> Sally N'DONGO, 1976, "coopération" et néocolonialisme. cedex , Paris Pg 40

<sup>2</sup> Passage de discours extrait du Carrefour africain du samedi 02 décembre 1972 n°533 cité Louis-Arnaud OUALI, 1978, les accords de coopération franco-voltaïque. Mémoire en droit public. Lomé; pg. 72

cependant étaient restés lettre morte <sup>(1)</sup> jusqu'à ce que la question fut exhumée par les autorités du C.N.R.

### **CONCLUSION**

D'une politique extérieure et française basée sur la prudence et la modération, le Burkina passait par le biais de la révolution sankariste à une politique indépendantiste. Cette attitude occasionna un conflit quasi-conflictuel entre les deux Etats ainsi que des rapports empreints d'ambiguité.

Si également cette situation tendue imputait à la discordance des visions politiques, elle résultait surtout de la détermination des autorités burkinabè de forger un autre mode de relation avec la France.

---

<sup>1</sup> Ministère des Affaires Etrangères, 2B5 Rex 109: 3ème session de la commission mixte de coopération burkinabè (1987)  
Burkina Faso

**CHAPITRE II:    LES CONVENTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-BURKINABÈ DE 1986**

**INTRODUCTION**

La renégociation des accords franco-burkinabè fut le premier du genre dans les relations entre la France et les quatorze pays francophones d'Afrique.

Sur douze rubriques proposées aux négociations, dix textes fondamentaux trouvèrent forme et par conséquent firent l'objet d'un consensus avec leur signature solennelle le 04 février 1986 à Paris.

**I - LE CONTENU DES ACCORDS DE 1986**

**1 - Les accords ratifiés sous le régime du C.N.R**

Des dix textes d'accord, six furent effectivement ratifiés par le Burkina sous le régime du C.N.R; précisément par l'ordonnance Zatu n°AN IV-43/CNR/REC du 31 juillet 1987 portant autorisation de ratification, et le Kiti n°AN IV-453/CNR/REC du 31 juillet portant ratification <sup>(1)</sup>.

**1- 1 L'accord général de coopération <sup>(2)</sup>**

Il définit les grandes orientations à travers lesquelles s'exerce la coopération entre la France et le Burkina, ainsi que les procédures de dénonciation en cas de litige dans l'application des textes.

Les deux parties contractantes conviennent de mettre sur pied une grande commission paritaire et accessoirement des commissions mixtes spécialisées, en vue de favoriser l'identification des projets et la mise en œuvre d'actions communes. Le texte par ailleurs abroge le traité de coopération du 24 avril 1961 et le protocole du 14 décembre 1978 portant création d'une commission mixte entre les deux Etats. L'acte d'abrogation concerne également les autres anciens accords

<sup>1</sup> Journal officiel du Burkina Faso d'octobre 1987

<sup>2</sup>Ministère des Affaires étrangères, 4B5 Rex 36. Coopération BF/France. Projets d'accord et de conventions revisés de coopération conclus entre la France et le Burkina. Burkina Faso

particuliers.

#### 1-2 L'accord de coopération économique et financière (¹)

Il s'agit par cet accord de se consulter, si besoin se présente, sur les problèmes économiques et financiers d'intérêt commun.

L'aide française pour le Burkina y est également évoquée. A ce sujet, les dispositions précisent qu'elle concerne la réalisation d'études et de travaux, l'exécution des recherches, la fourniture d'équipements, l'envoi d'experts et de techniciens, la formation des cadres burkinabè et l'octroi de concours financiers. Le but assigné à cette aide demeure la promotion du développement économique et social du Burkina.

Quant à ce dernier, il est tenu d'adhérer aux mécanismes de l'UMOA (devenue UEMOA). En d'autres termes, le domaine de la coopération monétaire entre les deux Etats reste le même que celui qui régit les accords entre la France et la zone franc. Le Burkina exécute ses opérations commerciales (hors zone franc) par cession et achat de devises étrangères sur le marché des changes de la zone franc.

#### 1- 3 L'accord de coopération sur les postes et télécommunications

Les deux Etats entendent se concerter mutuellement sur les problèmes techniques relatifs aux postes et télécommunications, et sur l'application des tarifs dans le domaine. La France promet par cette disposition d'apporter éventuellement des concours, principalement de nature technique, à son partenaire. Ce sont la formation des personnels des postes et télécommunications, ainsi que l'étude et la réalisation des programmes d'équipement. Les modalités des ces interventions sont toutefois renvoyées à des dispositions ultérieures dans le cadre d'une coopération technique.

---

<sup>¹</sup> 4B5 Rex 36, op. cit.

1- 4 La convention relative aux rapports entre les deux trésors, burkinabè et français (¹).

Elle autorise l'exécution des opérations de recettes et de dépenses par les services du trésor de l'une des parties sur son territoire, pour le compte du trésor de l'autre.

Ces opérations effectuées par les comptables publics burkinabè ou français en qualité de mandataires réciproques, sont notifiées puis centralisées dans les écritures du trésor payeur général du Burkina et dans celles du payeur auprès de l'ambassade de France.

Les questions de décaissement, de validation des titres de paiement, de règlement ou de recouvrement des sommes dues au partenaire, sont élucidées dans des dispositions spécifiques communes.

1-5 La convention relative au centre d'appareillage de Ouagadougou (²).

C'est une clause qui attribue la gestion de ce centre au Burkina, et à la France (sur sa demande), la prise en charge des mutilés ainsi que des anciens combattants burkinabè "bénéficiaires du code français des pensionnaires d'invalidité".

1-6 L'accord de coopération sur la marine marchande (³).

C'est en vue de favoriser les échanges maritimes entre les deux Etats que les deux gouvernements déclarent garantir par le présent accord, aux navires de l'un et l'autre, le libre accès à leur commerce extérieur. A cet effet, l'un accorde à l'autre le même traitement réservé à ses propres navires dans les transports maritimes. La mesure concerne les formalités douanières, l'accès aux ports, la perception des droits et taxes portuaires, le traitement de leurs équipages ainsi que de leurs marchandises.

Dans le volet technique et sur la demande du Burkina, la France s'engage à offrir son concours pour la formation des personnels navigants burkinabè. Elle se propose aussi d'appuyer

<sup>1</sup> 4B5 Rex, 36 op. cit.

<sup>2</sup> idem

<sup>3</sup> Ibidem

l'étude des programmes d'équipement, d'exploitation et de tarification des transports maritimes du Burkina.

## **2 - Les autres accords et conventions revisés.**

Ces projets d'accord ont trouvé leur ratification sous le régime du Front Populaire <sup>(1)</sup>, notamment par la Zatu n° AN VI-41/FP/PRES du 13 juillet 1989 portant autorisation de ratification.

### **2-1 L'accord sur l'enseignement, la culture, le sport, les communications audio-visuelles et la presse <sup>(2)</sup>**

Dans le secteur de l'enseignement primaire, secondaire et technique, chaque gouvernement consent accorder l'un à l'autre, toutes les facilités pour ouvrir et entretenir sur son territoire des établissements d'enseignement (toutefois dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans l'Etat hôte). Chacun favorise en outre à son partenaire le libre accès à ses établissements.

Les dispositions sur l'enseignement supérieur sont globales. Dans ce volet, il s'agit de favoriser le développement des relations entre établissments supérieurs, par l'intermédiaire de leurs institutions nationales compétentes.

Ailleurs, les deux parties décident d'oeuvrer en commun pour l'épanouissement des arts, des lettres et des sports, en vue de la connaissance réciproque de leur patrimoine culturel et du développement de leurs audio-visuelles et de leur presse. Il s'agit pour les deux Etats de participer réciproquement au développement des institutions à vocation littéraire, scientifique ou artistique.

### **2-2 L'accord de coopération technique en matière de personnel <sup>(3)</sup>.**

De façon globale, les deux contractants soulignent leur

<sup>1</sup> Exception faite du texte relatif à "l'enseignement, à la culture, au sport, aux communications audio-visuelles et à la presse".

<sup>2</sup> 4B5 Rex 36 op.cit.

<sup>3</sup> idem

volonté d'organiser leur coopération technique sous la forme de projets ou de programmes ; impliquant la définition d'objectifs, la détermination des moyens à mettre en oeuvre et l'établissement de calendriers d'exécution.

Pour réaliser ces objectifs, l'un consent mettre à la disposition de l'autre, et ce dans la mesure de ses moyens, les personnels techniques nécessaires. Par ailleurs, la France accepte assurer la formation et le fonctionnement professionnel du personnel des secteurs publics et privés burkinabè.

#### 2-3 La convention sur la coopération scientifique et technique (¹)

La République française accorde son concours à la réalisation des programmes de recherche des institutions scientifiques du Burkina. Cette aide est sous forme d'expertise, d'appui technique et de participation financière.

En somme, elle s'engage dans la mesure des ses moyens à aider au renforcement du potentiel scientifique et technique du Burkina, par un soutien financier et technique aux équipements et aux constructions.

#### 2-4 La convention d'assistance administrative douanière (²).

Son objet est de permettre aux administrations douanières des deux autorités gouvernementales de se prêter mutuellement assistance dans le souci de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions aux lois douanières de leur pays respectifs.

### **II - L'ANALYSE DES NOUVEAUX ACCORDS DE 1986**

Tout comme les anciens, les nouveaux accords de coopération franco-burkinabè ont été négociés et signés dans un cadre contractuel et bilatéral.

Cependant, quelle peut être la portée réelle de ces nouveaux accords, comparativement à ceux d'avril 1961 ? Marquent-ils véritablement une évolution positive par rapport aux précédents?

<sup>1</sup> 4B5 Rex 36, op.cit.

<sup>2</sup> Idem

## 1 - La forme des textes.

### 1-1 Le style

Une analyse du style permet de constater un tant soit peu, un effort et un souci d'équité manifestés dans les nouveaux accords.

En effet, des expressions qui dénotent l'égalité et la réciprocité des intérêts foisonnent dans les nouveaux textes<sup>(1)</sup>. Ce sont entre autres, "les parties sont convenues de...", "les deux gouvernements soulignent leur volonté partagée de ...", "de se concerter et de s'informer mutuellement sur ...", "chacun accorde à l'autre ...".

Toutefois, certaines tournures utilisées jettent le doute sur les retombées économiques réelles de cette coopération, notamment sur le Burkina. Elles dévoilent un certain manque d'engagement du partenaire français quant au soutien effectif à son homologue. A titre illustratif, l'on peut citer "La République française pourrait lui accorder ...", "son concours peut être apporté ...", "dans la mesure du possible ...", "selon ses moyens ...". Ce sont en réalité des mesure de réserve, qui rentrent en application lorsque les relations politiques entre les deux contractants deviennent critiques. Cette situation offre au pays donneur le privilège de maintenir, de réduire ou d'annuler l'enveloppe de ses contributions.

D'ailleurs, la brièveté relative de la plupart des textes accentue l'incertitude. Bien que cela puisse être compris comme dicté par un souci de concision, il n'en demeure pas moins que ce procédé ôte aux accords leur caractère très opérationnel<sup>(2)</sup>.

Enfin, il est à remarquer que les accords de 1986

<sup>1</sup> Les mêmes expressions sont utilisées dans les anciens accords. Mais elles étaient plus une façon d'inscrire ces derniers sur le registre du droit international et de camoufler la domination française, qu'une manière d'y affirmer l'équité.

<sup>2</sup> Des accords comme ceux relatifs à la coopération en matière de personnel et à la coopération économique et financière, sont en effet très brefs. Leur contenu est général et renvoie donc les modalités spécifiques à des dispositions éventuelles.

n'échappent pas à la traditionnelle formule de "charité" (à la demande du Burkina, la France s'engage à lui apporter son concours pour ...). Le sens de son emploi peut être interprété de deux façons : elle enseigne d'une part que la France demeure la grande puissance pourvoyeuse d'aide au développement, et le Burkina un pays pauvre en quête de soutien extérieur ; d'autre part la formule traduit l'idée selon laquelle, pourvoir le moins développé en ressources nécessaires à son développement s'inscrit dans le cadre normal de relation de coopération Nord-sud (<sup>1</sup>).

#### 1-2 Le volume des textes

En terme de dimension les accords de 1986 sont sensiblement en deçà de 1961.

La première raison à cela, comme précédemment évoquée, est relative à la brièveté de certains textes. Des passages à interprétations diverses ou qui lèsent l'une des deux parties sont purement et simplement écartés. les accords sont alors circonscrits autour d'un contenu essentiel, sans équivoque et lourdeur certes, mais aussi sans dispositifs permettant leur mise en oeuvre effective.

Sont concernés par la contraction, l'accord de coopération économique et financière (<sup>2</sup>), l'accord sur la marine marchande (<sup>3</sup>) et celui des échanges culturels dont l'enseignement supérieur (<sup>4</sup>).

Le second mobile qui provoqua la réduction sensible du volume des textes de 1986, est sans conteste le manque de consensus sur la coopération judiciaire et sur l'assistance militaire, toutes deux longues respectivement de 67 et de 28 articles en 1961.

Soulignons qu'en matière de règlementation sur la coopération judiciaire, le discorde entre les deux Etats a concerné le problème de traitement et de transfert des

<sup>1</sup> Il n'y a pas de complexe d'être dans la position de demandeur.

<sup>2</sup> Avec 10 articles contre 30 pour l'ancien accord.

<sup>3</sup> 8 articles contre 11.

<sup>4</sup> 23 articles contre 33.

prisonniers. Sur ce point, la partie burkinabè soutenait l'idée qu'"un Français en infraction au Burkina ou un Burkinabè en infraction en France, n'a pas à choisir son lieu de détention, et son jugement ne doit pas seulement être du ressort du pays détenteur mais surtout du 'pays lésé". Selon un procès verbal émanant du Ministère des Affaires étrangères datant du 31 octobre 1983, c'est la mise en place par le Burkina d'un nouvel appareil judiciaire, et mieux, la redéfinition d'une nouvelle philosophie du droit inconnu du droit occidental qui expliquait le désaccord français <sup>(1)</sup>.

Quant à la question de l'assistance militaire française, comment pouvait-elle être évoquée lorsque la France était accusée par son partenaire de soutenir les Maliens dans le conflit Mali-Burkina de 1985 ! D'ailleurs, la sécurité nationale constitue un domaine exclusivement souverain qu'un gouvernement dit révolutionnaire accepte difficilement partager avec son ancienne puissance tutrice.

## **2 - L'évolution du contenu des accords de 1986.**

L'évolution du profil des accords peut se saisir à travers les domaines politique, économique et culturel.

### **2-1 Au plan politique**

A l'opposé des accords antérieurs, il n'y a pas eu d'accord diplomatique entre le Burkina et la France en 1986.

Pendant que le traité de 1961 souligne que les Etats aménagent leurs relations diplomatiques notamment en se consultant régulièrement sur les questions de politique étrangère, l'accord général de 1986 fixe seulement le cadre juridique et technique dans lequel doit s'exercer la coopération (cf. annexe 1). Ce dernier passe sous silence aussi la question de représentation diplomatique française du Burkina à l'extérieur.

Manifestement, l'ancienne métropole perd l'un des fondements de sa politique de coopération. Son partenaire entend à l'avenir mener librement sa politique extérieure conformément à ses visées politiques, idéologiques et économiques.

<sup>1</sup> 2B5 Rex 109, op. cit

La perte de cette emprise diplomatique française était esquissée avant la négociation des accords par une décision du gouvernement burkinabè qui arrêtait que <<le décanat serait désormais assuré par l'ambassadeur africain résident le plus ancien en poste à Ouagadougou>> et <<l'intérieur du doyen sera assuré par l'ambassadeur africain résident immédiatement le plus ancien après le doyen>> ; <<à défaut d'ambasseur africain résident, par l'ambassadeur non africain le plus ancien en poste>> (<sup>1</sup>). En clair, l'ambassadeur français n'était plus automatiquement le doyen du corps diplomatique burkinabè, ce qui entrevoit le recul de la diplomatie française dans ce pays.

## 2-2 Au plan économique

Le nouveau dispositif reste vague quant à la nature profonde de la coopération économique entre le Burkina et la France.

Ce qui est notoire est le vide qui existe sur la coopération commerciale (disparition du titre sur les échanges). Cette suppression se justifierait par le fait que le régime préférentiel réciproque institué dans les conventions de 1961, dans son application, lèserait le commerce extérieur du Burkina. Dans ce sens, l'accord de 1986 marque un effort du gouvernement burkinabè de supprimer les priviléges commerciaux de la France sur son territoire. A quoi sert d'observer un régime préférentiel réciproque avec un pays industrialisé si l'on ne dispose pas de produits à exporter ?

Cependant, sur le plan de la coopération monétaire, c'est le statu quo. La monnaie burkinabè reste sous le parapluie du F.F, car le pays souscrit toujours aux accords de l'U.M.O.A (<sup>2</sup>).

Certes, l'appartenance à la zone franc (<sup>3</sup>) offre un certain nombre d'avantages au titre desquels la garantie illimitée de la

<sup>1</sup> Ministère des Affaires étrangères 1983. Document n° 03602/AE/CAB/PROTO (Archives non classées).

<sup>2</sup> 14 Etats en 1961 dont le Burkina sont signé les accords monétaires avec la France et se sont engagés dans la zone franc. Le 03/05/1997, la Guinée Bissau y a adhéré.

<sup>3</sup> Pour les mécanismes de cette zone franc, consulter Bernard VINAY, 1988, zone franc et coopération monétaire. Ministère de la coopération Paris ; ou Marc VIZY, 1989, la zone franc . CHEAM ; Paris.

convertibilité entre le CFA et le FF, ainsi que la fixité de la parité entre les deux monnaies. Cette garantie fait du CFA une monnaie assez solide et même crédible au plan international. D'aucuns y perçoivent, en plus de la stabilité monétaire relative, une sorte d'intégration économique régionale. Mais au delà de ces priviléges du reste discutables, c'est l'emprise monétaire et économique de la France sur la zone franc qui est mis<sup>e</sup> en relief, la monnaie étant un gage d'indépendance économique et commerciale d'un Etat.

Selon Jacques ADDA et Marie-Claude SMOUTS, l'enjeu principal de la zone franc pour la France n'est pas de nature matérielle, économique ou comptable. Il réside dans la production continue d'un ensemble de relations qui, constituant un contrepoids à l'indépendance de ses anciennes colonies, préserve son statut de puissance internationale <sup>(1)</sup>.

Pourquoi alors le gouvernement burkinabè a reconduit ces accords monétaires ? Pour M. Basile GUISOU, le Burkina évolue dans un cadre monétaire sous-régional et se garde par conséquent de faire cavalier seul (dû sans doute à la faiblesse de son poids économique). Les accords de la zone franc sont un problème collectif et la solution ne doit être recherchée qu'en collaboration avec l'ensemble des membres de cette zone <sup>(2)</sup>.

### 2-3 Au plan culturel

La domination culturelle était manifeste dans l'enseignement et l'éducation à travers la panoplie de mesures instituées dans les anciens accords.

En 1961 en effet, l'accord culturel autorisait la France à mettre à la disposition du Burkina du personnel d'enseignement dans les différents ordres. Ces enseignants intervenaient aussi dans la sanction des examens et concours ainsi que dans le fonctionnement des services administratifs du secteur .

Parallèlement le partenaire burkinabè était tenu d'adopter ses programmes d'enseignement à ceux en vigueur en France, et de ne s'adresser en priorité qu'à cette dernière pour ses besoins

<sup>1</sup> Jacques ADDA et Marie-Claude SMOUTS, 1989, op. cit. pg 63.

<sup>2</sup> Entretien avec M. Basile GUISOU. op. cit.

didactiques.

A n'en pas douter, toutes les représentations (aussi bien dans l'enseignement primaire, secondaire et technique que dans l'enseignement supérieur) forgeaient une philosophie éducative burkinabè avoisinant celle de l'ancienne métropole. En somme, elles répondaient, comme déjà souligné <sup>(1)</sup>, à un souci de diffusion des éléments culturels français.

Toutefois, dans le nouvel accord culturel de telles mesures n'y étaient pas codifiées. Ce qui laisse croire à une certaine réciprocité des intérêts culturels, à une indépendance de la politique culturelle de chaque contractant.

#### CONCLUSION

Théoriquement et en comparaison des anciens accords franco-burkinabè de 1961, ceux de 1986 marquent une évolution certaine du point de vue de leur transparence et de leur justesse.

Cependant, l'on peut s'interroger sur leur intérêt véritable et leur incidence effective sur l'évolution ou non de l'aide française apportée au Burkina ; car une chose est de pouvoir signer des accords "justes", mais une autre est de pouvoir observer leur réelle application.

Cela est d'autant fondé que l'on pense que le respect des principes d'égalité et de réciprocité dépend du niveau de développement des partenaires impliqués <sup>(2)</sup>.

<sup>1</sup> Voir les fondements culturels de la coopération française pg 13

<sup>2</sup>"Il ne suffit pas d'une égalité juridique entre les deux partenaires, mais d'une égalité de "fait" tant sur le plan économique et militaire, technologique que financier". Cours de Yacouba ZERBO en BH 303-304, 1995-1996, Économie et relations internationales. Département d'Histoire. Université de Ouagadougou.

### CHAPITRE III

#### LE NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE BURKINABÈ APRÈS 1987 ET L'EVOLUTION DES RELATIONS AVEC LA FRANCE

##### INTRODUCTION

Le 15 octobre 1987 marqua du point de vue historique le début d'un nouveau régime au Burkina Faso.

Si économiquement (et même idéologiquement) le nouveau pouvoir (le Front populaire) affirma poursuivre les objectifs tracés par le D.O.P et la R.D.P, sur le plan diplomatique en revanche celui-ci souscrit à une politique d'ouverture à l'égard notamment de ses partenaires traditionnels.

Cette ouverture s'affirma par la suite sous la IVème République.

##### I - LE RAPPROCHEMENT FRANCO-BURKINABÈ SOUS LE FRONT POPULAIRE.

###### 1 - La stratégie de développement du Front Populaire comme fondement de sa politique extérieure.

Selon le Front populaire, la R.D.P avait déjà tracé son programme d'ensemble. Le D.O.P avait fixé les grands traits de son orientation politique, économique et sociale globale. Ces conditions avaient ainsi mis à l'ordre du jour l'élaboration d'une stratégie économique claire, à même de développer les forces productives indispensables pour l'édification d'une économie prospère <sup>(1)</sup>.

Les divergences entre les deux régimes n'apparaissaient-elles donc pas au plan économique ?

L'explication était que le "mouvement de rectification" avait pour but de redonner à l'approche économique du pays un caractère scientifique et une vision plus pragmatique, à travers une application claire du capitalisme d'Etat. Le programme d'action publié le 11 mars 1989 constituait alors un recentrage

---

<sup>1</sup> BURKINA-FASO, 1990, 1er congrès du Front Populaire : 1er - 4 mars 1990. Imprimerie nationale de Ouagadougou. Burkina Faso pg 80.

plutôt qu'une rupture <sup>(1)</sup>.

Ce qui était remarquable cependant, fut sans conteste l'abandon des mesures austères d'assainissement des finances publiques et de l'environnement socio-économique du Burkina, jadis édictées aux premiers moments de la révolution.

Comment le nouveau pouvoir comptait s'y prendre pour régénérer des ressources pour son développement ? En abrogeant les mesures d'auto-ajustement, il semblait rechercher dans les apports extérieurs les moyens de financement de sa politique économique.

## 2 - La politique française du Front populaire

### 2-1 Ouverture et prudence.

La période du C.N.R avait constitué un moment sombre dans les relations du Burkina avec ses partenaires traditionnels, particulièrement avec la France.

Le gouvernement du Front populaire envisagea <sup>de</sup> redonner du souffle à la diplomatie du pays et <sup>de</sup> lutter contre l'isolement de celui-ci, en développant une politique d'ouverture. A cet effet, le président du Faso Blaise COMPAORE déclarait le 27 novembre 1987 à l'endroit de l'ambassadeur français résidant au Burkina :

<<Nous sommes particulièrement faits l'un pour l'autre ... parce que la part commune de l'histoire que nous avons vécue ensemble, vous imposant, nous en subissant, a tissé un substrat indestructible aux relations entre nos deux peuples>> <sup>(2)</sup>.

Si ce passage augurait une nouvelle ère dans les relations franco-burkinabè, il convient en revanche de signaler la prudence observée dans la suite de l'allocution :

<<Le passé n'autorise aujourd'hui ni paternalisme, ni complexe de révolte. Ce dont nous avons maintenant besoin, ce sont des rapports empreints de respect mutuel et d'esprit de solidarité>>.

<sup>1</sup> "Burkina : de la révolution à la rectification" dans Jeune Afrique Economie n° 121 de juillet 1989.

<sup>2</sup> Extrait du recueil des discours et allocutions du président du Front populaire pg 30 cité par Jean-Baptiste KAMBIRE, 1991-1992 op.cit pg 123.

2-2 Le tournant des relations entre les deux pays.

L'année 1989 pouvait être considérée comme le tournant véritable de la normalisation des relations franco-burkinabè.

La période connut la ratification de trois des quatres accords de coopération conclus en février 1986 (<sup>1</sup>) ; il s'agit de l'accord de coopération technique en matière de personnel, de la convention relative à la coopération en matière de recherche scientifique et technique, ainsi que de celle relative à l'assistance administrative pour la lutte contre la fraude douanière.

Par ailleurs, suite au sommet de Dakar de mai 1989, le Burkina bénéficia de la remise d'une partie de sa dette à l'égard de la France. L'annulation de la dette a porté sur la somme de 60 milliards de FCFA environ (<sup>2</sup>), toute chose qui avait permis au pays de réaliser à titre exceptionnel un excédent budgétaire sans précédent de 25 milliards de FCFA ; alors que les prévisions budgétaires avaient plutôt fait ressortir une impasse de 6,8 milliards de FCFA pour cette année 1989.

Les deux tableaux suivants nous montrent ces deux cas de figure.

Tableau n° 2 : Budget prévisionnel du Burkina Faso 1988-1990  
(en milliers de FCFA)

BUDGET ANNEES	RECETTES TOTALES PREVUES	DEPENSES TOTALES PREVUES	IMPASSE BUDGETAIRE
1988	90 295 470	96 287 153	5 991 683
1989	100 533 238	107 213 933	6 680 755
1990	98 570 638	110 012 433	11 441 805

Source : Loi et Zatu des finances du Burkina Faso (D.G.B du Ministère de l'Economie et des Finances)

<sup>1</sup> Confère pg.43-44

<sup>2</sup> Confère pg. 96-97

Tableau n° 3 : Exécution du Budget du Burkina Faso 1988-1990.  
 (en milliards de FCFA)

BUDGET ANNEES	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
1988	90,6	96,3	Déficit de 5,7
1989	163,0	138	Excédent de 25
1990	114,3	132,7	Déficit de 18,4

Source : I.N.S.D.TRESOR-DEP du Ministère de l'Economie et des Finances.

Comme autre événement économique qui affecta positivement les rapports entre les deux Etats pendant la dite période, ce fut la tenue les 8-9 janvier 1990 de la Commission mixte de coopération franco-burkinabè. Cette rencontre bilatérale a permis la signature de quatre conventions FAC d'une valeur de 1,3 milliards de FCFA et de trois prêts CFD d'un montant de 7,4 milliards de FCFA en faveur du Burkina <sup>(1)</sup>. Aussi Pascal ZAGRE (ancien Ministre du Plan et de la Coopération) saisit-il l'occasion pour affirmer le raffermissement de la coopération entre les deux pays.

De tels gestes financiers entre 1989 et 1991 envers le Burkina balayèrent les réserves jusque-là observées par les autorités de ce pays.

## II - LE RENFORCEMENT DES LIENS SOUS LA IVÈME RÉPUBLIQUE

### 1 - La politique extérieure de la IVème République vue sous l'angle économique

L'adoption du programme d'ajustement struturel en 1991 faisait appartenir la stratégie de développement d'ensemble du Burkina Faso à celle proposée par les institutions de Bretton Woods. L'acceptation des mesures de redressement macro-

---

<sup>1</sup> Ministère des Affaires Etrangères, 4B5 Rex 55 :  
Coopération B.F/France Travaux de la 4ème session de la commission mixte Franco-burkinabè - Burkina Faso

économiques dictées par ces bailleurs de fonds était une condition essentielle pour bénéficier de leurs aides financières.

Selon le programme d'action du Front populaire <sup>(1)</sup>, le système du capitalisme d'Etat n'est pas une fin en soi, surtout qu'il apparaît que le Burkina ne peut pas tout seul satisfaire ses importants besoins <sup>(2)</sup>. Autrement dit, le système ne contredit pas la recherche des capitaux étrangers.

Ce fut du reste l'une des justifications de l'adoption du P.A.S par les nouvelles autorités. Une telle attitude s'expliquait en partie, d'autant plus que le financement du plan quinquennal 1986-1990 du Burkina était rendu possible grâce aux ressources extérieures, comme l'indique le tableau suivant. Environ 80% des sommes mobilisées, contre seulement 20% (efforts propres), provenaient des partenaires au développement.

Tableau n° 4 : Part des ressources extérieures dans le financement des investissements publics du 1er plan quinquennal 1986-1990 (en %).

ANNEES NATURE DU FINANCEMENT	1986	1987	1988	1989	1986- 1990
FINANCEMENT EXTERIEUR	19,0	17,2	20,1	29,8	21,0
FINANCEMENT INTERIEUR	81,0	82,8	79,9	70,2	79,0
TOTAL	100	100	100	100	100

Source : Ministère du Plan et de la Coopération <sup>(3)</sup>.

<sup>1</sup> Le P.A.S a commencé à être appliqué sous la IVème République, mais son adoption a été du ressort des autorités de Front populaire.

<sup>2</sup> Jean-Baptiste KAMBIRE, 1991-1992, op.cit pg 67.

<sup>3</sup> BURKINA FASO, mai 1991, Deuxième plan quinquennal de développement populaire 1991-1995 vol 1 : présentation générale. Ministère de Plan et de la Coopération Burkina Faso.

L'importance de l'aide extérieure dans le processus de développement du Burkina justifie à notre sens l'intérêt accordé à sa diplomatie sous la IVème République. N'est-ce pas dans ce cadre qu'il faut situer la tenue de l'atelier de Goundi les 1er, 2, 3 et 4 septembre 1994 sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères ? Autour du thème "Missions du Ministère des Relations Extérieures dans le cadre d'une diplomatie de développement," l'objectif de cet atelier visait essentiellement la mobilisation de ressources additionnelles pour pallier à la pauvreté du Burkina Faso.

## **2 - Les relations avec la France**

Des éléments d'analyse permettent d'appréhender l'excellence des rapports entre les deux Etats sous la IVème République burkinabè.

En guise d'exemple, notons le consensus trouvé sur la convention relative à la circulation et au séjour des personnes. Celle-ci avait constitué une embûche pour les nouveaux accords de 1986. Selon une source émanant des Affaires Etrangères du Burkina <sup>(1)</sup>, le discorde s'expliquait par le refus français de retourner à l'application effective de la convention du 30 mai 1970 qui facilitait l'accès mutuel des ressortissants de chaque pays vers l'autre. De façon précise, le gouvernement français avait pris des mesures unilatérales en avril 1978 instituant des visas d'entrée et de séjour aux ressortissants burkinabè en France. Le 14 septembre 1992, les deux Etats étaient parvenus à réglementer ce volet de leur coopération. La convention fut ratifiée au Burkina par le décret n° 95 72/PRES/MAE/MAT du 16 février 1995 et par la loi n° 30/94/ADP du 25 mai 1994 <sup>(2)</sup>.

Avec le nouveau dispositif, l'accès réciproque aux deux territoires par leurs ressortissants respectifs fut conditionné à la possession d'un passeport en cours de validité revêtu du visa de l'Etat d'accueil ; ainsi qu'à la possession de certificats internationaux de vaccination exigés. En outre, pour un séjour n'excédant pas trois mois, l'intéressé doit présenter

<sup>1</sup> 2B5 Rex 109, op.cit

<sup>2</sup> Journal officiel du Burkina Faso, février 1995

des documents justifiant l'objet de son séjour et disposer de moyens suffisants pour sa subsistance et son retour. Dans le cas d'un séjour de plus du trimestre, il doit se munir d'un visa de long séjour et de titre de séjour délivrés par l'Etat d'accueil.

Comme autres éléments illustratifs des bons rapports entretenus par les deux Etats, ce sont les nombreuses visites et missions qu'effectuent annuellement de hautes personnalités burkinabè en France et réciproquement <sup>(1)</sup>. C'est le lieu de mentionner la tenue du XIX ème sommet franco-africain à Ouagadougou en décembre 1995 et l'arrivée du président Jacques CHIRAC dans la capitale burkinabè.

#### CONCLUSION

Les relations franco-burkinabè à partir de 1983 sont allées crescendo. Crispées et ambiguës au départ, elles ont évolué vers une normalisation dès 1987.

Y a-t-il donc eu un revirement de la politique extérieure du Burkina Faso après 1987 ?

Non, si l'on en croit Basile GUISSOU pour qui il a existé plutôt une reconsideration du Burkina par la France, attitude créée par la somme des revendications depuis 1983:

<<C'est l'accumulation quantitative de ce qu'on a appelé des incidents de parcours, qui a permis aujourd'hui d'avoir des relations excellentes avec la France. Je pense, en toute modestie, que la personnalité de ce pays doit beaucoup à ce qui a été fait depuis 1960, mais principalement, depuis 1983>> <sup>(2)</sup>.

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple Blaise COMPAORE, après une série de visites privées, s'est rendu successivement en 1993, 1994 et 1995 en France. Pour des détails, consulter Sidwaya du 9 juin 1993 n° 2283, Sidwaya du 8 avril 1994 n° 2491 et Sidwaya du 27 novembre 1995 n° 2898.

<sup>2</sup> Basile GUISSOU cité par Mohorou KANAZOE, op. cit

**TROISIEME PARTIE:**

**L'AIDE PUBLIQUE FRANCAISE AU**  
**BURKINA FASO A PARTIR DE 1980 :**  
**MANIFESTATION D'UNE SOLIDARITE FRANCAISE?**

**CHAPITRE 1:      LES ENJEUX ET LES OUTILS DE FINANCEMENT DE L'AIDE  
FRANÇAISE AU BURKINA FASO**

**INTRODUCTION**

Avant d'apprécier le volume et la nature de l'A.P.D française en faveur du Burkina depuis 1980, il s'avère opportun de cerner les canaux à travers lesquels les interventions sont réalisées ; et ce au delà des considérations générales parcourues bien avant <sup>(1)</sup>.

Une telle étude a pour finalité de déceler l'originalité et de définir les contours spécifiques de l'aide française en général, et celle octroyée au Burkina en particulier.

**I - LES ENJEUX DE L'AIDE FRANÇAISE AU BURKINA FASO.**

**1 - Généralité sur l'aide française.**

**1-1 Le concept de l'aide.**

L'aide publique au développement (A.P.D) peut se définir comme <<les ressources mises à la disposition de P.V.D par les organismes publics des P.D, sous la forme de dons et de prêts à long terme et à bas taux d'intérêt, en vue de favoriser le développement économique et social, et d'améliorer le niveau de vie des populations bénéficiaires>> <sup>(2)</sup>.

Pour Jacques ADDA et Marie-Claude SMOUTS, le concept d'A.P.D est contemporain de la décolonisation. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'aide était exceptionnelle et non structurée (elle était dispensée pour rechercher des appuis politiques) <sup>(3)</sup>. En réalité celle-ci fut poursuivie après 1945, notamment durant la Guerre Froide. A ce sujet, la période resta marquée par le plan "Marshall" des U.S.A pour la construction de l'Europe, ou plutôt

<sup>1</sup> Il s'agit des fondements de l'aide française voir pg 13-16.

<sup>2</sup> Définition de l'A.P.D par l'O.C.D.E, reprise par Jacqueline GASTINNE, 1991, La coopération française en direction de l'Afrique sous différentes formes, recherches de complémentarité. Paris pg 39.

<sup>3</sup> Jacques ADDA et Marie-Claude SMOUTS, 1989, op.cit pg 28

pour consolider les démocraties libérales dans l'optique d'endiguer le Communisme.

Après cette période, l'aide au développement devint progressivement un mode de relation normale entre pays souverains. Initialement, elle consistait à octroyer de la technologie et de l'assistance en personnel aux P.S.D pour la mise en valeur de leurs ressources. Par la suite intervenait la forme monétaire de l'aide.

S'agissant de l'aide française, elle ne suivit également pas une disposition cohérente jusqu'en 1946 où elle fut organisée par la création du F.I.D.E.S et de la C.C.F.O.M<sup>(1)</sup>.

Ces instruments du développement avaient pour dessein d'équiper et de moderniser les D.O.M-T.O.M français (d'aucuns y voyaient plutôt des préoccupations coloniales). Après les indépendances de 1960, ces organismes se muèrent respectivement en F.A.C et en C.C.C.E.

#### 1-2 Les caractéristiques de l'aide française

##### 1-2-1 Sa relative massivité

La France est après la Norvège, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas et la Finlande, l'Etat dont la contribution à l'APD en proportion de son PNB est la plus forte<sup>(2)</sup>. Au début des années 1980, seulement la Suède et la Norvège se positionnaient devant elle avec respectivement 0,76% et 0,82% de leur PNB, contre 0,36% de son PNB DOM-TOM exclus<sup>(3)</sup>.

Malgré cette régression relative, le pays est toujours demeuré le troisième contributeur en valeur absolue de l'A.P.D fournie par chacun des membres du Comité d'Aide au Développement (C.A.D) de l'O.C.D.E.

Quant à l'évolution comparative de la contribution française en rapport avec son PNB, elle est la suivante :

<sup>1</sup> Claude FREUD, 1988, Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement Karthala. Paris pg 16-17.

<sup>2</sup> COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN, 1993, Développement de l'aide au partenariat. Documentation française, Paris pg 87.

<sup>3</sup> Patrick CADENAT, 1983, op. cit pg 5.

Tableau n° 5 : Evolution de l'A.P.D de la France par rapport à celle du C.A.D de l'O.C.D.E (en % du PNB)

PERIODES REGIONS	1978-1982	1989-1990	De nos jours
FRANCE DOM-TOM EXCLUS	0,36	0,55	0,41
MOYENNE DU CAD	0,32	0,33	-

Source : O.C.D.E, rapport 1992 sur la coopération pour le développement - COMMISARIAT GENERAL DU PLAN, 1993, op. cit pg 100.

Pour l'importance effective de cette A.P.D française, le rapport général de l'O.C.D.E fournit respectivement pour les années 1990 et 1991, 7 194 millions de \$ et 7 484 millions de \$, sur un total d'A.P.D du C.A.D s'élevant pour les mêmes périodes à 52 960 millions \$ et de 56 709 millions de \$<sup>(1)</sup> : par conséquent 13,5% environ des efforts au développement proviennent de la France.

#### 1-2-2 Le caractère trop bilatéral de l'aide française.

L'aide publique de la France est avant tout dispensée à travers ses structures bilatérales, comme en illustre le tableau et le graphique suivants:

---

<sup>1</sup> O.C.D.E, Rapport 1992, coopération pour le développement : efforts et politique des membres du comité d'aide au développement. OECD, Paris pg 96-97.

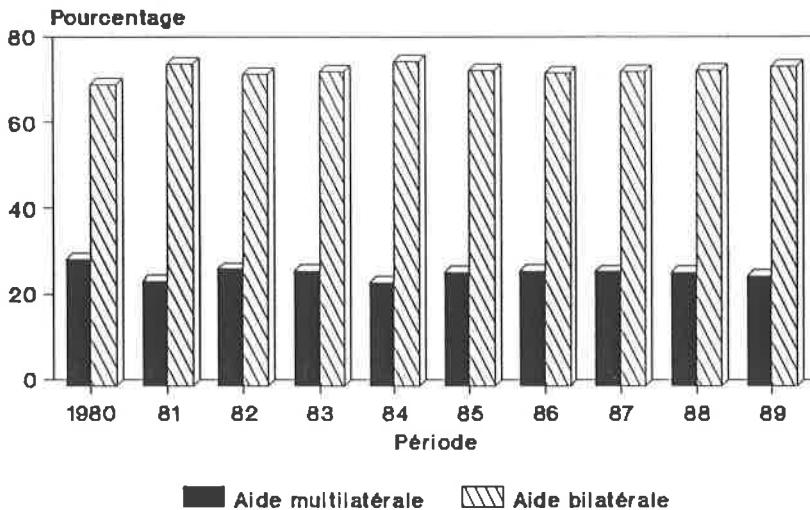
Tableau n° 6 : La composition de l'A.P.D française 1980-1989 hors DOM-TOM  
 (en %)

ANNEES	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
NATURE DE L'AIDE										
AIDE BILATERALE	70,4	75,6	72,7	73,2	75,8	73,5	73,1	73,3	73,5	74,4
AIDE MULTI- LATERALE	29,6	24,4	27,3	26,8	24,2	26,5	26,9	26,7	26,5	25,6

Source : Chiffres du Ministère de la Coopération française.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ils sont repris par Jacqueline GASTINNE, 1991, op. cit



Graphique No 1: Composition de l'APD  
française 1980-1989

Source : Graphique réalisé à base des données du tableau précédent (tableau n°6)

Plus des 2/3 de l'aide française suivent le canal bilatéral. Il est vrai que cette façon de procéder est la plus directe et a l'avantage d'affecter positivement les relations France-Tiers-monde.

Mais parallèlement, cette personnalisation de l'aide comporte un enjeu très important qui est celui de la sauvegarde de la présence française dans l'environnement politique et socio-économique des pays bénéficiaires. Par cette forme non neutre de l'aide, la France décide d'octroyer ses concours à qui elle veut, et ce en fonction de son bon vouloir ainsi qu'en fonction de ses intérêts.

#### 1-2-3 Une aide destinée en priorité à l'Afrique Sub-saharienne.

L'Afrique subsaharienne demeure le principal destinataire de l'aide bilatérale française.

Cela s'explique par le fait qu'après 1960, les anciennes puissances coloniales ont voulu garder des rapports privilégiés avec leurs anciens territoires coloniaux. Elles installent alors des zones d'influence (à l'image du pré-carré français) et leurs flux d'aide suivent ces circuits préférentiels.

A titre illustratif, pendant que 30% environ de l'aide bilatérale de l'ensemble des pays du C.A.D vont à l'Afrique subsaharienne, la France destine pour la même zone plus de 50% de son APD bilatéral <sup>(1)</sup>.

1-2-4 Une aide constituée en grande partie de dons.

L'aide française est de nature traditionnelle. C'est du reste ce qui justifie la prédominance de l'élément "don" sur l'élément "prêt". Le tableau et le graphique suivants attestent ces propos.

---

<sup>1</sup> Pourcentages effectués avec les données fournies par l'OCDE, rapport 1992, op. cit. (en son annexe A.18)

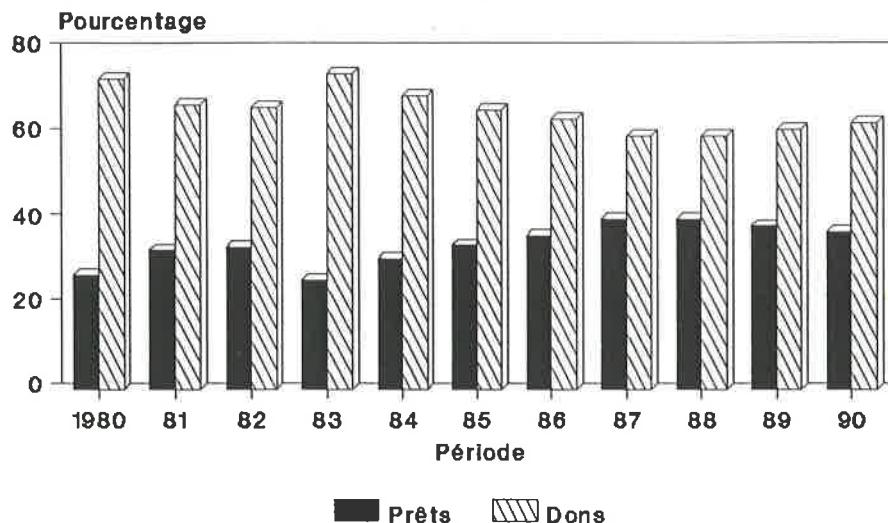
Tableau n° 7 : Proportion des dons et des prêts dans l'A.P.D bilatérale française hors D.O.M-T.O.M (en % de son aide totale)

ANNEES	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
NATURE DE L'AIDE											
DONS	72,9	67,0	66,3	74,1	68,9	65,8	63,5	59,6	59,7	61,3	62,7
PRETS	27,1	33,0	33,7	25,9	31,1	34,2	36,5	40,4	40,3	38,7	37,3

Source : Ministère français de la coopération et du développement (¹)

---

¹ Chiffres fournis par Jacqueline GASTINNE, 1991, op. cit. pg 45.



Graphique No 2: Proportion des dons et des prêts dans l'APD bilatérale française

Source : Graphique effectué à base des données du tableau n° 7 précédent.

Près des 2/3 de l'aide bilatérale française sont constitués de dons, même si les prêts ont tendance à prendre de l'importance comme l'exprime le graphique. C'est une vision qui dénote à la fois l'engagement de la France pour le tiers-mondisme, et la manifestation d'un caractère intéressé de ses concours financiers.

## 2 - Les intérêts économiques français au Burkina Faso.

Le Burkina Faso est un pays pauvre (sous-sol et sol assez pauvres, marché non-porteur ...) et la France ne peut y rencontrer que des avantages d'ordre politique et économique. Ce constat d'à-priori fait par certains analystes est difficilement acceptable, au regard des innombrables investissements économiques français dans ce pays.

### 2-1 Les avantages commerciaux

De manière générale, la France est le premier partenaire économique du Burkina qui voit son commerce extérieur largement dominé.

2-1-1 La France : premier fournisseur du Burkina Faso

La France constitue depuis longtemps le principal pays qui ravitaille le Burkina en produits finis. Par rapport au volume total des importations de ce dernier, la part française représente en moyenne 30% ; et ce devant la Côte d'Ivoire (20% environ), les Pays-Bas et l'Italie (<sup>1</sup>).

Les importations du Burkina Faso en provenance de la France concernent pour l'essentiel des biens d'équipement et de consommation courante.

Pour la décennie 1980-1990 par exemple, elles sont constituées de 16 à 25% de machines et d'appareils mécaniques et électroniques, de 8 à 18% de matériels et de produits médico-sanitaires, et de 11 à 20% de matériels de transport routier (<sup>2</sup>).

Tableau n° 8 : Proportion des importations par pays du Burkina Faso (1987-1991). (en %)

PAYS	ANNEES 1987	1988	1989	1990	1991
FRANCE	29,1	30,8	30,0	28,3	25,1
COTE D'IVOIRE	19,5	18,5	16,9	17,4	21
PAYS-BAS	3,9	4,9	3,1	3,1	2,5
ITALIE	3,5	4,1	4,2	3,5	2,6
TOTAL DES IM- PORTATIONS FRANCAISES	100	100	100	100	100

Source : D.G.R.S, 1994, op. cit pg 57-58 (calculs effectués)

<sup>1</sup> Structure par pays des importations du Burkina Faso. D.G.R.S, 1994, balance commerciale et commerce extérieur - Ministère du Commerce et de l'Industrie. Burkina Faso pg 59

<sup>2</sup> idem, pg 46.

### 2-1-2 La France : principale cliente du Burkina Faso

Tout comme au niveau des importations du pays, la structure par pays des exportations dressée par la D.G.R.S en 1994 place la France au premier rang des acheteurs des produits burkinabè. L'ancienne métropole y détient environ 30%, loin devant la Côte d'Ivoire et Taïwan qui s'accaparent chacun environ 15% (').

La majeure partie des produits d'exportation burkinabè concerne les matières premières, dont notamment l'or et le coton. Ces deux produits stratégiques constituent également l'essentiel de la structure des importations de la France provenant de son partenaire.

---

<sup>1</sup> D.G.R.S, 1994, op. cit pg 44-45 (calculs effectués)

Tableau n° 9 : Importance de l'or et du coton dans les exportations totales du Burkina vers la France 1984-1990. (valeur en millions de FCFA)

ANNEES PRODUITS	1984		1985		1986		1987		1988		1989		1990	
	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%
MONNAIES ET PIERRES PRECIEUSES	134	3,6	4277	47	5326	70	11620	72	12307	72	6893	77	7973	83
COTON ET COTONNADES	2556	69	2239	24	1199	15	3232	15	2623	15	1094	12	642	6,7

Source : Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines du Burkina Faso (¹)

---

¹ Ministère du commerce, de l'Industrie et des Mines, 1993, Etat des échanges commerciaux Burkina Faso Burkina Faso pg 12-13.

2-1-3 Une structure globale des échanges excédentaire pour la France.

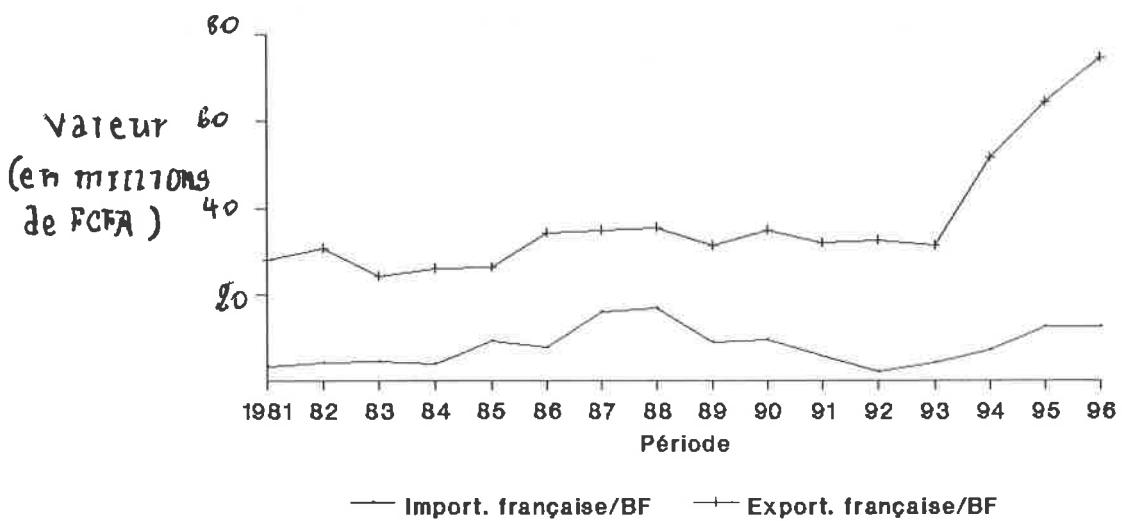
Les échanges entre les deux pays donnent un résultat largement excédentaire pour le commerce extérieur français.

Tableau n° 10 : L'excédent commercial français réalisé dans les échanges avec le Burkina Faso de 1981 à 1990. (en millions de FCFA)

ECHANGES ANNEES	EXPORTATIONS FRANCAISES VERS LE BURKINA	IMPORTATIONS FRANCAISES EN PROVANCE DU BURKINA	EXCEDENT COMERCIAL FRANCAIS
1981	28 080	3 301	<b>24 779</b>
1982	30 713	3 941	<b>26 772</b>
1983	24 193	4 285	<b>19 908</b>
1984	25 891	3 669	<b>22 222</b>
1985	26 242	9 046	<b>17 196</b>
1986	34 256	7 571	<b>26 685</b>
1987	34 776	16 019	<b>18 757</b>
1988	35 404	16 905	<b>18 499</b>
1989	31 418	8 848	<b>22 570</b>
1990	34 839	9 535	<b>25 304</b>
1991	31 869	-	-
1992	32 580	2 110	<b>30 470</b>
1993	31 359	4 182	<b>27 177</b>
1994	51 415	7 020	<b>44 395</b>
1995	64 189	12 316	<b>51 873</b>
1996	74 133	12 338	<b>61 795</b>

Source : Calculs faits à base des données du Ministère du Commerce de l'Industrie et des Mines du Burkina Faso (¹).

<sup>¹</sup> Pour les données 1981-1991 : Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines, 1991, op.cit pg 12-13.  
Pour les données 1992-1996, elles sont fournies par le même service sur informatique.



**Courbe No 1: Excédent commercial français réalisé dans les échanges avec le Burkina Faso de 1981-1996.**

Source : Courbe tracée à l'aide des données du tableau n° 10

Comme l'indique la courbe, les échanges commerciaux France-Burkina Faso depuis 1981 (<sup>1</sup>) se soldent par une balance positive en faveur du premier.

Bien qu'un tel excédent structurel puisse paraître quelque peu insignifiant pour les échanges extérieurs français en général, il reste qu'il se traduit par un déficit chronique de la balance commerciale du Burkina. Mieux, le déficit observé pourrait se répercuter automatiquement sur la balance générale du commerce extérieur de ce dernier, puisque la France est son principal partenaire dans le secteur.

## 2-2 Les avantages industriels (investissements) français au Burkina Faso.

### 2-2-1 Les participations françaises dans les entreprises du Burkina Faso.

En 1990-1991, plus du tiers des chiffres d'affaire des entreprises burkinabè est détenu par des actionnaires français. Ceux-ci interviennent ou participent non seulement dans le secteur industriel et commercial, mais aussi dans les services, les agences et les bureaux.

<sup>1</sup> Peut-être bien avant.

Tableau n° 11 : Participations françaises dans les sociétés burkinabè. (cf. annexe n° 2)

SECTEURS	NOMBRE DE SOCIETES	CAPITAL SOCIAL (en millions de FCFA)	PART FRANCAISE		CHIFFRES D'AFFAIRE (en millions de FCFA)	
			Valeur (millions FCFA)	en %	1990	1991
INDUSTRIES	24	25 959, 4	6 881	26,5	98 474	110 802
SERVICES	20	6 591	2 336	35 ,5	29 127	27 495,9
COMMERCE ET DISTRIBUTION	20	2 012,7	1 605	79 ,7	23 521	21 234
AGENCES ET BUREAUX	5	-	-	-	2 050	2 717
TOTAL	69	34 563,1	10 822	31,3	153 172	162 248,9

Source : BURKINA FASO, 1993 op. cit (en son annexe).

2-1-2 Des marchés publics burkinabè dominés par des multinationales françaises.

Ces marchés concernent aussi bien les travaux publics d'entreprise (routes, barrages, bâtiments ...), les prestations de services (études et ingénierie) que la fourniture de matériels (notamment dans les télécommunications) <sup>(1)</sup>.

Si l'on considère la période 1984-1988, le montant des marchés publics (de valeur supérieure à 50 millions de FCFA) attribués à des entreprises françaises est très important. Les 2/3 de leurs chiffres (gains) réalisés retournent dans le pays d'origine.

Tableau n° 12 : Marchés publics (de valeur supérieure chacun à 50 millions de FCFA) attribués à des entreprises françaises au Burkina Faso 1984-1988.

MARCHES ANNEES	MONTANT	PART RAPATRIABLE	
		MONTANT	%
1984	40 850	26 600	65
1985	6 100	4 750	78
1986	12 000	7 050	59
1987	12 500	5 625	45
1988	16 050	11 875	74
TOTAL	87 500	55 900	64

Source : Ministère français de la Coopération et du Développement. <sup>(2)</sup>.

En valeur relative, la part des marchés publics accaparés par ces sociétés françaises est encore plus importante lorsque l'étude embrasse seulement les projets-marchés financés par le F.A.C et la C.F.D au Burkina. En clair, la France budgétise des projets mais leur exécution est également attribuée à ses propres

<sup>1</sup> Cela explique la diversité des multinationales françaises (voir annexe n° 2)

<sup>2</sup> Ministère de la Coopération et du Développement, 1989, op. cit. Paris pg 52.

entreprises.

Par exemple, entre 1980 et 1997, sur un total de marchés-contrats FAC et CFD au Burkina d'une valeur de 74,8 milliards de FCFA <sup>(1)</sup>, plus de 85% ont été octroyés aux multinationales françaises. Bien qu'il s'agisse là uniquement des marchés de plus de 50 millions de FCFA, le rapport permet d'avoir une idée sur le quasi-monopole acquis et détenu par les filiales des sociétés françaises au Burkina <sup>(2)</sup>. Ce qui d'ailleurs ne cesse de poser la problématique du retour de l'aide.

En somme, des avantages économiques français existent (en amont et en aval) de façon certaine dans ce pays. Ils sont surtout présents dans le commerce, même si dans l'industrie ils sont également importants. Du reste, la mission française d'évaluation de l'aide au Burkina reconnaissait ces avantages.

<<Malgré le faible poids du Burkina dans l'économie mondiale, les intérêts français sont loin d'y être négligeables. Relativement faibles au niveau des investissements, ils sont significatifs au plan commercial en raison des flux d'échange traditionnels (...) et des marchés financés par l'aide internationale...>> <sup>(3)</sup>.

La percée des entreprises françaises en Afrique s'explique en grande partie par la protection artificielle que leur offre la coopération française. Cette dernière leur facilite en effet la monopolisation des marchés publics. L'Etat français en outre leur octroie des crédits commerciaux, et assure leur compétitivité à travers la garantie de la COFACE (Compagnie d'assurance qui promouvoit le commerce extérieur français).

<sup>1</sup> Le chiffre englobe l'ancienne et la nouvelle parité du FCFA.

<sup>2</sup> Collecte effectuée à base des données du registre des marchés publics FAC-CFD (sont pris en compte seulement les marchés de plus de 50 millions de FCFA). DG coop, Marchés, contrats, lettres de commande, de financement FAC et CCCE - Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso.

<sup>3</sup> Ministère de la coopération et du développement, 1989, op. cit. Paris pg 53.

## **II - LES INSTRUMENTS D'OCTROI DE L'AIDE FRANÇAISE.**

L'octroi effectif des concours français s'effectue à travers plusieurs organismes spécialisés, les uns dans la recherche, les autres dans le financement des projets (organismes financiers).

Parmi ces derniers, deux font l'objet de notre analyse car d'une part ils constituent les deux outils essentiels de l'aide, et d'autre part les rôles qui leur sont dévolus permettent de cerner les enjeux des interventions françaises.

### **1 - Le Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C) : instrument de coopération et d'influence politique.**

Le F.A.C a été créé le 27 mars 1959 en remplacement du FIDES, Fonds d'investissement pour le développement économique et social qui était "en vigueur" dans les anciens T.O.M français depuis 1946.

Le F.A.C n'a pas de personnalité propre. Il constitue un chapitre du budget de l'Etat français <sup>(1)</sup>. Son institution répond au souci de doter les pays francophones de moyens financiers et techniques nécessaires à leur développement, ainsi qu'à celui de renforcer les relations franco-africaines.

Les fonds du F.A.C sont gérés par le Ministère de la Coopération française à travers ses structures décentralisées (les Missions de Coopération et d'Action Culturelle M.C.A.C), et leurs décaissements relèvent de la Caisse française de développement (C.F.D).

Quant aux projets F.A.C, ils sont des dépenses pluri-annuelles d'investissement pour le développement du pays bénéficiaire. Ils sont réalisés sous la forme de subventions à travers trois types. Il s'agit d'abord du FAC-Etat qui bénéficie directement à l'Etat, et le FAC-crédits déconcentrés qui exécute les projets élaborés par le gouvernement et la société civile. Le deuxième type est le FAC inter-Etat (I.E), favorisant le développement d'ensemble des "pays du champ français" <sup>(2)</sup>.

<sup>1</sup> Raogo E.J GUIGMA, 1994-1995, l'aide publique au développement : cas de l'aide publique française au Burkina Faso - mémoire ENAM, Ouagadougou pg 13

<sup>2</sup> COOPERATION FRANCAISE, 1996, bilan annuel de l'aide française au Burkina Faso. MCAC. Ouagadougou

Les investissements du FAC s'effectuent le plus souvent au profit des secteurs sociaux clés, à savoir le monde rural, la santé, l'enseignement et l'environnement.

Ce fait est original (car vital pour les Etats pauvres) certes, mais parallèlement nourrit une certaine dépendance à l'égard de l'ancienne métropole. Le F.A.C en effet offre à cette dernière un argument d'influence politico-diplomatique. D'ailleurs, la mission de l'organisme est de nos jours plus politisée avec le soutien de la France depuis 1990-1991 pour la mise en place des institutions démocratiques (financement des élections), et pour le renforcement de l'Etat de droit (dotation de la police et de la gendarmerie en moyens matériels).

## 2 - La C.F.D et son rôle dans le secteur productif.

La Caisse française de développement est un établissement public industriel et commercial (E.P.I.C). Elle est chargée de dispenser l'aide publique française afin de promouvoir les économies des Etats où elle est présente.

C'est alors qu'elle s'investit dans le financement des entreprises privées, à travers sa filiale spécialisée qu'est la PRO.PAR.CO (société de promotion et de participation pour la coopération économique) ; dans la mise en oeuvre des prêts et subventions d'ajustement structurel ; dans la subvention de divers projets pour le compte de certains ministères français comme ceux de l'Economie et des Affaires étrangères ; et dans le paiement des fonds publics du F.A.C pour le compte du Ministère français de la Coopération <sup>(1)</sup>.

### 2-1 L'Evolution des activités et attributions de la Caisse

Le rôle de la CFD n'a pas toujours été uniforme. Depuis sa création, son statut et ses missions ont en effet évolué conformément à l'orientation et à la mutation de la politique de coopération du gouvernement français <sup>(2)</sup>.

<sup>1</sup> C.F.D, 1993, rapport annuel 1993, Paris pg 9-10.

<sup>2</sup> idem, pg 9.

En 1941, la banque voyait le jour sous le nom de C.C.C.L (Caisse centrale de la France libre) et jouait un rôle d'institut d'émission monétaire ainsi que de trésor public. De 1944 à 1958, elle change d'appellation, C.C.F.O.M (Caisse de la France d'Outre-mer) pour orienter ses actions vers l'outre-mer français. En décembre 1958, elle devint C.C.C.E (Caisse Centrale de Coopération Economique), un organisme de coopération chargé de favoriser l'installation des structures économiques des nouveaux Etats autonomes.

A partir de 1975, l'établissement diversifia ses activités et ses types d'intervention. Il se vit autorisé à consentir des prêts à des conditions proches de celles du marché financier international : prêts dits du deuxième guichet.

Depuis 1981, la C.F.D s'engage en outre dans la voie du P.A.S par laquelle elle contribue à la restructuration des ensembles économiques des pays subsahariens et asiatiques <sup>(1)</sup>.

Pour être plus complet, soulignons que depuis 1994, suite au changement de la parité du FCFA par rapport au FF, la banque augmenta ses subventions spéciales aux P.S.D. Suite au sommet de Dakar en 1989 et à celui de la Baule en 1990, elle estompa d'accorder des crédits aux pays subsahariens dont la dette fit d'ailleurs l'objet de mesures d'annulation <sup>(2)</sup>.

#### 2-2 La C.F.D et les secteurs rentables

Certes, la Caisse française favorise l'épanouissement des activités économiques. Mais au delà de cet aspect aide, ses actions demeurent des investissements qui lui sont rentables. Selon Yacouba A. OUATTARA, les investissements de la C.F.D appellent toujours une idée de valeur ajoutée. Contrairement au F.A.C (investissements sociaux et politico-institutionnels), celles-ci sont des investissements au sens intrinsèque du terme. Même ses interventions dans le monde rural et sensées être

<sup>1</sup> Loi rectificative française du 03 août 1981 élargissant la garantie de l'Etat français aux emprunts effectués par les P.S.D pour financer leur P.A.S CCCE, 1991, La caisse centrale 1941-1991 - CCCE, Paris pg 84.

<sup>2</sup> A partir 1991 en effet la CFD n'accorde plus de prêts qu'au secteur marchand de l'Etat, comme le prouve l'annexe n° 3.

profitables aux populations locales, sont en réalité ciblées autour des secteurs rentables comme ceux du coton et des fruits et légumes <sup>(1)</sup>.

Ailleurs, les prises de participation fréquentes de la banque dans les entreprises privées ainsi que ses subventions et crédits octroyés aux sociétés d'Etat, font d'elle, un organisme incontournable de développement pour les pays bénéficiaires. Par ce fait, la C.F.D devient un outil d'influence économique aux mains des Français, tout comme le F.A.C l'est au plan politique et diplomatique.

#### **CONCLUSION**

Cette étude permet d'analyser dans les pages suivantes le volume et l'orientation de l'aide bilatérale française.

Il est vrai que l'un des critères fondamentaux qui jouent sur ce volume est la qualité ou l'état des relations diplomatiques entre les partenaires. Toutefois, s'agissant de la coopération française ce classique peut être nuancé ou dépassé : à la lumière des constats ci-dessus faits, l'importance de l'APD française se détermine aussi en fonction des intérêts économiques consentis par le pays demandeur.

---

<sup>1</sup> Entretien avec Yacouba A. OUATTARA (en mai 1997), chef de division à la D.G-coop du Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso.

**CHAPITRE II : ANALYSE DU VOLUME DE L'A.P.D BILATERALE FRANCAISE  
AU BURKINA FASO**

**INTRODUCTION**

L'objet du présent chapitre est de jeter un regard panoramique sur le volume global ainsi que sur la ventilation sectorielle de l'aide financière (bilatérale) française octroyée au Burkina Faso. Il est accessoirement question de l'assistance technique française, et ce à travers l'analyse portée sur les effectifs et la répartition des coopérants mis à la disposition du partenaire burkinabè.

**I - LE VOLUME GLOBAL DE L'AIDE FINANCIÈRE FRANÇAISE.**

**1 - L'importance relative de l'APD française au Burkina Faso**

Cette APD ne représente qu'une faible part du total des versements français. En 1991 par exemple, la part réservée au Burkina Faso était seulement de 3,2% <sup>(1)</sup>.

Malgré ce pourcentage relativement faible, le donneur français occupe dans ce pays une place prépondérante. Depuis 1980 voire bien avant, 30% environ de l'aide bilatérale totale fournie au Burkina proviennent de ce bailleur de fonds qui en est le premier pourvoyeur. Même sur le total d'APD (bilatérale et multilatérale) octroyée au pays, il s'y maintient à hauteur de 20% en moyenne <sup>(2)</sup>.

Sur un autre registre, quand l'on considère les interventions de la C.F.D dans la sous-région ouest-africaine, la position du Burkina ne semble guère être des plus privilégiées dans l'aide française.

Observons les engagements de la Caisse dans les trois Etats, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso entre 1991-1995.

<sup>1</sup> Ambassade de France, mars 1993, lettre de la M.C.A.C : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso en 1992 - Ouagadougou

<sup>2</sup> idem

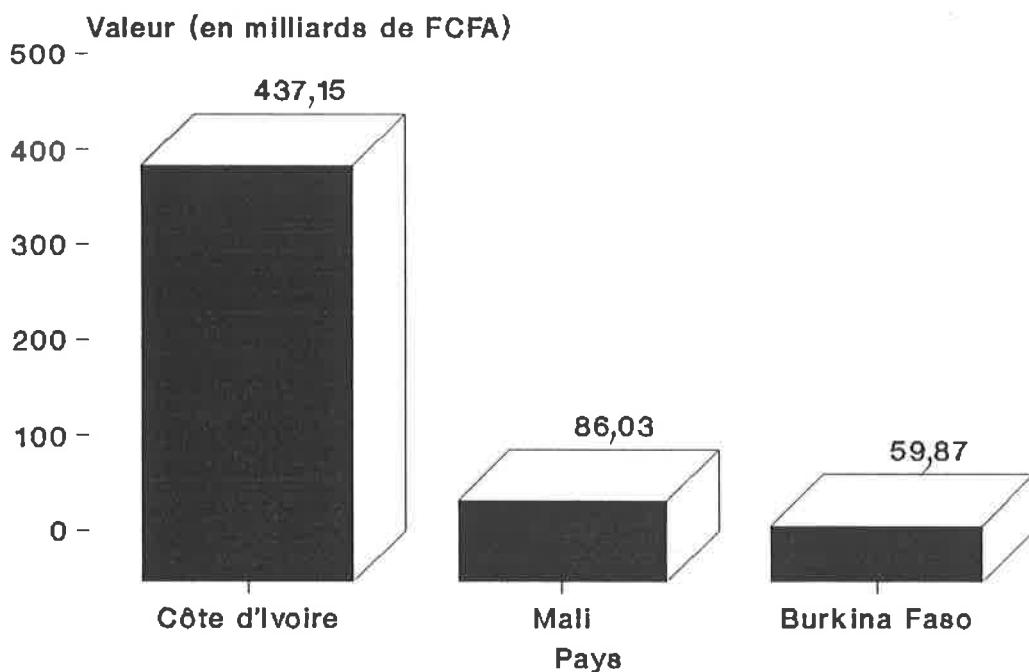
Tableau n° 13 Proportion des interventions CFD (¹), prêts et subventions dans les trois pays : Côte d'Ivoire, Mali et Burkina Faso (1991-1995)  
 (valeur en millions de fCFA)

PAYS	ANNEES		1991		1992		1993		1994		1995		1991-1995	
	Valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%
BURKINA FASO	8 585	8,2	8 550	8,3	7 630	5,9	13 935	12,9	21 170	15,0	59 870	10,2		
MALI	5 820	5,5	13 090	12,7	27 640	21,6	21 020	19,5	18 460	13,1	86 030	14,7		
COTE- D'IVOIRE	89 700	86,1	81 290	78,9	92 395	72,3	72 555	67,4	101 210	71,8	437 150	74,9		

Source : C.F.D, rapport annuel 1995 pg 37-38.

---

<sup>¹</sup> Les interventions de la CFD concernent ici les aides-projets et les concours d'ajustement structurel.



**Graphique No 3: Proportion des interventions CFD dans les 3 pays: Côte d'Ivoire  
Mali, BF (1991-1995)**

Des fonds alloués par la CFD à ces trois pays, la proportion ivoirienne atteint les 3/4, très loin devant le Mali (14,7%) et le Burkina (10,2%).

Ce constat porte à croire que l'aide française est plus orientée vers les P.V.D dont les économies et les marchés sont porteurs.

## **2 - L'évolution financière de l'APD française bilatérale au Burkina Faso**

Depuis 1980, cette aide financière <sup>(1)</sup> s'est présentée comme suit:

---

<sup>1</sup> L'aide chiffrée concerne ici les engagements annuels du donneur français et non les décaissements.

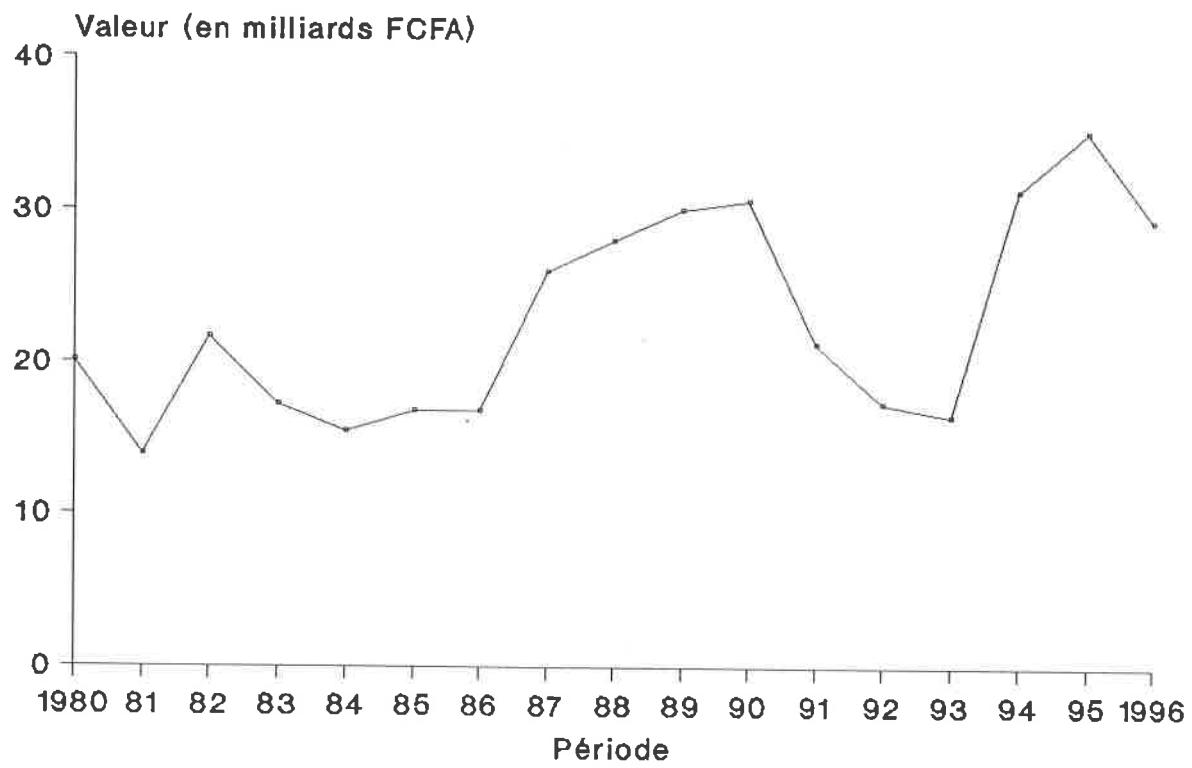
Tableau n° 14 : Evolution statistique de l'APD bilatérale totale octroyée par la France au Burkina Faso (1980-1996).  
 (en millions de fCFA)

VALEUR D'APD ANNEES	A.P.D BILATERALE FRANCAISE AU BURKINA	A.P.D AU TAUX DE CHANGE D'AVANT 1994
1980	20 078,2	-
1981	13 883,7	-
1982	21 674,2	-
1983	17 210,9	-
1984	15 419,3	-
1985	16 745,3	-
1986	16 744,92	-
1987	25 926	-
1988	27 932,3	-
1989	30 002,1	-
1990	30 580,83	-
1991	21 250,5	-
1992	17 255,24	-
1993	16 437	-
1994	62 530	31 265
1995	70 310	35 155
1996	58 607	29 303,5

Source : Chiffres fournis par le Ministère du plan et de la coopération (période 1980-1988) et par la lettre de la mission française de coopération (période 1989-1996) (¹).

---

<sup>¹</sup> Ministère du Plan et de la Coopération : Rapport en conseil des ministres le 14 décembre 1989 pour la tenue de la 4ème session de commission franco-burkinabè en 1990. et la lettre de la MCAC des années 1989 à 1996.



Courbe No 2: Evolution de l'APD bilatérale française au Burkina Faso (1980-1996)

### **3 - L'approche explicative de la fluctuation de l'aide française.**

La série statistique sur l'aide française octroyée au Burkina fait constater que celle-ci a connu une fluctuation sensible au cours de la période 1980-1996. Cette remarque est visiblement mise en relief par la courbe n° 2.

L'évolution s'est opérée en dent de scie avec toutefois deux grandes tendances : l'une correspond aux moments d'accroissement de l'enveloppe financière française (1987-1991 et 1994-1996), et l'autre à l'opposé, aux instants critiques du volume de ces flux bilatéraux (1983-1986 et 1992-1993).

Du reste, en prenant pour base d'analyse l'aide française octroyée sur la période 1980-1982 (<sup>1</sup>) les deux tendances sont perceptibles comme l'atteste le tableau des indices suivant :

---

<sup>1</sup> La période 1980-1982 n'a véritablement pas d'enjeu pour notre étude explicative car jusqu'à cette période les rapports franco-burkinabè n'étaient pas encore modifiés.

Cependant, elle peut être prise comme une base initiale pour expliquer l'évolution de l'aide française dans la période suivante.

Tableau n° 15 : Indice de l'évolution de l'aide financière française octroyée au Burkina (1980-1996)  
 (en indices 100)

ANNEES INDICES	1980- 1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
INDICES (Taux de change après 94)	100	92,8	83,1	90,2	90,2	139,7	150,6	161,7	164,8	114,5	93,0	88,6	337,1	379,1	316,0
INDICES (Taux de change avant 94)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168,5	189,5	158,0	

Source : Calculs effectués à l'aide des données du tableau n° 14.

3-1 Les périodes de réduction des concours financiers français

3-1-1 L'intermède 1983-1986

La mauvaise passe dans laquelle a été entraînée la coopération politique franco-burkinabè sous la révolution (R.D.P) a eu des répercussions négatives sur l'enveloppe financière de l'aide fournie par la France.

En effet, le refroidissement de leurs relations politiques, avec pour corollaire les querelles et incidents diplomatiques<sup>(1)</sup>, a joué défavorablement sur l'importance des projets budgétisés par les organismes publics français au Burkina Faso.

Pascal ZAGRE notifiait en 1994 les difficultés qu'ont rencontrées les finances burkinabè, du fait de cette diminution du concours français<sup>(2)</sup>. Selon lui, le désengagement des partenaires traditionnels de coopération du Burkina (notamment la France) a porté un coup dur aux efforts d'amélioration véritable de la situation financière entrepris sous le C.N.R, et ce malgré toute la rigueur budgétaire observée par son gouvernement.

De façon concrète, cela s'est traduit par un abaissement significatif des engagements propres de la C.F.D (même si ceux du FAC se sont plus ou moins maintenus). Ceux-ci sont passés de 11,1 milliards de FCFA en 1982 à 8,4 6,7 6,6 et 7,8 milliards de FCFA respectivement en 1983, 1984, 1985, et 1986. Ce n'est qu'en 1987 qu'ils ont recommencé à prendre de l'importance, avec un montant de 17,06 milliards de FCFA<sup>(3)</sup>.

3-1-2 La courte période 1992-1993

Les années 1992 et 1994 ont été marquées par une chute vertigineuse de l'aide bilatérale française en faveur du Burkina. En témoigne la faiblesse de leurs indices respectifs qui étaient de 93,0 et 88,6 , alors que ceux des années antérieures connaissaient une élévation (indices de 164,8 en 1990 et de 114,5 en 1991).

<sup>1</sup> Se référer à la page .35-36

<sup>2</sup> Pascal ZAGRE, 1994, op cit pg 77.

<sup>3</sup> Confère tableau n° 17 pg. 94

A l'opposé du cas précédent, les mobiles de retrécissement étaient totalement étrangers à une quelconque dégradation des rapports entre les deux Etats.

La transition politique dans laquelle était plongé le Burkina en 1992 occasionna le retard des financements extérieurs, particulièrement ceux du FMI dont la France était le premier bailleur de fonds des programmes d'ajustement en Afrique subsaharienne <sup>(1)</sup>. En effet, l'année 1992 connut plusieurs événements politiques dans le cadre la construction de l'Etat de droit, à savoir les élections législatives de mai et l'institution de l'Assemblée des députés du peuple ainsi que celle du Premier ministère. Ces préoccupations provoquèrent un certain attentisme de l'appareil d'Etat burkinabè, toute chose qui ne permit pas de conduire rapidement les réformes préconisées par le Fonds monétaire international.

Pour ce qui était de l'année 1993, la réduction de l'aide française était imputable aux désaccords entre ces mêmes institutions financières et les autorités burkinabè ; conduisant à la suspension donc des financements PAS de la France <sup>(2)</sup>.

En somme, la période restreinte de 1992-1993 pouvait être qualifiée d'accidentelle dans l'évolution de l'APD bilatérale française à son partenaire. Elle renseigne en outre que la fluctuation de celle-ci n'est pas toujours strictement conditionnée par les relations diplomatiques entre les deux Etats <sup>(3)</sup>.

### 3-2 Les périodes de hausse de l'aide française

Ces moments "fastueux" ont été favorisés par la nouvelle donne des relations franco-burkinabè créée après la révolution. Ils ont correspondu à la redéfinition de la philosophie des rapports entre les deux Etats, soit par le biais des nouveaux accords de coopération, soit par la faveur de l'ouverture

<sup>1</sup> Ambassade de France (au Burkina Faso), mars 1993 op. cit.

<sup>2</sup> Ambassade de France, mai 1996, Lettre de la MCAC : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso en 1995. Ouagadougou.

<sup>3</sup> Les raisons de la baisse de l'aide étant ici de nature technique et administrative.

diplomatique et politico-institutionnelle (démocratisation) du Burkina Faso.

Le contexte était également celui du PAS et de la dévaluation du FCFA, moments difficiles pour le Burkina certes, mais qui favorisa assez sensiblement l'accroissement de l'aide française.

Enfin, il fut celui de Dakar et de la Baule qui eut des répercussions certaines sur les finances du pays <sup>(1)</sup>.

3-2-1 1987-1991

La période resta marquée par deux rencontres économiques entre les deux Etats. Il s'agit des 3ème et 4ème sessions de la commission mixte de coopération franco-burkinabè, qui furent tenues respectivement à Paris en juin 1987 et à Ouagadougou en janvier 1990.

Ces sessions paritaires eurent l'opportunité de rompre avec le manque de concertation économique de la période révolutionnaire, où aucune session n'eut pu se tenir. En effet, après l'institution de la grande commission par le protocole du 14 décembre 1978, seule une session put avoir lieu (en février 1981).

Lors de la rencontre de 1987, la France annonçait par la voix de son Ministre de la Coopération M. AURILLAC qu'elle s'engageait à accroître, à l'avenir, les subventions FAC et les prêts CFD <sup>(2)</sup>. En 1990, elle décidait d'orienter ses efforts vers le soutien du Burkina dans le cadre du PAS que celui-ci se préparait à adopter <sup>(3)</sup>.

Toutes ces mesures eurent-elles des retombées positives sur l'enveloppe française (destinée à ce pays), laquelle vit son indice passer de 90,2 en 1986 à 139,7 en 1987, pour atteindre 160 en 1989-1990 <sup>(4)</sup>.

En valeur absolue, cela se traduisit d'une part, par la

<sup>1</sup> Se référer à la page 95-97

<sup>2</sup> 2B5 Rex 109, op. cit (Archives du Ministère des Affaires Etrangères du Burkina Faso).

<sup>3</sup> 4B5 Rex 55, op. cit

<sup>4</sup> Confère tableau(n°15) des indices

montée des engagements propres de la CFD de 7,82 milliards de FCFA en 1986 à plus de 16 milliards de FCFA au cours de la période 1987-1990<sup>(1)</sup> ; d'autre part, par le versement de concours d'ajustement structurel (C.A.S) de 5 milliards de FCFA pour chacune des années 1990 et 1991<sup>(2)</sup>.

### 3-2 La période 1994-1996

La croissance quelque peu exponentielle des concours français à partir de 1994 trouvait son fondement dans la dévaluation du FCFA le 12 janvier 1994 (1 FF équivaut désormais à 100 FCFA), entraînant le gonflement des chiffres.

Toutefois, ce changement de parité a "constraint" la France à édifier des mesures d'accompagnement d'ordre financier au profit de l'ensemble des pays membres de la zone franc. A cet effet, la France augmenta substantiellement ses contributions au PAS, rendit effectives ses décisions d'annulation de la dette des pays africains, et mit en place un fonds spécial de développement FSD (l'objectif de la FSD est d'atténuer les conséquences de la dévaluation au sein des couches les plus exposées en ville).

En plus de ces éléments qui provoquèrent une augmentation concomitante de l'aide française à l'ensemble de la zone franc, le Burkina bénéficia des retombées non moins importantes de la 5ème commission mixte franco-burkinabè de décembre 1993 ; d'où l'élevation de l'aide-projet en 1994 à 23,37 milliards de FCFA (nouvelle parité du FCFA) contre 9,81 milliards en 1993<sup>(3)</sup>.

Quant aux différentes mesures ci-dessus évoquées, elles occasionnèrent pour le pays une incidence financière de 14 milliards de FCFA pour chacune des années 1994 et 1995 et 5 milliards de FCFA pour 1996 au titre des contributions françaises au PAS ; de 14, 12,6 et 11,6 milliards de FCFA respectivement pour les mêmes années au titre de l'allègement de la dette ; enfin de 3,5 milliards de FCFA en 1994 et de 10,5 milliards de

<sup>1</sup> Confère tableau n° 17.

<sup>2</sup> Ambassade de France, février 1991 et avril 1992, lettre(s) de la MCAC : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso en 1990 et 1991.

<sup>3</sup> Confère tableau n° 17 .

FCFA en 1995 pour ce qui concerne le FSD<sup>(1)</sup>.

Sur un autre plan, en 1996, l'acceptation d'organiser le XIXème sommet franco-africain de décembre, valut au Burkina Faso une subvention budgétaire française globale de 8 milliards de FCFA<sup>(2)</sup>.

## II - LA RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'AIDE FRANÇAISE

### 1 - L'importance des aides "hors-projets"

L'aide dite hors-projet consiste essentiellement à l'épuration des arriérés des Etats bénéficiaires, au rééquilibrage de leur balance de paiement et de leur budget, ainsi qu'à la mise en œuvre des PAS dont l'allègement du fardeau de la dette.

A partir du sommet franco-africain de la Baule tenue en juin 1990, la France inscrivit dans cette catégorie d'aide, le financement de la démocratisation. A ce titre, François MITTERAND tint les propos suivants :

<<il est évident que l'aide normale de la France sera plus tiède en face des régimes qui se comporteraient de façon autoritaire sans accepter d'évoluer vers la démocratie, et enthousiaste vers ceux qui franchiront le pas avec courage>> (3).

Selon Yacouba A. OUATTARA, l'aide hors-projet est un ensemble de concours budgétaires spécifiques, différents de l'aide classique internationale (cette dernière s'engage à aider les pays du sud jusqu'à leur relèvement). Elle est sensée se stopper quand l'équilibre budgétaire est atteint et quand les finances publiques sont assainies<sup>(4)</sup>.

En réalité, c'est "l'aide-projet" qui concourt le mieux au

<sup>1</sup> Ambassade de France, avril 1995 et mai 1996, lettre(s) de la MCAC : bilan de l'aide française au Burkina Faso en 1994 et 1995. Ouagadougou.

<sup>2</sup> Coopération française, 1996, op. cit

<sup>3</sup> Conférence de presse de F. MITTERAND à la clôture du sommet de la Baule - rapportée par Anne-Sophie BOIGALLAIS et Jean-Jacques GABAS, 1992, Les politiques d'aide dans les pays du CILSS - OCDE, Paris pg 75.

<sup>4</sup> Entretien avec Yacouba A. OUATTARA op. cit

développement durable du pays bénéficiaire. Comme son nom l'indique, elle est la concrétisation ou la résultante d'un programme sectoriel (à l'opposé de l'approche globalisante de l'aide hors-projet) conjointement défini par deux partenaires de coopération. Les secteurs généralement concernés sont ceux de la santé, de l'éducation, et du développement rural.

En somme, c'est une forme d'aide orientée vers les priorités de base telles que définies par le PNUD, privilégiant le développement humain, et ayant pour finalité la lutte contre la pauvreté et le sous-développement<sup>(1)</sup>.

L'aide française au Tiers-monde en général, et celle octroyée au Burkina Faso en particulier, répond-elle à cette connotation dernière ? Observons les données suivantes :

---

<sup>1</sup> Sylvie BRUNEL, 1993 "où devrait aller l'aide publique" pg 139-141 dans Développement de l'aide au partenariat. Documentation française, Paris.

Tableau n° 16 : Répartition de l'aide française au Burkina Faso  
1980-1996 (en %)

REPARTITION DE L'APD ANNEES	PART DE L'AIDE- PROJET	PART DE L'AIDE HORS- PORJET	PART RESERVEE AUX AUTRES CATEGORIES D'AIDES <sup>(2)</sup>
1980	59,4	-	-
1981	60,6	-	-
1982	62,7	-	-
1983	59,1	-	-
1984	56,6	-	-
1985	44,0	-	-
1986	55,9	-	-
1987	70,6	-	-
1988	74,3	-	-
1989	70,1	6,5	23,2
1990	59,8	16,8	23,2
1991	34,7	29,1	6,0
1992	30,0	28,9	40,0
1993	59,7	2,3	37,9
1994	37,3	44,7	17,9
1995	48,2	37,8	13,9
1996	34,9	42,4	22,5
MOYENNE 1990- 1996	42,8	34,7	22,4

Source : Proportions calculées à base des données fournies par les lettres de la MCAC des années 1989 à 1996, consacrées aux bilans annuels de l'aide française au Burkina.

---

<sup>2</sup> Cette catégorie regroupe l'assistance technique (voir pg 98) les bourses, les subventions aux O.N.G, l'aide militaires, le soutien aux institutions de recherche (ORSTOM, CIRAD) et aux institutions sous-régionales.

Durant la décennie 1980, l'aide-projet occupait une proportion assez importante dans l'APD bilatérale octroyée par la France au Burkina. Elle oscillait entre 44 et 75%, fort taux dû sans doute au refus burkinabè d'adopter le PAS durant toute la période.

Toutefois, à partir de 1990, l'aide-programme regressait sensiblement (42,8% en moyenne) au profit de l'aide hors-projet qui atteignait désormais le tiers du total des investissements français (34,7% en moyenne). Cette situation trouve sa justification dans l'élargissement de l'aide hors-projet à cause du P.A.S, ainsi qu'en raison du financement de la mise en place des institutions démocratiques et des mesures d'accompagnement de la dévaluation<sup>(1)</sup>; toute chose qui concourt à privilégier une approche globale de l'aide au dépend des secteurs prioritaires de développement.

## 2- L'importance de la C.F.D dans l'aide-projet.

L'aide-projet est constituée des engagements propres de la C.F.D et du F.A.C (subventions et prêt réunis), lesquels sont arrêtés en fonction des besoins exprimés par le Burkina.

Durant l'intervalle 1980-1997, elle s'est traduite par 1030 projets exécutés sous la forme de marchés-contrats<sup>(2)</sup> dont en moyenne une soixantaine par an.

Pour cette catégorie d'aide, la C.F.D supplante de loin le F.A.C par le volume de ses interventions. Ils convient de rappeler que la caisse s'intéresse plus au secteur marchand, et à ce titre s'investit plus dans la recherche du profit. A preuve, c'est elle qui accorde des prêts aux entreprises étatiques burkinabè et qui prend des participations dans les privés; et c'est elle qui subventionne la filière coton au profit des multinationales à dominante française comme la SOFITEX<sup>(3)</sup>.

<sup>1</sup> On peut y inclure le XIXème Sommet Franco-africain de Ouagadougou

<sup>2</sup> D.G coop du Ministère de l'Economie et des Finances (du Burkina Faso), op.cit.

<sup>3</sup> cf. pg. 75-78 pour le rôle de la C.F.D et celui du F.A.C

En outre, contrairement au F.A.C qui intervient par des subventions, la plupart des engagements de la C.F.D sont constitués de prêts (voilà pourquoi ils sont le plus souvent exorbitants) <sup>(1)</sup>.

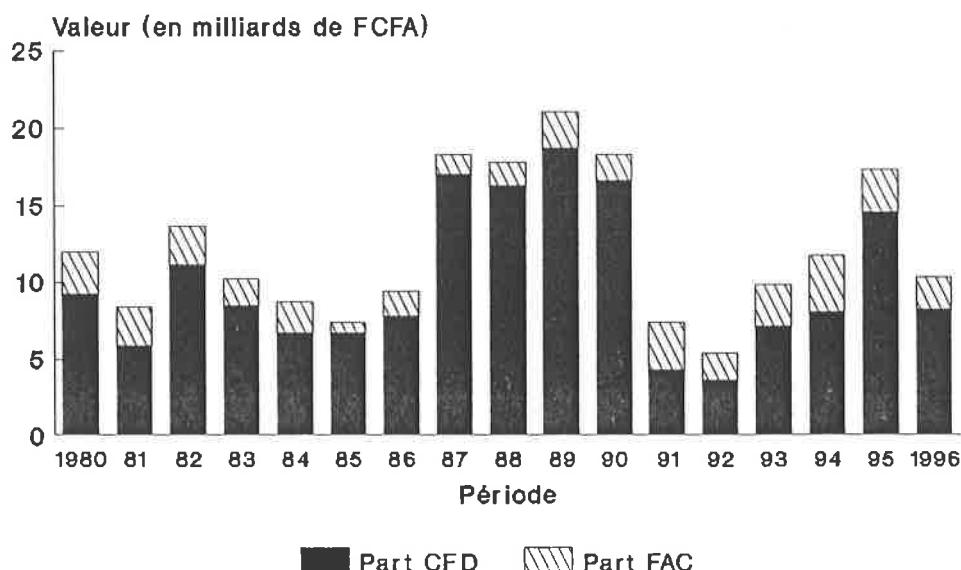
Tableau n°17: repartition FAC-CFD de l'aide-projet de la France au Burkina Faso de 1980-1996. (en milliards de FCFA - en %)

REPARTITION FAC-CFD ANNEES	TOTAL DE L'AIDE-PROJET (CFD+FAC)	PART DE LA CFD valeur	%	PART DU FAC valeur	%
1980	11,94	9,19	76,9	2,75	23,0
1981	8,42	5,9	70,0	2,52	29,9
1982	13,60	11,1	81,6	2,5	18,3
1983	10,18	8,47	83,2	1,71	16,7
1984	8,73	6,75	77,3	1,98	22,6
1985	7,38	6,68	90,5	0,7	9,4
1986	9,36	7,82	83,5	1,54	16,4
1987	18,32	17,06	93,1	1,26	6,8
1988	17,79	16,27	91,4	1,52	8,5
1989	21,05	18,71	88,8	2,34	11,1
1990	18,30	16,64	90,9	1,66	9,0
1991	7,39	4,33	58,5	3,06	41,4
1992	5,35	3,65	68,4	1,7	31,5
1993	9,81	7,14	72,7	2,67	27,2
1994	23,37	16,10	68,8	7,27	31,1
1995	33,89	28,37	83,7	5,52	16,2
1996	20,48	16,39	79,0	4,28	20,8

Source : Proportions calculées à base des données de la lettre de la MCAC des années 1989 à 1996, consacrée aux bilans annuels de l'aide française au Burkina Faso.

<sup>1</sup> cf. annexe n°3

(1)



Graphique No 4: Proportion FAC-CFD de l'aide-projet de la France au Burkina Faso (1980-1996)

Source : Graphique tracé à l'aide des données du tableau n° 17. (2)

Nous remarquons effectivement, à travers le graphique que la part prise par la CFD dans l'aide-projet est très éloquente au point d'imprimer son rythme à l'évolution de celle-ci.

En valeur relative, le pourcentage accaparé par la caisse est en moyenne de 80%, alors que celui du FAC atteint rarement 30%.

### III - LES MESURES FRANÇAISES D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE BURKINABÈ.

La dette extérieure est un véritable goulot d'étranglement pour les économies des P.S.D et de ce fait réduit considérablement les efforts et les espoirs de développement de

<sup>1</sup> La diminution sensible du volume des aides-projets après 1990 s'explique essentiellement par le passage du système des prêts à celui des subventions, mesure consécutive aux décisions de la Baule en 1990.

<sup>2</sup> Les chiffres de 1994 - 1996 sont ramenés aux taux de change d'avant dévaluation de 1994.

ces derniers "toutes les réformes économiques de l'Afrique sont vouées à l'échec si des mesures appropriées pour ramener le service de la dette publique à des niveaux compatibles avec les besoins et objectifs de développement à long terme ne sont pas prises" (<sup>1</sup>) avançait un auteur en 1995.

C'est peut-être de telles considérations économiques qui ont sous-tendu les mesures d'allègement du fardeau de la dette africaine à la Baule en juin 1990.

#### **1 - Les mesures de la Baule**

La décision d'effacer une partie de la dette française de l'Afrique est la concrétisation de l'initiative prise lors du sommet franco-africain de Dakar en 1989 (cette initiative est elle-même nourrie par le sommet du G7 de Toronto de 1988 relatif à la question). La mesure peut être sindée en deux volets.

Le principal reste bien sûr l'annulation d'une partie de la dette des pays africains notamment francophones, par la France. La dette remise intéresse la somme de 1 194,5 milliards de FCFA capitaux et intérêts réunis (<sup>2</sup>).

Le second non moins important est relatif à l'allègement de la conditionalité des prêts accordés dans le passé par la CFD. A ce niveau, seuls les 4 pays à revenus intermédiaires d'Afrique francophone(<sup>3</sup>) bénéficient désormais d'une baisse de 5% de taux d'intérêt sur ces prêts. Pour la totalité des pays francophones, l'APD qui leur est accordée par la France se constitue seulement de dons à l'avenir (<sup>4</sup>).

#### **2 - L'allègement de la dette burkinabè**

La dette publique extérieure du Burkina est énorme ; se rapportant au P.I.B du pays, elle représente environ 40 à 70%

<sup>1</sup> Samuel C. NANA-SINKAM, 1995, Assistance à l'Afrique : gaspillages et opportunités. Economica, Paris pg 112.

<sup>2</sup> CCCE, 1991, op. cit pg 21

<sup>3</sup> Ce sont le Congo, le Gabon, la Côte-d'Ivoire et le Cameroun dont le PNB par hab est supérieur à 500\$ US.

<sup>4</sup> AFP "Sommet France-Afrique de la Baule : solidarité Nord-Sud pour les démocraties africaines. Les PMA "Sidwaya du vendredi 22 juin 1990 n° 1547.

depuis 1993<sup>(1)</sup>. De l'encours total (prêts multilatéraux et prêts bilatéraux) la dette bilatérale a représenté durant toute la période 1980-1990 une part non négligeable de 40%.

Celle-ci allait cependant connaître une régression à partir de la décennie suivante, chutant de 122,37 milliards de FCFA en 1990 à 107,52 milliards en 1992 puis à 104,39 milliards de FCFA en 1996 (dette bilatérale reéchelonnée plus celle non rééchelonnée)<sup>(2)</sup>

Quelle a donc été la contribution de l'Etat français dans l'allègement de la dette bilatérale burkinabè, conformément à la nouvelle approche de sa coopération professée à Dakar et à la Baule ?

Suite à ces sommets, le pays bénéficia de l'annulation de sa dette à hauteur de 60,6 milliards de FCFA (Dakar I)<sup>(3)</sup>, somme jadis contractée principalement auprès de la CFD. En effet, dans une correspondance de cet établissement adressée au Ministre burkinabè du Plan et de la Coopération en novembre 1990, la remise de dette se structure comme suit:<sup>(4)</sup>

- \* une remise de dette totale de 25,20 milliards de FCFA pour 37 conventions de prêts,

- \* une remise de dettes partielles de 22,59 milliards de FCFA pour 22 avenants de convention,

- \* une cession totale de créances de 4,86 milliards de FCFA se rapportant à 5 actes de convention,

- \* et enfin une cession partielle de créances de 6,18 milliards de FCFA se rapportant à 5 actes de convention.

Il convient d'ajouter à ces différentes remises de dettes de 1990, d'autres qui ont été effectuées en 1994 dans le cadre des mesures d'accompagnement<sup>de la dévaluation</sup> du FCFA (Dakar II). Le Burkina bénéficiait à ce niveau d'un allègement de sa dette française

<sup>1</sup> Chiffres du Ministère de l'Economie et des Finances M.E.F.

<sup>2</sup> Evolution de la dette publique de 1987 à 1996  
MEF/DGTCP/DDP voir annexe n° 5

<sup>3</sup> Ambassade de France au Burkina Faso, mars 1993, op. cit

<sup>4</sup> Archives de la DG-coop du Ministère des Finances et de l'Economie. voir annexe n°6

bilatérale, de l'ordre de 90 milliards de FCFA (nouvelle parité du FCFA) <sup>(1)</sup>.

#### **IV - L'ASSISTANCE TECHNIQUE FRANÇAISE AU BURKINA FASO**

L'aide au développement du Tiers-monde n'est pas seulement l'exportation de capitaux vers les pays pauvres. Une de ses composantes est également le transfert de la technologie du Nord vers le sud qui en manque véritablement. Celà s'effectue généralement à travers l'envoi ou l'octroi de personnels coopérants <sup>(2)</sup>.

L'Afrique francophone, dont le Burkina bénéficie depuis 1960 (et même bien avant) de la prestation majoritaire de coopérants techniques français dont l'effectif et la qualité susciterent de nombreuses polémiques.

Quelle fut cependant son orientation au Burkina, au regard de son évolution depuis les années 1980 ?

#### **1 - L'évolution de l'enveloppe consacrée à l'assistance technique française au Burkina.**

D'une manière générale, la mise en oeuvre de l'assistance technique directe, A.T.D, au Burkina <sup>(3)</sup> a nécessité les dépenses suivantes au titre des projets du Ministère de la Coopération.

<sup>1</sup> Coopération française, 1996, op. cit pg 34.

<sup>2</sup> et dans l'octroi souvent de bourses d'étude, de stage ou perfectionnement.

<sup>3</sup> Est exclue ici l'étude de l'assistance technique indirecte (française au Burkina) car celle-ci concerne généralement la prestation d'enseignants dans les deux écoles françaises de Ouagadougou (Lycée Saint-Exupéry) et de Bobo-Dioulasso (école André Malraux).

Tableau n° 18 : Evolution de l'A.T financière française au Burkina(1980-1996). (en milliards de FCFA).

ANNEES	A.T.D
1980	3 , 51
1981	3 , 97
1982	4 , 75
1983	5 , 08
1984	5 , 11
1985	4 , 28
1986	4 , 25
1987	4 , 32
1988	4 , 16
1989	3 , 6
1990	3 , 72
1991	3 , 65
1992	3 , 76
1993	3 , 25
1994	5 , 86
1995	5 , 15
1996	4 , 7

Source : données fournies par la lettre de la MCAC des années 1989 à 1996 consacrée aux bilans annuels de l'aide française au Burkina.

Il ressort de cette série statistique que l'assistance technique financière française a connu une fluctuation très peu sensible au cours de la période considérée.

Cependant, par rapport au volume global de l'APD bilatérale, le constat est tout autre. Si la valeur de l'APD française était

relativement élevée en 1983 et en 1984 où elle atteignait respectivement 29,5% et 33,1%, à l'opposé, elle devenait dérisoire surtout à partir de 1994 où le pourcentage faiblissait autour de 8% environ.

Cette situation résulte d'une part de la baisse des effectifs des coopérants techniques français, et d'autre part de la diversification de l'aide depuis la dévaluation du FCFA

## 2 - Les effectifs de l'A.T.D française au Burkina Faso (1980-1996)

L'évolution et la répartition du nombre de coopérants techniques français mis à la disposition du gouvernement burkinabè peuvent être observées dans le tableau ci-contre.

Tableau n° 19 : Evolution et composition des effectifs de l'A.T.D Bilatérale française au Burkina Faso de 1980 à 1996  
 (en unité - en %)

REPARTITION A.T.D ANNEES	ENSEIGNANTS		TECHNICIENS		TOTAL DES EFFECTIFS
	Nombre	%	Nombre	%	
1980	208	59,0	144	40,9	352
1981	208	62,4	125	37,5	333
1982	220	68,1	103	31,8	323
1983	217	70,2	92	29,7	309
1984	165	71,1	67	28,8	232
1985	163	70,2	69	29,7	232
1986	156	66,9	77	33,0	233
1987	160	66,6	80	33,3	240
1988	152	66,3	77	33,6	229
1989	133	66,1	68	33,8	201
1990	130	58,5	92	41,4	222
1991	126	63	74	37	200
1992	114	58,7	80	41,2	194
1993	99	58,5	70	41,4	169
1994	79	54,8	65	45,1	144
1995	-	-	-	-	127
1996	61	50,4	60	49,5	121

Source : Ministère français de la Coopération et du Développement , 1989, op. cit (à son annexe) Et lettre de la MCAC de 1989 à 1996, consacrée au bilans annuels de l'aide française au Burkina Faso.

Les données du tableau et l'allure du graphique n° 5 permettent de faire des remarques de deux ordres.

La première est relative à l'évolution d'ensemble du nombre des assistants techniques. Celle-ci a été en constante diminution, passant de 352 français en 1980 à 121 en 1996. Etait-ce à le retour à l'application de la philosophie qui a sous-tendu l'institution de l'assistance technique<sup>(1)</sup> ? Ou alors cela trouvait-il sa justification dans la politique de déflation des personnels exigés par le Fonds monétaire international<sup>(2)</sup> ?

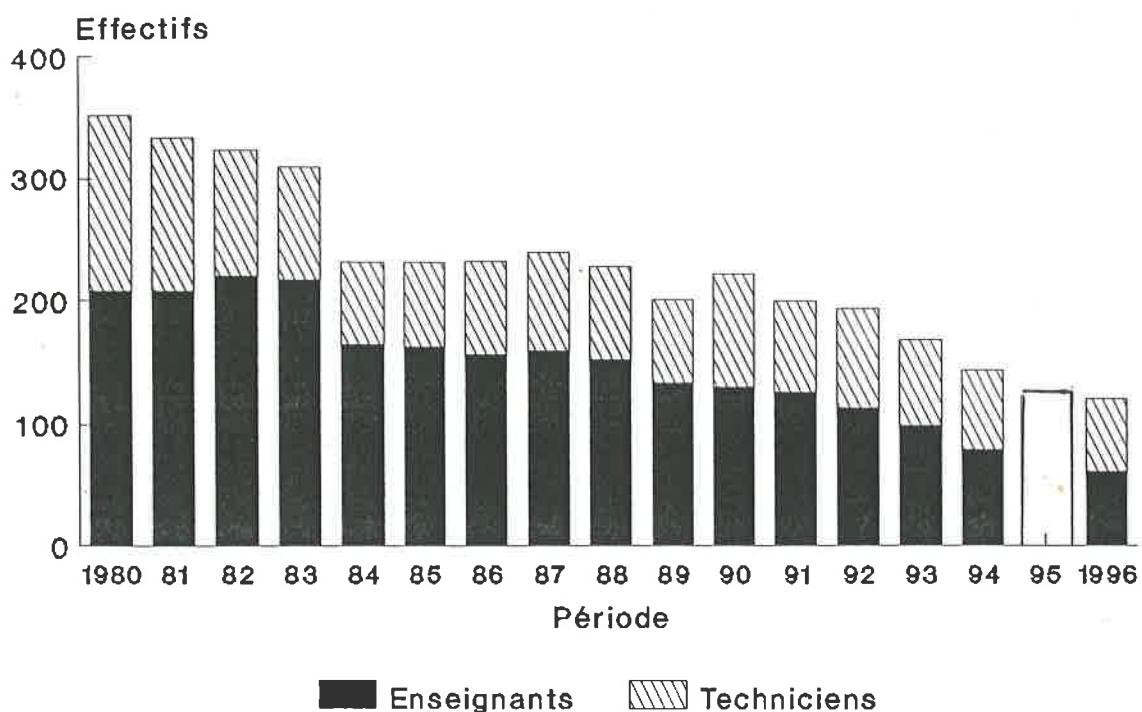
Le second constat porte sur la composition du nombre des coopérants français (leur spécialité). L'on peut dire que c'est une assistance technique dirigée vers l'enseignement, au dépend de ce qui peut être considéré comme concourant véritablement au développement. D'ailleurs ceci ne traduit-il pas la vocation culturelle d'une partie de l'aide dispensée par la France ?

Toutefois, depuis 1990, des efforts de rééquilibrage (techniciens-enseignants) semblent être opérés.

---

<sup>1</sup> Confère pg 112 traitant des raisons de l'institution de cette forme d'aide.

<sup>2</sup> La thèse de l'évolution à la baisse des effectifs de l'A.T.D française, exigée dans le cadre du PAS, est avancée dans Ministère de la Coopération, 1994, l'assistance technique française (1960-2000) - Documentation française, Paris pg 18.



Graphique No 5: Effectifs d'ATD bilatérale française au Burkina : évolution à la baisse et prédominance des enseignants

Source : Graphique réalisé à base des données précédentes, tableau n° 19.

#### CONCLUSION

Au regard des analyses statistiques, il ressort que l'aide publique française octroyée au Burkina Faso se caractérise autant par son importance quantitative que par sa diversité.

Ce n'est donc pas tellement son volume qui constitue une problématique, mais plutôt la question de son efficacité à pouvoir impulser la dynamique du développement. Déjà, la répartition sectorielle des concours financiers dirigés vers le Burkina met à nue certaines insuffisances.

### CHAPITRE III - LA PROBLEMATIQUE DU SYSTEME D'AIDE ET DE COOPERATION DE LA FRANCE.

#### INTRODUCTION

Selon les considérations statistiques précédentes, l'aide française en faveur du Burkina, quantitativement a évolué de façon positive. Vu sous cet angle, le système d'aide française est difficilement critiquable.

Effectivement tout au long des deux dernières décennies, c'est moins le volume de cette aide que l'efficacité de celle-ci qui est remis en cause <sup>(1)</sup>. Ce qui pose somme toute la question fondamentale de l'opportunité ou de la "caducité" du dispositif français de la coopération.

Comment peut-on alors mener la reflexion sur l'impact de l'aide française octroyée au Burkina ? Et quelle est la teneur des réformes apportées à la coopération française ?

#### I - LES INSUFFISANCES DE L'AIDE FRANÇAISE.

##### 1 - Le recul de la stratégie sectorielle de l'aide.

"La stratégie d'aide d'un donneur s'analyse en fonction de ses choix sectoriels et de la manière dont il intervient au sein de chaque secteur" <sup>(2)</sup>. Ce maxime offre un motif d'analyse de la politique d'affectation sectorielle d'un bailleur de fonds afin de pouvoir mieux déceler les priorités de son aide.

##### 1-1 Réorientation de l'aide française : difficile adéquation avec le développement social

D'une façon générale, l'aide française au développement a pu jouer jusqu'en 1980 un rôle d'investisseur dans le domaine socio-économique en Afrique. Du moins l'approche par projet y était toujours privilégiée même si les effets durables sont restés en deçà des attentes.

Mais avec l'introduction de la nouvelle politique économique

<sup>1</sup> Il convient cependant de signaler que les concours français pour l'APD, par rapport à son PNB, sont de nos jours en baisse. Le taux en effet est passé de 0,55% en 1989-90 à 0,41% en 1997-98, s'éloignant donc du pourcentage préconisé par les Nations Unies qui est de 0,7% du PNB.

<sup>2</sup> Anne Sophie BOIGALLAIS et Jean-Jacques GABAS, 1992, op.cit pg 2.

dite d'ajustement structurel, les priorités sectorielles de l'aide sont devenues des préoccupations secondaires (ou plus exactement en net recul) dans les discours des agences d'aide.

Au Burkina, ce fut notamment à partir de 1991 que la formule faisait son apparition dans l'aide française <sup>(1)</sup>. Cette dernière désormais était consacrée en grande partie à l'apurement des arriérés internes des Etats, à l'allègement de la dette extérieure, et à la mise en place des institutions démocratiques. Ce sont des approches globales du développement favorisant des ajustements macro-économiques et le plus souvent au détriment des préoccupations essentielles des populations concernées telles, la santé, l'alimentation et l'éducation.

L'aide-projet, faut-il le rappeler, atteignait 65 à 70% du total des concours français pour le Burkina entre 1980 et 1990. Après cette période elle n'était environ que de 40% <sup>(2)</sup>.

Pourtant, affecter l'aide aux priorités de base, c'est choisir de privilégier le long terme sur le court terme <sup>(3)</sup>. Cela permet de créer un véritable partenariat franco-africain.

#### 1-2 Le mode d'intervention français dans le secteur rural

L'institution de l'aide publique internationale répond au souci premier d'aider les Etats du sud à éradiquer la misère et la pauvreté qui sévissent particulièrement en milieu rural <sup>(4)</sup>.

Le bilan des interventions françaises dans ce cadre s'avère mitigé au regard du contenu réel donné à la notion "développement du secteur rural". L'expression suppose en effet la mise en œuvre d'actions concrètes, continues et originales notamment dans les domaines prioritaires en faveur du monde paysan. Mais pour la France, l'essentiel de ses interventions massives

<sup>1</sup> Le Burkina en effet adoptait le PAS en 1991. D'ailleurs la France conditionne une bonne partie de son aide par cette nouvelle politique de développement du FMI et de la BIRD.

<sup>2</sup> Voir la répartition sectorielle de l'aide pg 92

<sup>3</sup> Sylvie BRUNEL, 1993, op. cit pg 143.

<sup>4</sup> Si l'on choisit de privilégier le monde rural, c'est d'une part parce que c'est lui qui ressent le mieux la misère, et d'autre part, c'est lui qui concentre la grande majorité des populations du sud.

s'oriente vers les secteurs à valeur ajoutée ou secteurs rentables. Investissements au bénéfice de la population ou au bénéfice des entreprises françaises ?

Parlant des faiblesses de l'aide française dans le secteur rural, un rapport évaluatif (de l'aide française au Burkina) effectué en 1989 par le Ministère français de la Coopération faisait le constat suivant :

<<... la coopération française s'est cantonnée dans des interventions ponctuelles, localisées, sans rechercher ou parvenir à assoir une présence dans la définition des politiques sectorielles>>. Le même rapport ajoutait :

<<... l'aide française a été entraînée, sur la base de nombreuses études techniques initiées par ses propres services et au travers de processus de décisions mal contrôlées, à la promotion auprès des nationaux et des autres aides de projets hautement discutables, notamment dans le secteur rural>> (<sup>1</sup>).

La seule présence véritable constatée dans l'environnement paysan démeure le secteur productif. Cela s'effectue à travers la Caisse française au profit de la filière coton et dans une moindre mesure la filière fruits et légumes. En témoigne la multitude de conventions CFD signés dans ce sens (<sup>2</sup>). En réalité, à travers la formation des conseillers agricoles et des techniciens de gestion ciblés sur le coton, la création de fonds d'appui aux producteurs cotonniers, l'organisation des séminaires et l'implication des cadres burkinabè(<sup>3</sup>), ce n'est pas seulement le développement local qui est visé. Ce sont des actions destinées à accroître la production du coton pour les besoins des entreprises françaises comme la SOFITEX (<sup>4</sup>) et du marché français. Quand bien même cette activité génère des revenus pour

<sup>1</sup> Ministère de la Coopération et du développement, 1989, op. cit pg (résumé IV).

<sup>2</sup> Voir en annexe les conventions de financement destinées au secteur rural.

<sup>3</sup> Modalités de soutien à la filière coton dans: Coopération Française, 1996, op. cit pg 20-21.

<sup>4</sup> Société burkinabè mais dont plus du tiers des actions est détenu par la France à travers la CFDT. voir en annexe.

les paysans, elle ne contribue pas véritablement à l'épanouissement de l'agriculture, dans le sens de la poursuite de l'autosuffisance alimentaire.

## **2 - L'étatisme de la coopération française**

Depuis les indépendances, la coopération exercée par la France est de nature foncièrement gouvernementale. C'est une forme traditionnelle de la coopération s'exerçant d'Etat à Etat, et marquée par un excès de centralisation et d'institutionnalisation.

A ce titre, la coopération est trop souvent éloignée de la population. Aussi d'aucuns ont-ils pu parler de contre-productivité de l'aide transmise par ce canal gouvernemental, soutenant qu'elle ignore les besoins réels de la population <sup>(1)</sup>.

De nos jours il n'est plus cependant question de développement clé-en-main à travers cette forme traditionnelle d'aide. L'on s'investit plus à la diversifier notamment en l'étendant aux collectivités locales ainsi qu'aux partenaires publics décentralisés et associatifs, en vue de mieux promouvoir le développement local. C'est à juste titre donc que professait un auteur en ces termes.

<< A l'heure où la coopération d'Etat à Etat est de plus en plus concentrée sur l'aide à l'ajustement et l'aide budgétaire au détriment de l'aide au développement, la coopération décentralisée apparaît, à l'évidence, comme un complément indispensable des actions de l'Etat...>> <sup>(2)</sup>.

Sous une autre vision, l'implication des acteurs locaux dans les programmes de développement permet en fin de compte de réduire l'interventionisme de l'Etat et de faire sortir la société civile de son ignorance <sup>(3)</sup>.

Cependant et malgré les ambitions françaises de consacrer

<sup>1</sup> "L'action des ONG en faveur du Tiers-monde" dans problèmes économiques n° 2139. Documentation française pg 9.

<sup>2</sup> Jacqueline GASTINNE, 1991, op. cit pg 98.

<sup>3</sup> Jean-François VAVASSEUR, 1993, "Intérêt et difficulté d'un financement direct de la société civile par l'aide française" dans la France et l'Afrique : vade-mecum pour un nouveau voyage. Karthala, Paris, pg 364.

plus de ressources à l'autonomisation des collectivités et ce à travers la coopération non-gouvernementale et les organisations non-gouvernementales (ONG), le constat demeure tout autre.

En effet, si nous considérons les concours français dans ce sens depuis 1989, la part ne représente qu'environ 1,5% de l'aide totale.

Tableau n° 20: Evolution des versements français à la coopération non-gouvernementale et aux O.N.G pour le compte de l'aide au Burkina 1989-1996. (en millions de FCFA - en %)

ANNEE	APD BILATERALE FRANCAISE	PART AUX ONG ET A LA COOPERATION NON- GOUVERNEMENTALE	%
1989	30 002,1	279,6	0,9
1990	30 580,8	288,7	0,9
1991	21 250,5	600,9	2,8
1992	17 255,2	245,5	1,4
1993	16 437	-	-
1994	62 530	1210	1,9
1995	70 310	1190	1,6
1996	58 607	632	1,0

Source : Calculs effectués à base des données fournies par la lettre de la MCAC de 1989 à 1996 consacrée aux bilans annuels de l'aide française au Burkina Faso.

### 3 - Le "retour" de l'aide publique française

La coopération française entretient de façon artificielle et statutaire des avantages commerciaux et industriels certains au profit de ses entreprises.

Si certains de ces intérêts peuvent être acceptés comme

inhérents à toute relation de coopération Nord-Sud<sup>(1)</sup>, d'autres au contraire s'analysent comme des retombées économiques directes et voire spécifiques de l'aide dispensée par la France.

### 3 -1 La monopolisation des marchés publics par les entreprises du donneur.

Cette monopolisation est effective lorsque l'on considère le degré ou le taux d'attribution des contrats-marchés FAC-CFD<sup>(2)</sup> aux entreprises françaises ainsi que les secteurs d'intervention de celles-ci.

S'agissant du dernier aspect, il est à remarquer que les prestations de ces entreprises intéressent aussi bien l'amont que l'aval des projets budgétisés par les organismes publics français FAC-CFD. En effet, elles se distinguent par leur diversité : pendant que les unes s'exercent dans le domaine des études et de l'ingénierie (bureaux d'études et services), les autres excellent dans les travaux d'entreprise (sociétés industrielles). Une troisième catégorie s'investit dans la fourniture de matériel d'équipement (sociétés de commerce et de distribution)<sup>(3)</sup>.

La diversité des sociétés françaises au Burkina a ensuite pour conséquence l'adjudication de la plupart des grands marchés publics (travaux publics, ingénierie ou livraison de matériel) FAC-CFD. sur un total de 32 projets-marchés de plus de 500 millions de FCFA chacun, financés par ces organismes entre 1980 et 1997, seulement six ont été acquis par les entreprises burkinabè en l'occurrence celle de Oumarou KANAZOE. Les autres reviennent presque alors aux sociétés françaises<sup>(4)</sup>. en outre,

<sup>1</sup> Ces avantages sont parcourus au chapitre 1 de la IIIème partie. Ce sont essentiellement l'orientation de la balance commerciale en faveur du pays donneur, et la participation des entreprises de ce dernier aux chiffres d'affaire de celles des pays pauvres.

<sup>2</sup> Il s'agit des marchés publics créés par ces deux organismes dans le cadre de l'exécution de leurs projets en faveur du Burkina.

<sup>3</sup> Voir exemple en annexe n° 2.

<sup>4</sup> D.G.coop - op. cit Ministère de l'Economie et des Finances. Voir la sélection des importants marchés FAC-CFD de cette période, annexe n° 7.

plus la valeur du marché est importante, plus il s'avère probable qu'il soit attribué (au moins) à une multinationale à dominante française.

Ailleurs, l'on peut noter que seulement presque deux nationalités d'entreprises sont admises à l'exécution des marchés publics français à savoir celles du Burkina et de la France. Selon Raogo E.J GUIGMA, Cela est d'autant plus explicable au regard des clauses des conventions de financement dans lesquelles il est arrêté que l'appel d'offre de marché va à l'endroit des entreprises bénéficiaires de l'aide française, et à celui des entreprises du bailleur français. A quelques fois, très rarement, l'appel d'offre s'élargit aux autres membres de la zone franc<sup>(1)</sup>.

### 3-2 Le cadre statutaire de la monopolisation.

A travers un cahier de clauses générales sur l'exécution des projets publics français, un dispositif mis en place permet implicitement de privilégier les sociétés françaises quant à l'adjudication des marchés. A ce titre, deux passages illustrent bien cette assertion :

Le premier traite des critères généraux d'attribution des marchés. Il stipule que :

"La République du B.F s'engage à confier l'exécution des prestations de services nécessaires à la réalisation du projet, à des entreprises présentant des garanties à tous égards suffisantes quant à leurs aptitudes de les mener à bien"<sup>(2)</sup>.

Le second article précise qu'"aucune entreprise française ne pourra être écartée des adjudications, appels d'offre, consultations, sans l'accord de l'Ambassade de France (Mission de coopération).

La participation à la concurrence sera ouverte à . égalité

<sup>1</sup> Entretien avec Raogo E.J. GUIGMA, décembre 1997, technicien à la division II de la DG coop. du Ministère de l'Economie et des Finances.Burkina Faso

<sup>2</sup> Ministère du Plan et de la Coopération, convention de financement n° 58 287 00 525 OP/CBF 1009 01 entre le B.F et la CCCE le 13 avril 1993. art 932 du titre III.

de conditions" <sup>pas</sup> <sup>(1)</sup>.

Il est évident que de tels critères ne permettent une participation équitable (dans les mêmes conditions) des entreprises des deux pays. La concurrence dont il est question, ne peut que se jouer en faveur de la partie française au regard de la stature et de la notoriété des entreprises des pays riches.

### 3-2 Le coefficient du retour de l'aide française.

Le thème du taux de rentabilité de l'aide française a déjà fait l'objet d'une étude menée pour le compte du Ministère français de la Coopération en 1982 <sup>(2)</sup>. Cela a permis d'affecter des coefficients ou taux aux différents organismes publics français, et ce grâce à leur rôle joué dans l'octroi de l'aide française.

Primo, il y a les financements effectués par le FAC. Ce sont des subventions aux Etats avec cependant l'obligation pour ces derniers de dépenser entre 67 et 72% de la somme pour l'achat des produits français <sup>(3)</sup>. Cela est d'autant plus fondé si l'on prend connaissance de l'un des articles du cahier des clauses sur la mise en oeuvre de certaines conventions FAC. Il dit ceci:

"les matériels, fournitures et matériaux nécessaires à la réalisation du projet ainsi que les licences et les brevets utilisés devront provenir de l'Etat bénéficiaire ou de la zone franc, sauf dérogation accordée par le chef de mission" <sup>(4)</sup>.

Par cette disposition, les Etats bénéficiaires de l'aide française, faute de ne pas pouvoir trouver les biens sur place, sont obligés de recourir aux usines françaises pour la fourniture des produits financés.

<sup>1</sup> Ministère du Plan et de la Coopération, convention de financement FAC entre la République française et le gouvernement du B.F pour l'exécution du projet n° 94 010 200 tire II.

<sup>2</sup> "impact de l'aide publique au développement sur l'économie française" dans l'impact des relations avec le Tiers-monde sur l'économie française, sous la direction de Y. BERTHELOT et J. de BRANDT. Documentation française.

<sup>3</sup> Claude FREUD, 1988, op. cit pg 33.

<sup>4</sup> Ministère de la Coopération, op. cit projet n° 94010200 art 17.

Secundo, le taux de retour des prêts de la CFD (octroyés également pour l'acquisition des biens d'équipement) avoisine, lui, 80%.

Enfin, il y a le trésor français dont le coefficient du retour de l'aide est pratiquement de 100%. Cela se justifie par le fait que les prêts de ce service financier ne servent qu'à financer des exportations de biens d'équipement français vers les P.V.D (<sup>1</sup>).

## **II - BILAN GLOBAL DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE FRANÇAISE EN AFRIQUE.**

### **1 - L'origine du dysfonctionnement du système**

Au lendemain des indépendances, les finalités de l'assistance technique étaient clairement exprimées : permettre aux pays en voie de développement de gérer et de faire tourner leur économie en attendant que leurs propres cadres assurent la relève. C'est donc comprendre que le transfert se justifie aussi longtemps que les compétences locales font défaut, et doit à la longue s'estomper.

Pour ce qui est de l'assistance technique française, le mécanisme prévoyait une contribution des Etats bénéficiaires aux charges liées à la prestation et à la rémunération des experts. L'objectif était d'inciter les pays d'accueil à une relève progressive des cadres étrangers par les nationaux (<sup>2</sup>).

Si l'on en croit un rapport critique sur la coopération française (<sup>3</sup>), c'est le blocage de ce mécanisme de substitution qui est à l'origine de la lourdeur et de l'inefficacité de l'assistance technique française en Afrique francophone. La raison principale de ce blocage tient du fait que les contributions, qui représentent des charges importantes pour les pays africains, ne sont plus exigées systématiquement par la

<sup>1</sup> Ministère de la Coopération, 1994, op. cit pg 151.

<sup>2</sup> "regard sur la coopération française" dans Marchés tropicaux et méditerranéens n° 2583, pg 970.

<sup>3</sup> il s'agit de "l'observatoire permanent de la coopération française" qui est l'auteur de l'article sus-mentionné.

France.

### **2 - Un bilan mitigé.**

Ce qui est frappant dans l'assistance technique française, demeure l'orientation de celle-ci vers le secteur culturel de l'enseignement <sup>(1)</sup> au dépend des domaines techniques concourant au véritable développement économique et social. En effet, la demande ou plutôt l'offre n'est pas toujours fonction des besoins prioritaires des Etats africains, ce qui pose le problème de l'inopportunité de cette forme d'aide française.

C'est peut-être ce qui a inspiré Paul MASSON à préférer "une coopération technique" mais pas "d'assistance technique", car pour lui cette dernière n'est que seulement "dons de matériels et simples prestations d'experts" alors que la coopération technique va plus et "tend à traiter le problème du sous-développement au fond" <sup>(2)</sup>.

Ailleurs, les raisons de la non-diminution des effectifs français de l'assistance technique tiennent, non pas seulement du blocage du mécanisme de substitution, mais surtout des mobiles d'ordre politique. Du moins, c'est ce qui ressort de la synthèse d'une étude commanditée par le département français chargé de la question :

<<... la présence de la France en Afrique est éminemment politique. Ce constat, somme toute banal, est très éclairant. Il permet de comprendre pourquoi toutes les propositions visant à améliorer la qualité de l'assistance technique par une réduction des effectifs, sont restées lettre morte tant que les moyens financiers ont permis de "faire du quantitatif">>> <sup>(3)</sup>.

### **3 - Les tentatives de réforme de l'assistance technique française.**

Elles trouvent leur origine des recommandations formulées par le rapport Vivien de 1982 pour un réajustement qualitatif du

<sup>1</sup> à titre illustratif voir la répartition des effectifs des assistants français au Burkina pg 101

<sup>2</sup> Paul MASSON, 1967, l'aide bilatérale : assistance, commerce ou stratégie. Paris, PUF pg.11

<sup>3</sup> Ministère de la Coopération ; 1994, op. cit pg 72.

dispositif, et donc par une diminution des effectifs.

Au Burkina la déflation de ce nombre s'est traduite de façon perceptible, passant de 352 coopérants en 1980 à 208 en 1989. Cela se serait cependant fait sans une vision stratégique, sans une concertation suffisante et surtout sans que des solutions de transition ne soient proposées pour assurer la relève <sup>(1)</sup>.

En outre en 1992, l'on assistait à de nouvelles réformes qui instituaient une lettre de mission. C'est un contrat d'objectif établi et signé d'un commun accord, définissant (pour ce faire) poste par poste les objectifs assignés à l'assistance technique. Cette nouvelle règle de mise à disposition des experts avait pour but d'offrir à cette dernière une gestion plus souple et plus performante, par la mise en œuvre de programmes précis et limités dans le temps <sup>(2)</sup>.

Toutefois, ce fut un ensemble de réformes qui n'eurent pas d'effets quant à la pleine efficacité recherchée par cette forme d'aide française. A titre illustratif, les effectifs du personnel enseignant continuent d'occuper une large part en 1995 avec 2/3 du nombre total de coopérants français ; cela s'est effectué au détriment des secteurs comme la santé (15% des effectifs) et l'assistance économique et financière <sup>(3)</sup>.

### III - LA CONTINUITE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE DE COOPERATION FRANÇAISE.

Tout changement de majorité en France (gouvernement et Assemblée nationale) a toujours ranimé le débat sur les réformes à mener en vue de remodeler la philosophie de la coopération française.

C'est une philosophie somme toute qui est difficile à cerner, mais qui perdure depuis 1960. En effet, entre le discours et la réalité le fossé semble être large même si des éléments

<sup>1</sup> Ministère de la Coopération et du développement, 1989, op. cit pg (résumé IV).

<sup>2</sup> Ministère du Plan et de la Coopération 5° session de la commission mixte franco-burkinabè des 9 et 10 décembre 1993.

<sup>3</sup> "Regard sur la coopération française" op. cit pg 971.

concrets de quantification existent rarement.

### **1 - Sous les septennats de MITTERAND**

L'incohérence du dispositif français de la coopération est avant tout la résultante du dualisme observé dans les structures de gestion. La France en effet est l'un des pays à n'avoir pas un instrument, mais des instruments d'aide et de coopération. Cette situation ne permet pas de coordonner les actions et de les canaliser efficacement dans le cadre d'une politique unique et uniforme. Dans cette optique, toute réforme de la coopération française qui tend à aller en profondeur doit-elle forcément passer par celle des structures.

Une telle idée fut comprise et amorcée par le P.S (et même par certains gouvernements précédents) dès 1981-1982, mais ne fut pas conduite à terme <sup>(1)</sup>. En effet le projet de création de l'agence d'aide pour réguler l'aide et la coopération française ne fut pas concrétisé.

Avec la victoire de la Droite aux législatives de mars 1986, la question était exhumée avec cependant une même issue comme l'atteste le passage suivant :

<<le R.P.R, comme le P.S avant lui, avait fait un effort pour construire un discours, un programme d'action, des formules chocs ... mais ni la Gauche, ni la Droite n'ont réussi à corriger les défauts majeurs de la pratique française d'aide et de coopération : l'absence de programmation et l'éparpillement des lieux de décision >> <sup>(2)</sup>.

Dans cette même logique (la logique de la continuité) le premier responsable de la coopération française M. Michel ROUSSIN en 1993 tenait un discours qui laissait entrevoir une absence d'innovation dans son département. Il soulignait à propos de l'éventuel changement des axes de la politique de coopération de son pays, que les grandes lignes allaient rester les mêmes, malgré les petites évolutions <sup>(3)</sup>.

<sup>1</sup> Voir chapitre I, IIème partie pg 29

<sup>2</sup> Jacques ADDA et Marie-Claude SMOUTS, 1989, op cit pg 248.

<sup>3</sup> Déclaration de Michel ROUSSIN après avoir reçu en audience Blaise COMPAORE - Sidwaya du mercredi 9 juin 1983 n° 2283.

## **2 - Sous le septennat de CHIRAC**

Le contenu du programme du nouveau pouvoir en matière de réforme de la coopération française, peut être résumé à travers les propos et analyses de Jacques CHIRAC en 1995 (ceux-ci ne diffèrent cependant pas des précédents) :

<<l'œuvre de réforme de notre politique de coopération passe par l'énoncé clair de ses missions et de ses objectifs ; elles passent aussi par une simplification de ses instruments et de ses structures de gestion. Complexe et désarticulé, notre dispositif est aujourd'hui inadapté, coûteux et inefficace. Le système doit retrouver sa cohérence et les rôles doivent être clarifiés>> (<sup>1</sup>).

Malgré un tel discours, la politique du nouveau gouvernement s'inscrivait dans les perspectives de celle appliquée par le précédent. Elle souligne la volonté de sauvegarder les liens tissés par l'histoire entre la France et les pays africains (<sup>2</sup>).

En clair, entre le discours et la réalité, se profile une pratique conservatrice nourrie sinon façonnée par les pesanteurs historiques de la colonisation.

Dans le même temps, ont milité en faveur de ce conservatisme les mobiles profonds qui ont sous-tendu l'institution de l'aide et de la coopération française.

### **CONCLUSION**

La personnalisation des relations franco-africaines, la sauvegarde des liens entre les deux entités ainsi que la poursuite de certains intérêts particuliers, ont eu pour conséquence le revers du système français d'aide et de coopération africaine. Le problème est d'autant perceptible que l'institution fait constamment l'objet de critiques par les chercheurs, et de remodelage par les gouvernements français (le dernier date de février 1998 par le gouvernement socialiste de Lionel JOSPIN).

<sup>1</sup> Réponse de J. CHIRAC au questionnaire adressé par "Marchés tropicaux", à tous les candidats pour les élections présidentielles françaises de 1995; dans Marchés tropicaux et Méditerranéens numéro hors série décembre 1995 spécial 50 ans pg 137.

<sup>2</sup> idem pg 135.

### CONCLUSION GENERALE

Les relations économiques franco-burkinabè constituent un vaste domaine englobant, en plus des aspects classiques de l'aide et de la coopération, les échanges commerciaux et les investissements culturels et politiques.

Ces derniers champs offrent d'ailleurs des éléments d'analyse quant au sens et à la portée réels de l'aide française en général et celle octroyée au Burkina en particulier. Ils permettent ainsi d'appréhender la nature des liens économiques tissés par le biais de la coopération entre les deux Etats. Ils permettent en dernier ressort d'approcher une nouvelle définition de la coopération.

De nos jours en effet, la coopération ne semble pas seulement être une question de complémentarité entre les nations, à cause de la répartition non-uniforme des ressources et la division internationale du travail (D.I.T.). Elle n'est plus uniquement une relation d'aide et de solidarité pour l'harmonie et la sécurité de la société internationale. Enfin, elle n'est pas exclusivement une politique par laquelle les pays développés apportent leur contribution au développement économique et social des nations pauvres.

La coopération est bien plus que cela et ne saurait se réduire à un transfert unilatéral vers les pays du sud. Elle ne se réduit donc pas à l'aide au développement, mais suppose aussi des avantages réciproques, du moins pour ce qui concerne la coopération française.

L'étude revèle cependant la difficulté qui existe quant à la quantification des relations de coopération entre deux partenaires de niveau de développement inégal. La tâche s'avère encore plus ardue lorsqu'il s'agit des rapports économiques entre un Etat pauvre et son ancienne puissance tutrice.

De ce point de vue, la présente investigation ne peut se targuer d'être exhaustive et plusieurs domaines de la question méritent à ce titre d'être explorés et approfondis. C'est donc réinscrire le débat dans la perspective d'une étude future.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUESOURCES ORALES

\* Entretien avec GUIGMA (R.E Joseph), technicien à la division II de la Direction générale de la coopération du Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso - Décembre 1997.

\* Entretien avec M. GUISSOU (L. Basile), directeur de l'Institut national des sciences humaines et sociales INSHS et ancien Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Burkina Faso (1984 à 1987). Jeudi 22/01/1998.

\* Entretien avec M. OUATTARA (Y. Ahmed), chef de division à la Direction générale de la Coopération du Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso. mai 1997.

SOURCES D'ARCHIVES

\* AMBASSADE DE FRANCE, lettre de la MCAC : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso pour l'année 1989. Ouagadougou, avril 1990.

\* AMBASSADE DE FRANCE, lettre de la MCAC : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso pour l'année 1990. Ouagadougou, février 1991.

\* AMBASSADE DE FRANCE, lettre de la MCAC : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso pour l'année 1991. Ouagadougou, avril 1992.

\* AMBASSADE DE FRANCE, lettre de la MCAC : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso pour l'année 1992. Ouagadougou, mars 1993.

\* AMBASSADE DE FRANCE, lettre de la MCAC : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso pour l'année 1993. Ouagadougou, octobre 1994.

\* AMBASSADE DE FRANCE, lettre de la MCAC : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso pour l'année 1994.  
Ouagadougou, avril 1995.

\* AMBASSADE DE FRANCE, lettre de la MCAC : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso pour l'année 1995.  
Ouagadougou, mai 1996.

\* AMBASSADE DE FRANCE, lettre de la MCAC : bilan de l'aide publique française au Burkina Faso pour l'année 1996.  
Ouagadougou, 1997.

\* CFD, remise de dettes du Burkina Faso - 1990

\* Convention de financement FAC-CFD pour le Burkina Faso 1980-1997.

\* D.G coop du Ministère de l'Economie et des Finances, Marchés, contrats, lettres de commande de financement FAC et CCCE.  
Ouagadougou.

\* INSD-TRESOR-DEP, bilan des exercices budgétaires 1980-1990.  
Ouagadougou

\* Loi et Zatu des Finances du Burkina Faso 1980-1990. Ouagadougou

\* MEF/DGTCP/DDP, évolution de la dette publique du Burkina Faso.

\* Ministère des Affaires Etrangères, 2B5 REX 109 : Ambassade de France au Burkina Faso : 3ème session de la commission mixte de coopération burkinabè. Ouagadougou

\* Ministère des Affaires Etrangères, 4B5 REX 36 : Coopération Burkina/France : projets d'accords et de conventions révisés de coopération conclus entre la France et le Burkina Faso.  
Ouagadougou.

\* Ministère des Affaires Etrangères, 4B5 REX 47 : Coopération Burkina/France : correspondance générale 1984-1991. Ouagadougou

\* Ministère des Affaires Etrangères, 4B5 REX 52 : coopération Burkina/France : discours-programme du président français François MITTERAND pour les élections présidentielles françaises de 1997. Ouagadougou

\* Ministère des Affaires Etrangères, 4B5 REX 55 : coopération Burkina/France : travaux de la 4ème session de commission mixte franco-burkinabè (correspondances, note, procès-verbal, rapport). Ouagadougou.

\* Ministère des Affaires Etrangères, Document n° 03602/AE/CAB/PROTO.

\* Ministère du Plan et de la Coopération, rapport en conseil du Ministre le 14 décembre 1989 pour la tenue de la 4ème session de la commission mixte Burkina/France. Ouagadougou.

\* Ministère du Plan et de Coopération, 5ème session de la commission mixte franco-burkinabè des 9 et 10 décembre 1993. Ouagadougou.

#### THESES ET MEMOIRES

\* ZERBO (Yacouba), Les relations franco-voltaïques 1960-1972.  
Tome I: thèse de doctorat, université Paris Sorbonne 1989.

\* ENGLEBERT (Pierre), La révolution burkinabè  
Mémoire de science politique et relations internationales.  
Université de Bruxelles, 1995, 159 pg.

\* GUIGMA (J.E Raogo), l'aide publique au développement : cas de l'aide de publique française au Burkina Faso.  
Mémoire de fin de cycle, section économie et finances, ENAM, Ouagadougou, 1994-1995, 69 pg.

X

- \* KAMBIRE (Jean-Baptiste), la politique étrangère du Burkina Faso sous le Front populaire.

Mémoire de fin de cycle, ENAM 1991-1992, Ouagadougou, 145 pg.

#### REVUES ET PERIODIQUES

- \* Connaissances du Burkina. C.E.R.L.E.S.H.S, université de Ouagadougou, INSHUS, novembre-décembre 1986, 157 pg.
- \* Marchés tropicaux et méditerranéens. n° 2583 du vendredi 12 mai 1995.
- \* Marchés tropicaux et méditerranéens. numéro hors série (spécial 50 ans), décembre 1995.
- \* Problèmes économiques n° 130 du 6 septembre 1989. Documentation française Paris.

#### RAPPORTS ET DISCOURS

- \* BURKINA FASO, 1er congrès du Front populaire : 1er-4 mars 1990. Imprimerie nationale, ouagadougou 1990 105, pg.
- \* BURKINA FASO, Deuxième plan quinquennal de développement populaire 1991-1995, vol1 : présentation générale. Ministère du Plan et de la Coopération, Ouagadougou, 1990.
- \* C.C.C.E, la Caisse Centrale 1941-1991. CCCE, Paris 1991, 155 pg.
- \* C.F.D, rapport annuel 1993. CFD, Paris 1993.
- \* C.N.R, Discours d'Orientation politique prononcé le 2 octobre 1983, imprimerie nationale, Ouagadougou, 42 pg.

- \* COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN, développement: de l'aide au partenariat.  
Rapport d'atelier présidé par Elikia M'BOKOLO.  
Documentation française, Paris 1993, 269 pg.
  
- \* D.G.R.S, Balance commerciale et commerce extérieur année 1987-1991 - Ministère du Commerce de la l'Industrie et des Mines, Ouagadougou 1994, 288 pg.
  
- \* MINISTÈRE DE LA COOPERATION, l'assistance technique française (1960-2000) Documentation française, Paris 1994, 332 pg.
  
- \* MINISTÈRE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT, l'aide française au Burkina Faso : évaluation juin 1989.  
Documentation française, Paris 1989.
  
- \* MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES MINES, état des échanges commerciaux Burkina Faso/France.  
Ouagadougou 27/12/1993.
  
- \* O.C.D.E, coopération pour le développement : efforts et politiques des membres du comité d'aide au développement.  
Paris, OECD, rapport 1992, 135 + 100 pg.

#### OUVRAGES SPECIALISES

- \* ADDA (Jacques) et SMOUTS (Marie-Claude), la France face au sud: le miroir brisé.  
Karthala, Paris 1989, 363 pg.
  
- \* BAYART (Jean-François), la politique africaine de François MITTERAND.  
Karthala, Paris, 1984, 149 pg.
  
- \* BOURGI (Robert), le Général De Gaulle et l'Afrique Noire 1940-1969.  
Nouvelles éditions africaines, Paris 1980, 515 pg.

- \* CADENAT (Patrick), la France et le Tiers-monde : vingt ans de coopération bilatérale.  
Notes et études documentaires. Documentation française, Paris, 1983, 204 pg.
  
- \* GASTINNE (Jacqueline), la coopération française en direction de l'Afrique sous différentes formes, recherches de complémentarité.  
Etude présentée par la section de relations extérieures, Paris, 1991, 135 pg.
  
- \* GUISSOU (L. Basile), Burkina Faso : un espoir en Afrique.  
L'Harmattan, Paris, 1995, 220 pg.
  
- \* LIGOT (Maurice), les accords de coopération entre la France et les pays africains et malgache d'expression française.  
Documentation française, Paris, 1964, 189 pg.
  
- \* MICHAILOF (Serge) (dir), la France et l'Afrique : vade-mecum pour un nouveau voyage.  
Karthala, Paris, 1993, 510 pg.
  
- \* ZAGRE (Pascal), les politiques économiques du Burkina Faso : une tradition d'ajustement structurel.  
Karthala, Paris, 1994, 244 pg.

#### OUVRAGES GENERAUX

- \* BOIGALLAIS (Anne-Marie) et GABAS (Jean-Jacques), les politiques d'aide dans les pays du CILSS.  
OCDE, Paris, 1992, 131 pg.
  
- \* FREUD (Claude), quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement.  
Karthala, Paris, 1988, 268 pg.
  
- \* GONIDEC (P.F.), relations internationales.  
Ed. Montchrétien, Paris, 1974, 477 pg.

- \* GRIMAL (Henri), la décolonisation 1919-1963.  
A. Colin (3<sup>e</sup> éd.); Paris, 1965, 407 pg.
- \* MASSON (Paul), l'aide bilatérale : assistance, commerce ou stratégie ?  
PUF, Paris, 1967, 332 pg.
- \* NANA-SINKAM (C. Samuel), Assistance à l'Afrique : gaspillages et opportunités.  
Economica, Paris, 1995, 158 pg.
- \* N'DONGO (Sally), "coopération" et néocolonialisme.  
Cédex, Paris, 1976, 200 pg.
- \* VINAY (Bernard), zone franc et coopération monétaire.  
Ministère de la Coopération (française), Paris, 1988,  
463 pg.
- \* VIZY (Marc), la zone franc.  
CHEAM, Paris, 1989, 142 pg.

#### SOURCES DE PRESSE

- \* Jeune Afrique Economie n° 121 de juillet 1989.
- \* Jeune Afrique Economie n° 248 de septembre-octobre 1997.
- \* Journal officiel de la République de Haute-Volta 29 octobre 1961.
- \* Journal officiel du Burkina Faso (collection 1980-1995).
- \* Le Pays n° 1064 du lundi 15 janvier 1996.
- \* Sidwaya n° 212 du lundi 18 février 1985.
- \* Sidwaya n° 1547 du 22 juin 1990

- \* Sidwaya n° 2283 du mercredi 9 juin 1993.
- \* Sidwaya n° 2491 du vendredi 8 avril 1994.
- \* Sidwaya n° 2898 du lundi 27 novembre 1995.

ANNEXE N° 1

ACCORD GENERAL DE COOPERATION

ENTRE

LE BURKINA FASO

ET

LA REPUBLIQUE FRANCAISE

ANNEXE N°1 (suite)ACCORD GÉNÉRAL DE COOPÉRATION ENTRE  
LE BURKINA FASO ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République Française sont convenus de ce qui suit :

Art. 1er - Le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République Française affirment leur volonté de promouvoir leurs liens d'amitié et de solidarité dans un esprit de compréhension mutuelle fondé sur leur désir commun de vaincre les inégalités de développement.

Ils soulignent leur volonté partagée d'accroître, dans le respect mutuel de leur souveraineté, l'efficacité et la cohérence de leurs actions dans le cadre d'une coopération dont les orientations sont définies en commun, et qui prendra la forme d'un ensemble de projets identifiés et programmés d'un commun accord.

Chaque gouvernement donnera à la représentation diplomatique de l'autre et notamment à la Mission de Coopération établie en son sein ou susceptible de l'être, toutes les facilités utiles à la mise en œuvre des programmes définis.

Art. 2. - Les rapports de coopération entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement de la République Française sont régis par le présent accord général et par les accords particuliers signés, notamment dans les domaines suivants :

- personnel Technique
- + Economie et Finances
- Enseignement, Culture, Sports
- Information, Postes et Télécommunications
- Aviation Civile et Marine Marchande
- Recherche Scientifique et Technique

ANNEXE N°1 (suite)

Art. 3 - Les parties contractantes sont convenues d'instituer une Grande Commission Paritaire composée de représentants d'un rang élevé qui sera chargée de définir les orientations de la Coopération entre les deux pays et de favoriser la mise en œuvre des actions communes.

La Grande Commission Paritaire se réunit tous les deux ans, alternativement au Burkina et en France. Elle pourra être convoquée exceptionnellement, à la demande de l'une ou l'autre des parties contractantes.

La Grande Commission Paritaire peut créer en son sein, en tant que de besoin, des commissions mixtes spécialisées, chargées de l'étude de questions particulières.

Art. 4 - Tout différend au sujet de l'application ou de l'interprétation du présent accord général que les deux parties ne seraient pas parvenues à résoudre par des négociations directes sera réglé suivant les procédures prévues par le droit international.

Art. 5 - Le présent accord général peut faire l'objet de révision partielle ou totale à la demande de l'une ou l'autre des parties. En cas de dénonciation, celle-ci devra être notifiée par voie diplomatique moyennant un préavis de six mois.

Art. 6 - Le présent accord général abroge le traité de Coopération fait à Paris le 24 avril 1961 ainsi que le protocole portant création d'une grande commission mixte signée le 14 Décembre 1978 à Ouagadougou. Il entrera en vigueur lors de la réception de la dernière des notifications constatant que de part et d'autre, il a été satisfait aux dispositions constitutionnelles en vigueur dans chacun des deux Etats.

Fait à Paris en double exemplaire  
en langue française

le 4 février 1986

Pour le Gouvernement du  
Burkina Faso

Pour le Gouvernement de  
la République Française

ANNEXE N° 2

Participations françaises dans les entreprises burkinabè (secteur industriel)

Sociétés	Activités	Capital (1) (2)	Participation		Chiffre d'Affaires (1)		Personnel (2)		Observations 1992
			%	soc. mère / privé	1990	1991	Total	Expat.	
SOSUCO	Sucrierie	6031	7	S.O.M.D.I.A.A.	9500	10500	1750	2	
SOFITEX	Coton	4400	34	C.F.D.T.	34288	43000	2235	5	
SOREMIB	Mines	4000	20	COFRAMINES	3786	3267	430	4	Réduction CptU à 1300 M; 100% Eau
S.H.S.B.	Huiles et savons	1500	10	C.F.D.T.	7500	8611	399	5	
BRAKINA	Brasserie	1063	74,6	SO.B.BRA.	4000	4249	195	2	CptU : 2530 M; 92% BGL; 495 Sal. ; 7 Expat.
FASO FANI	Textile	1060	10,1	S.G.O.M.	4500	4300	600	0	
SO.B.BRA.	Brasserie	1000	91	B.G.I.	5352	5899	395	6	Fusion-Absorption avec BRAKINA
SAP OLYMPIC	Pneumatique	980,1	5,6	C.C.C.E.	2680	2404	352	1	
MABUCIG	Tabac	935,4	55	BOLLORE	6057	6698	157	4	
G.M.B.	Meunerie	865	17,5	S.O.M.D.I.A.A.	6000	6500	175	0	
S.B.M.C.	Cuir et peaux	699	49	PINAULT	327	132	86	0	Retrait part Française; 100% privé Burk.
SOFAPIL	Piles	683	28	WONDER France	2100	2348	153	3	Retrait part Française
FASOPLAST	Plastiques	681,4	7,34	C.F.D.T.	1243	1615	135	1	
SIFA	Cyclomoteur	673,2	49	C.F.A.O.	6650	6106	212	0	
SONACEB	Carton	400	51	S.I.C.A.L.	720	826	25	0	
SAPHYTO	Insecticide	400	25	CALLIOPE	0	1514	27	1	
CEMOB	Mines	160	70	SIREX	2875	2069	99	0	
S.B.P.	Peintures	150	33	G.M.C.	0	0	31	1	Début production janvier 1992
SOBUFAB	Boissons	100	15	S.L.A.U.R.	/	/	/	/	Chiffres non communiqués
SOBUGAZ	Gaz	90	65	L'AIR LIQUIDE	366	359	22	1	
SIBAM	Armes	40,3	20,4	privés	350	385	41	0	
SODEPAL	Alimentaire	23	49	NUTRISET	0	0	20	0	Création janvier 1992
S.A.C.	Batteries	15	55	privés	180	0	12	1	Retrait part Française
SBAN	Alimentaire	10	25	NUTRISET	0	20	5	0	

25959,4

98474 110802 7556 37

(1) : en millions FCFA

(2) : données au 31.12.91

SOURCE : Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines, Etat des Echanges  
Commerciaux Burkina Faso - France Ouagadougou 27/12/1993

ANNEXE N°2 (suite)

## SERVICES

Sociétés	Activités	Capital (1) (2)	Participation		Chiffre d'Affaires (1)		Personnel (2)		Observations
			%	soc. mère / privé	1990	1991	Total	Expat.	
B.I.C.I.A.-B.	Banque	1750	38	B.N.P.	8000	7000	376	4	
B.I.B.	Banque	1639	40	B.I.A.O.	7610	7731	425	1	
C.N.C.A.	Banque	1300	15,4	C.C.C.E.	1500	1068	111	1	
S.N.T.B.	Transit	390	49	SAGA	1160	1533	244	2	
HOTEL OK-INN	Hôtellerie	380	16	Privé	170	180	37	2	
S.O.B.C.A.	Société de crédit	300	35	Privés	548	487	50	0	
S.O.N.A.R.	Assurance	240	19	G.F.A.	2500	2300	82	0	
SOCOPAO	Transit	157,5	65	S.D.V.	820	810,9	134	3	
FONCIAS	Assurances	150	51	P.F.A.	1905	1814	44	1	
S.B.T.R.	Transport	115	94	Groupe FADOU	/	/	/	/	Chiffres non communiqués
S.A.G.	Transit	40	100	SAGA	550	587	110	2	
AIR BURKINA	Transport aérien	35	17	SODETRAF	1514	1598	92	0	
I.G.F.	Papeterie	35	100	Groupe FADOU	150	175	4	1	
SO.GE.T.EL	Électricité	31	70	Privé	450	300	27	1	
DELMAS	Transport	10	99	S.D.V.	100	117	12	0	
S.E.E.E.	Électricité	10	65	SEEE Côte d'Ivoire	1100	415	42	0	
FORAFRIQUE	Forages	2,5	100	Forafrique Intern.	400	450	85	2	
I.A.T.T.	Transit	2	100	Groupe FADOU	/	/	/	/	Chiffres non communiqués
E.S.F.	Forages	2	70	Privés	0	130	20	3	
P.P.I.	Elect., Hydraulq	2	48	Privé	650	800	45	2	

6591

29127 27495,9 1940 25

(1) : en millions PCFA

(2) : données au 31.12.91

ANNEXE N° 2 (suite)

## COMMERCE ET DISTRIBUTION

Sociétés	Activités (1) (2)	Capital	Participation		Chiffre d'Affaires (1)		Personnel (2)		Observations
			%	soc. mère / privé	1990	1991	Total	Expat.	
<b>TOTAL</b>	Hydrocarbures	630,9	75	<b>TOTAL CFP</b>	1600	1500	64	1	
S.E.A.	Automobile	320	100	BEAUJOLIN	2299	1435	40	1	
C.I.C.A.	Automobile	250	65	PINAULT	6000	6000	152	2	
PEYRISSAC	Quincaillerie	250	65	OPTORG	3034	2620	114	2	Augment. optl à 350 M; Effect. : 54
S.B.E.	Centrale d'achat	121	100	COTIVOIRIENNE	1269	1264	70	2	
C.O.D.I.A.M.	Automobile	106,8	97	PINAULT	5690	4890	71	2	Réduction effectif : 36
P.A.P.E.C.	Papeterie	100	100	Groupe FADOUL	50	50	6	0	
S.B.C.P.	Cuir et peaux	100	51	PINAULT	1410	500	60	2	Retrait part Française; 100% privé Burk.
TECHNIBOIS	Menuiseries	70	100	Groupe FADOUL	/	/	/	/	Chiffres non communiqués
S.O.A.E.C.	Carrelage	20	65	Privé	400	450	17	1	
SACOME	Télécom.	10	25	GEKA	0	90	10	1	
I.F.EX.	Import-Export	10	70	Privé	700	710	7	2	
COGEDIS	Automobile	8	70	Privé	200	435	15	1	
BURK. EQUPT	Matériel B.TP.	5	100	Privé	239	500	9	1	
PROMEDI	Mat. Médical	3	49	ESACO International	30	50	4	1	
LIPTINFOR	Informatique	2	85	ATHOS France	500	500	16	1	
IN.TRA.CO.	Courtage	2	100	Privé	0	0	2	1	Création mars 1992
S.C.E.P.S.I.	Mat. sécurité	2	55	Privé	0	8	6	2	Création juillet 1991
SSCR POLETTO	Mat. Indust.	2	100	Privés	100	232	4	1	
SUD-NORD	Import-Export	/	/	/	/	/	/	/	Chiffres non communiqués

2012,7

23521

21234

667

24

(1) : en millions FCFA

(2) : données au 31.12.91

ANNEXE N° 2 (suite)

## BUREAUX ET AGENCES COMMERCIALES

Sociétés	Activités	Capital (1) (2)	Participation		Chiffre d'Affaires (1)		Personnel (2)		Observations
			%	soc. mère / privé	1990	1991	Total	Expat.	
SOGREAH	Hydraulique				1	1	11	4	Chiffres non communiqués
U.T.A.	Transport aérien				1832	2343	11	3	
B.R.G.M.	Géologie				185	320	29	2	
S.E.S.	Hydraulique				33	54	6	2	
G.M.	Mécanique auto.				0	0	8	3	Création juin 1991
					2050	2717	65	14	

(1) : en millions FCFA

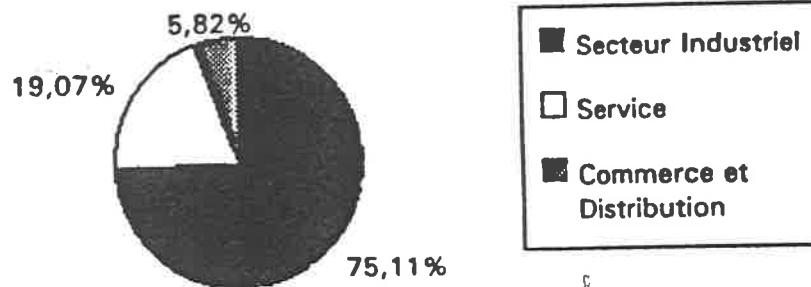
(2) : données au 31.12.91

ANNEXE N° 2 (suite)

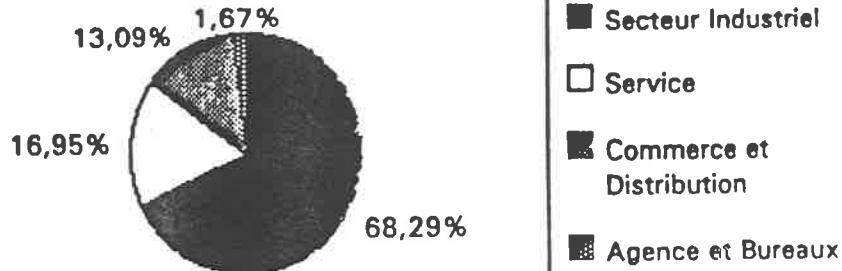
TABLEAU RECAPITULATIF

	Capital social	Part Française		Chiffres d'Affaires		Personnel	
		MFCFA	en %	1990	1991	Total	Expat.
Secteur Industriel	25959,4	6881	26,5	98474	110802	7556	37
Service	6591	2336	35,5	29127	27495,9	1940	25
Commerce et Distribution	2012,7	1605	79,7	23521	21234	667	24
Agence et Bureaux	/	/	/	2050	2717	65	14
	34563,1	10822	31,3	153172	162248,9	10228	100

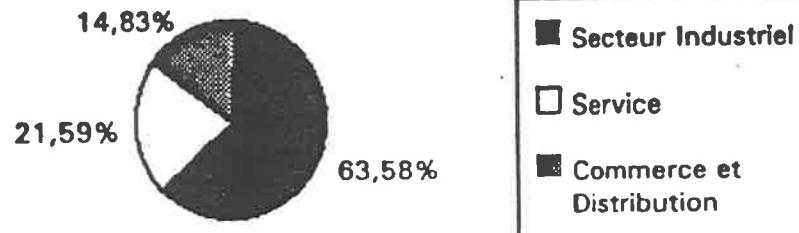
Répartition du capital social par secteur



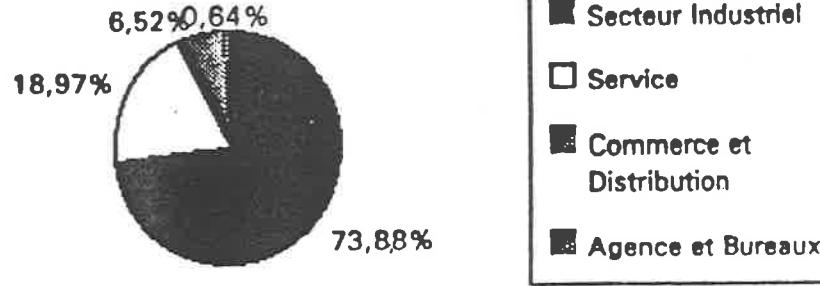
Répartition du chiffre d'affaires 1991 par secteur



Répartition de la part Française du capital par secteur



Répartition du personnel par secteur



ANNEXE N° 3

Les autorisations d'emprunt du gouvernement burkinabè auprès de la C.F.D (1980-1997) (en millions de FCFA).

1980	:	8 990
1981	:	2 100
1982	:	4 065
1983	:	6 230
1984	:	150
1985	:	1 975
1986	:	9 983,5
1987	:	8 970
1988	:	7 240
1989	:	9 080
1990	:	11 357,5
1991-97	:	néant <sup>(1)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>70 141</b>

Source : données calculées à base des autorisations d'emprunt fournies par le Journal officiel du Burkina Faso des années 1980 à 1997.

---

<sup>1</sup> Conformément à la décision de la caisse française de développement d'intervenir désormais (à partir de 1991) plus par des subventions, aucune autorisation d'emprunt n'est prise par le gouvernement burkinabè auprès de cette banque pendant la période postérieure.

## X XIV

ANNEXE N° 4

Conventions de financement français de plus du milliard de FCFA en faveur du B.F de 1980 à 1996 (¹).

ANNEES	NATURE ET CODE DE LA CONVENTION	INTITULE DU PROJET	VALEUR EN MILLIARDS DE FCFA
1980-82	Néant	-	-
1983	1) Conv.CFD n° 58 287 00 055 OF 2) Conv.CFD n° 58 287 00 062 OG	Recherches minières Motorisation agricole dans le sud-ouest	1,8
1984-85	Néant	-	1,175
1986	3) Conv.CFD n° 58 287 00 071 OE et n° 58 287 00 070 OU	Extension et modernisation de l'aéroport de Ouaga	2,56
1987	4) Conv.CFD n° 58 287 00 074 OM	Reconstruction du marché central de Ouaga.	4,25
1988	Néant	-	-
1989	5) Conv.FAC n° 136/C/89/BKA 6) Conv.CFD n° 98 287 00 096 OB 7) Conv.CFD n° 58 287 00 098 OY 8) Conv.CFD n° 58 287 00 091 OX et n° 98 24 00 88 010 9) Conv.CFD n° 58 287 00 092 OH	Appui à la restructuration de l'hôpital de Bobo-Dioulasso Programme d'hydraulique villageoise du sahel Projet Bagré Projet 3° phase d'intensification des systèmes d'exploitation motorisés dans l'ouest Surveillance des travaux de Bagré	1,175 2,7 47,3 1,14 1,8

<sup>¹</sup> Recensées du fonds documentaire de la D.G.coop. du Ministère de l'Economie et des Finances.  
N.B. le listage ci-dessus effectué exclue les avals de prêt garantis par l'Etat burkinabè au profit des sociétés et multinationales étatiques. Il omet aussi les conventions au titre des participations françaises aux entreprises burkinabè.

ANNEES	NATURE ET CODE DE LA CONVENTION	INTITULE DU PROJET	VALEUR EN MILLIARDS DE FCFA
1989	10) Conv.CFD n° 58 287 00 086 OT et n° 58 28 00 087 OD	Projet barrage de la Comoé	4,5
1880	11) Conv.CFD n° 98 24 00 90 060 et n° 98 24 00 90 020	Programme de développement rural dans le Houet, la Kossi et le Mouhoun	4,45
	12) Conv.CFD n° 98 24 00 90 080	Subvention PAS exercices 90 et 91	5,0
	13) Conv.CFD n° 98 24 00 90 050	Travaux et gestion de l'ONEA à Ouaga et à Bobo.	3,0
1991	14) Conv.CFD n° 98 24 00 90 070	Projet AVV	2,3
	15) Conv.CFD n° 98 24 00 91 070	Subvention PAS exercices 91-92	5,0
	16) Conv.CFD n° 98 24 00 90 090	Projet Télécom IV (ONATEL)	5,5
1992	17) Conv.CFD n° 58 287 00 527 OL/CBF 101101	Mesures d'accompagnement de la restructuration de la filière coton	1,0
	18) Conv.CFD n° 58 287 00 526 OA/CBF 101001	Subvention PAS exercices 92-93.	5;0
	19) Conv.FAC n° 92/02/1300	Appui au programme d'ajustement structurel (PASA)	1,4
1993	20) Conv.CFD n° 58 287 00 530 OU/CBF 101602	-	2,5
	21) Conv.CFD n° 58 287 00 52 OX/CBF 101301	Hydraulique villageoise du Conseil de l'Entente.	3,18
	22) Conv.CFD n° 58 287 00 529 OH/CBF 105601	Aménagement hydro-agricole de Bagré	3,4
	23) Conv.CFD n° 58 287 00 528 OX	3ème phase du programme d'hydraulique villageoise du Conseil de l'Entente	1,59
	24) Conv.CFD n° 58 287 00 529 OH/CBF 101501	Aménagement hydro-agricole de Bagré	1,7
	25) Conv.CFD n° 58 287 00 530 OU/CBF 101602	Eau, assainissement et renforcement de l'ONEA.	1,25

## XXVI

ANNEES	NATURE ET CODE DE LA CONVENTION	INTITULE DU PROJET	VALEUR EN MILLIARDS DE FCFA
1994	26) Conv.CFD n° 58 283 00 534 OM/CBF 104301	Apurement partiel du passif de la BND.B	2,00
	27) Conv.CFD n° 58 287 00 538 OF/CBF 105901	Subvention P.A.S	4,00
	28) Conv.CFD n° 58 287 00 533 OB/CBF 103601	Subvention pour budget 1994 à cause de la dévaluation du FCFA	6,00
	29) Conv.FAC n° C/93 004 900	Appui à la sécurité publique et civile.	1,100
	30) -	Aide exceptionnelle pour le règlement d'arriérés intérieurs de l'Etat burkinabè.	2,00
	31) Conv.FAC n° 94 010 200	"Santé publique-Sida-Tuberculose et pharmacie	11050
1995	32) Conv.FAC n° 95 00 2700	Appui au comité permanent du CILSS	1,200
	33) Conv.CFD n° 52 287 0 001 OM/CBF 109001 et n° 52 287 60 501 OX/CBF 109002	Travaux d'amélioration des infrastructures aéroportuaires de Ouaga	1,350
1996	34) Conv.CFD n° 58 287 00 537 OV/CBF 105601	Réhabilitation de la route Bobo-Déougou	3,00
	35) Conv.CFD n° 58 287 00 546 OT/CBF 109601	Remise en état de 881 km de pistes dans la zone cotonnière du sud-ouest du B.F	5,200
	36) Conv.CFD n° 53 287 21 013 OB/CBF 105501	Interconnexion électrique entre le B.F et la C.I	7,500
1997	37) Conv.CFD n° 58 287 00 550 OL/CBF 110301	Subvention P.A.S	5,00
	38) Conv.FAC n° 001/CD/96	Appui à l'enseignement de base	1,1500
	39) Conv.CFD n° 51 287 33 504 OU/CBF 111501	Réhabilitation d'équipements marchands de la Commune de Ouaga.	3,800

ANNEXE N° 5

**Evolution de l'encours de la dette publique (dette directe + dette avalisée, y compris les arriérés)  
de 1987 à 1996  
(en millions de FCFA)**

INTITULES	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
PRETS EXTERIEURS	201 240	248 049	257 817	266 700	294 635	307 243	370 290	728 810	671 000	692 565
Prêts multilatéraux	123 664	155 322	153 106	144 327	178 637	199 715	251 460	542 916	576 519	588 169
Prêts bilatéraux rééchelonnés					44 738	43 218	43 310	56 894	49 855	54 303
Prêts bilatéraux non rééchelonnés	77 576	92 726	104 711	122 373	71 260	64 310	75 520	129 000	44 627	50 093
PRETS INTERIEURS	7 920	12 188	14 604	20 094	59 670	66 275	52 415	42 084	39 494	36 128
Institutions financières	4 208	7 211	8 132	14 124	24 150	30 058	22 585	22 074	20 641	19 205
Institutions non financières	3 711	4 977	6 472	5 970	35 520	36 217	29 830	20 010	18 853	16 923
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>209 160</b>	<b>260 237</b>	<b>272 421</b>	<b>286 794</b>	<b>354 305</b>	<b>373 518</b>	<b>422 705</b>	<b>770 894</b>	<b>710 494</b>	<b>728 694</b>

CAISSE CENTRALE  
DE  
COOPERATION ECONOMIQUE

ETABLISSEMENT PUBLIC  
DOTATION 1 MILLIARD DE FF  
Cité du Retiro — 35, Rue Boissy d'Anglas  
75379 PARIS CEDEX 08

Direction de Ouagadougou

01 B.P. 529  
Tél. 30-60-92 & 30-76-48  
Télex 5271

HM/MJA  
D.1124

OBJET : REMISE DE DETTES

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exemplaire original dûment enregistré de chacun des documents suivants formalisant la remise des dettes de la Caisse Centrale de Coopération Economique en faveur du Burkina :

1°) Lettre DAO-DAJ du 12/07/90 contresignée le 10/10/90 et portant remise totale de dettes pour une somme de 504.193.509,98 FF au titre de 37 Conventions de prêt rappelées en annexe à la lettre susvisée.

2°) 22 Avenants aux conventions initiales et portant remise partielle de dettes pour un montant total de 451.981.274,35 FF au titre des prêts suivants :

► 58 287 00 040 0T	19.028.158,62 FF
► 58 287 00 046 0H	59.745.691,44 FF
► 58 287 00 047 0U	23.476.780,70 FF
► 58 287 00 049 0R	17.499.389,96 FF
► 58 287 00 050 0B	13.423.022,80 FF
► 58 287 00 052 0Y	3.799.999,99 FF
► 58 287 00 053 0J	14.044.321,89 FF
► 58 287 00 057 0C	7.328.139,59 FF
► 58 287 00 059 0Z	87.692.018,82 FF
► 58 287 00 060 0K	2.262.973,50 FF
► 58 287 00 061 0W	30.048.049,26 FF
► 58 287 00 062 0G	20.770.082,40 FF
► 58 287 00 064 0D}	

MINISTERE DU PLAN  
ET DE LA COOPERATION  
ARRIVEE S/N 0.02323  
20 NOV 1990

ANNEXE N° 6 (suite)

► 58 287 00 065 OP}	9.490.019,40 FF
► 58 287 00 066 OA	3.101.910,74 FF
► 58 287 00 067 OL	7.277.870,12 FF
► 58 287 00 070 OU}	
► 58 287 00 071 OE}	3.683.098,50 FF
► 58 287 00 081 ON	785.635,12 FF
► 58 287 00 075 OY	41.852.121,06 FF
► 58 287 00 076 OJ}	
► 58 287 00 077 OV}	5.204.899,62 FF
► 58 287 00 074 OM	76.892.397,82 FF
► 58 287 00 072 OR	4.474.693,00 FF
► 58 287 00 073 OB	100.000,00 FF

3°) 5 actes de cession totale de créances pour un montant total de 97.291.735,86 FF en faveur du Burkina Faso au titre des conventions suivantes :

► 53 287 03 001 OU}	C.N.C.A.	2.700.000,00 FF
► 52 287 10 001 OF}	C.N.C.A.	5.000.000,00 FF
► 53 287 10 002 OS}	C.N.C.A.	10.600.000,00 FF
► 52 287 13 001 OT	ASECNA	451.735,86 FF
► 52 287 02 001 OC	B.F.C.I.	35.000.000,00 FF
► 53 287 21 001 OU	SONABEL	17.500.000,00 FF
► 53 287 60 001 OJ	SOREMIB	26.040.000,00 FF

4°) 5 actes de cession partielle de créances pour un montant total de 123.618.894,13 FF en faveur du Burkina Faso au titre des conventions suivantes :

► 53 287 10 003 OC}	C.N.C.A.	4.639.772,04 FF
► 53 287 10 002 OE}	C.N.C.A.	13.147.634,80 FF
► 53 287 51 001 OH}	SOFITEX	13.763.493,06 FF
► 53 287 51 002 OU}	SOFITEX	32.170.400,44 FF
► 53 287 21 011 OE}	SONABEL	315.705,08 FF
► 53 287 21 012 OR}	SONABEL	6.396.048,00 FF
► 53 287 60 002 OV	SOREMIB	37.074.834,05 FF
► 53 287 61 001 OD	SOSUCO	16.111.006,66 FF

XXX

ANNEXE N° 6 (suite)

Je vous adresse également, en votre qualité d'avaliste, un exemplaire original enregistré de chacun des 7 avenants aux conventions initiales portant détermination des engagements résiduels des emprunteurs vis à vis de la Caisse Centrale de Coopération Economique au titre des conventions suivantes :

- |                     |          |                  |
|---------------------|----------|------------------|
| ► 53 287 51 002 OU  | SOFITEX  | 40.229.599,56 FF |
| ► 53 287 61 001 OD  | SOSUCO   | 27.888.993,34 FF |
| ► 53 287 51 001 OH  | SOFITEX  | 2.236.506,94 FF  |
| ► 53 287 03 002 OE  | C.N.C.A. | 9.852.365,20 FF  |
| ► 53 287 10 003 OC  | C.N.C.A. | 5.660.227,96 FF  |
| ► 53 287 21 011 OE} | SONABEL  |                  |
| ► 53 287 21 012 OR} | SONABEL  | 5.288.246,92 FF  |
| ► 53 287 60 002 OV  | SOREMIB  | 925.165,95 FF    |

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à ma haute considération.

P.J. 1+22+5+5+7

Ampliations :

Mme le Ministre des Finances

M. le Ministre de la Promotion Economique

M. le Ministre de l'Equipement



## XXXI

ANNEXE N° 7PROJETS MARCHES FAC-CFD DE PLUS DE 500 MILLIONS DE FCFA EN FAVEUR DU B.F DE 1980 AU 03/12/1997

CODE DU MARCHE	NATURE DU PROJET	VALEUR	MAITRE-D'OEUVRE
1) n° 11/81/PC/TP CCCE 10/02/1981	Aménagement de l'aéroport de Ouaga	743 364 562	COLAS et LTPA
2) n° 15/82/MEP/PNBI CCCE 22/03/1982	Barrage de Toussiana	652 463 100	O. Kanazoé
3) n° 24/82/MEP/DV CCCE 08/06/1982	Travaux de forage dans le centre	540 810 000	Ent. Forafrique et O; Kanazoe
4) n° 03/83/PL/DV CCCE n° 5824 00 82 070 05/01/1983	Dév. cultures virières en Haute-Volta	965 000 000	IRFA
5) n° 59/83/MC/EL CCCE n° 5824 00 82 040 28/11/1983	Central de 3000 lignes à Nodal (Bobo).	974 963 150	CGCT (Cie gie de construction téléph.)
6) n° 33/84/P26/PC 18/05/1984	Réconst. bitumage de l'avenue De Gaulle	512 778 745	Jean LEFEBRE
7) n° 45/84/PL OP/TC CCCE n° 5824 00 82 040 27/09/1984	Fourniture et installat° d'un central téléph. temp E10B et de 3 satellites pour réseau Ouaga	1 634 989 881	CIT ALCATEL
8) n° 37/84/PL C/DM K CCCE 059 02 28/06/1984	Const. barrage Kompienga lot n°6 cité du client et route d'accès	1 720 995 267	Voltra-Satom

## XXXII

CODE DU MARCHE	NATURE DU PROJET	VALEUR	MAITRE-D'OEUVRE
9) n° 10/86/REFI/MGay CCCE 58 287/000 6/04 05/05/1986	323 forages positifs dans les provinces du Kadiogo ....	851 545 875	Groupe FORACO
10) n° 07/87/REF/M.eau 06/01/1987	Réalisation des 400 forages	727 340 000	FOREXI-CA
11) n° 20/87/REFI/MB CCCE n° 58 287 00 074 OM 13/03/1987	Construction du marché central de Ouaga. Lots n° 2 à 15	3 202 236 239	SETAO
12) n° 43/87/REFI/ME CCCE n° 58 287 000 75 OY 08/12 1987	Aménagement et bitumage liaison Ouaga-inter	1 607 923 211	O. Kanazoé
13) n° 24/88/02 COOPP/MTC CCCE 27/06/1988	Aménagement aéroport Ouaga	2 897 187 325	COLAS/Jean LEFEBRE
14) n° 2/89/PLAN-COOP/ME FAC n° 46/C/88/BKA 20/01/89	Aménagement Av. Gé. De Gaulle	570 925 580	Jean LEFEBRE
15) n° 15/89/PL COOP/eau CCCE 05/05/1989	Construction barrage Comoé.	4 266 870 070	Grp. Nord France et SORAGRI
16) n° 2/90/PL COOP/ME CCCE n° 58 287 000 970 M 09/03/1990	Fourniture, montage et mise en service des postes 33 kv	1 596 000 000	SEEE

## XXXIII

CODE DU MARCHE	NATURE DU PROJET	VALEUR	MAITRE-D'OEUVRE
17) n° 03/90/PL COOP/ME CCCE n° 58 287 000 970 M 09/03/1990	Fourniture, montage et mise en service de la ligne 90kv Ouaga-Kdgou	2 039 538 989	SPIE BATIGNOLLES
18) n° 19/90/PL COOP/M eau CCCE 30/11/1990	Mesures d'urgence alimentation en eau potable de Ouaga	1 861 255 786	Groupement SAUR Afrique
19) n° 18/91/PL COOP/ME CCCE n° 58 287 000 960 B 12/06/1991	Exécution de 400 forages	625 000 000	Grpe BRGM- BURGEAP-SOGREAH
20) n° 35/91/F PL/MTC CCCE n° 98 24 00 900 90 CCEE 30/07/91	Extension du CU.CTNE de Ouaga	675 498 950	ALCATEL
21) n° 24/92/MFP/M eau CCCE 23/03/1992	Exécution de 400 forages dans le Soum, le Séno et l'Oudalane	805 990 000	Forafrique intern.
22) n° 29/92/FP/METC CCCE n° 98 24 00 90 090 14/04/1992	Fournitures, travaux de génie civil et réseaux locaux.	4 437 224 413	ALCATEL Cable
23) n° 24/94/MEFI/MARA CFD n° 58 287 000 832 M 16/05/94	Construction de pistes rurales dans la Tapoa	778 483 462	O. Kanazoé
24) n° 36/94/MEFC 07/09/1994	Fourniture d'installation de 22 états de pompage solaire	586 913 497	Grpm. URGNET Faso Hydro.

## XXXIV

CODE DU MARCHE	NATURE DU PROJET	VALEUR	MAITRE-D'OEUVRE
25) Av. n° 1 au marché n° 24/94/MFI CFD n° 287 000 832 M 07/09/1994	Réactualisation du marché initial suite à la dévaluation - Pistes rurales de la Tapoa	563 622 026	O. Kanazoé
26) Av. n° 1 au marché n° 29/92/EIN PLAN/MEIC 15/02/1995	Réactualisation du marché intial suite à la dévaluation	1 154 648 566	GP. ALCATEL
27) n° 5/95/MEFP M eau CFD n° 58 287 00 528 OX/CBF 101301 10/03/1995	Programme d'hydraulique villageoise des pays du Conseil de l'Entente	523 695 000	GR BRGM BURGEAP
28) n° 23/95 MEFP/MEE 01/09/1995	Exécution de 150 firages dans le Séno	604 200 000	Forafrique intern.
29) n° 29/95/MEFP/MIPHU 21/09/1995	Réhabilitation des pistes de desserte rurale Bobo-Déougou	2 625 824 670	O. Kanzoé
30) n° 3/CCI ABF/7AO/95 09/02/1996	Aménagement 1ère tranche de la ZAD	2 026 584 136	GR Forafrique
31) n° 06/96/MEF/MEE 17/04/1996	Exécution de 330 forages	878 703 750	ANITEA BRGM BIGH CASADES
32) n° 16/97/MEF/MEE CFD 16/05/1997	Etudes, prestation service de l'ingénierie conseil	613 010 000	

ANNEXE N° 8LES VOYAGES DE JACQUES CHIRAC EN AFRIQUE

- De juillet à octobre 1995 : longue tournée africaine
  - \* 19 et 20 juillet : Maroc
  - \* 21 juillet : Côte d'Ivoire. Il y rencontre le président K. BEDIE, mais aussi les présidents béninois N. SOGLO, togolais G. EYADEMA, nigérien M. OUSMANE, et burkinabè B. COMPAORE.
  - \* 22 juillet : GABON. Il y rencontre O. BONGO et retrouve les chefs d'Etat de l'UDEAC (le Congolais P. LISSOUBA, le Tchadien I. DEBY, le Centrafricain, A.F. PATASSE, l'Equato-guinéen, T.O.N MBASOGO et le Camerounais P. BIYA).
  - \* 5 et 6 octobre : Tunisie
- Du 2 au 4 décembre 1995 : il participe au VI<sup>e</sup> sommet de la Francophonie à Cotonou.
- Le 13 mars 1996 : il participe au sommet anti-terroriste de Sharm-el-Sheikh en Egypte.
- Du 6 au 8 avril 1996 : il part en visite pour l'Egypte
- Du 17 au 20 juillet 1996 : il est à Brazzaville
- Du 3 au 5 décembre 1996 : il participe à la XIX<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique à Ouagadougou au Burkina Faso
- Du 5 au 8 août 1997 : il est à l'Île Maurice.
- Du 5 au 6 septembre : il est en Mauritanie.

Source : Jeune Afrique Economie n° 248 du 15 septembre 1997.

TABLE DES MATIERESIntitulés

<b>Introduction générale .....</b>	<b>1</b>
<b>Ière partie : APERCU HISTORIQUE DES RELATIONS</b>	
FRANCO-VOLTAIQUES AVANT 1980 .....	4
CH1 : La dislocation de l'empire français et la constitution de l'Etat voltaïque .....	5
I - L'évolution politique des colonies d'Afrique Noire française après la deuxième guerre mondiale .....	5
II - L'accession de la Haute-Volta à la souveraineté politique .....	9
CH2 : Les premiers accords de coopération franco-voltaïques .....	12
I - Les fondements de la politique d'aide et de coopération française en Afrique .....	12
II - Le contenu des accords franco-voltaïques .....	15
<b>IIè Partie : LES RELATIONS FRANCO-BURKINABÈ A PARTIR DE 1980: AVENEMENT D'UN NOUVEAU PARTENARIAT OU "ILLUSION D'UN CHANGEMENT" ? .....</b>	<b>24</b>
CH1 : Les changements socio-politiques en France et au Burkina Faso : génèse d'une nouvelle philosophie des relations entre les deux Etats .....	25
I - Le gouvernement socialiste français et la coopération africaine .....	25
1 - La conception de la politique française de coopération .....	26
2 - L'application de la nouvelle politique : distorsion entre la théorie et la réalité ..	29
II - Les relations franco-burkinabè "façonnées" par la révolution de 1983 .....	30
1 - La politique économique du CNR.....	30
2 - La politique de coopération française du Burkina Faso sous le CNR .....	34

3 - Le gouvernement burkinabè et la décision de reviser les anciens accords de coopération avec la France .....	36
CH2 : Les conventions de coopération franco-burkinabè de 1986 .....	40
I - Le contenu des accords de 1986 .....	40
1 - Les accords ratifiés sous le régime du CNR .	40
2 - Les autres accords et convention revisés ...	43
II - Analyse des nouveaux accords de 1986 .....	44
1 - La forme des textes .....	45
2 - L'évolution du contenu des accords de 1986 .	47
CH3 : Le nouveau contexte politique burkinabè après 1987 et l'évolution des relations avec la France ...	51
I - Le rapprochement franco-burkinabè sous le Front populaire .....	51
1 - La stratégie de développement du Front populaire comme fondement de sa politique extérieure .....	51
2 - La politique française du Front populaire ..	52
II - Le renforcement des liens sous la IVème République .....	54
1 - La politique extérieure de la IVème République vue sous l'analyse économique ...	54
2 - Les relations avec la France .....	56
IIIème Partie : L'AIDE PUBLIQUE FRANCAISE AU B.F A PARTIR DE 1980. MANIFESTATION D'UNE SOLIDARITE FRANCAISE ? .....	58
CH1 : Les enjeux et les outils de financement de l'aide française .....	59
I - Les enjeux de l'aide française au Burkina Faso ..	59
1 - Généralités sur l'aide française .....	59
2 - Les intérêts économiques français au Burkina Faso .....	66

XXXVIII

II - Les instruments d'octroi de l'aide française ...	75
1 - Le FAC : instrument de coopération et d'influence politique .....	75
2 - La CFD et son rôle dans le secteur productif .....	76
CH2 : Analyse du volume de l'APD bilatérale française au Burkina Faso à partir de 1980 .....	79
I - Le volume global de l'aide financière française .....	79
1 - L'importance relative de l'APD au Burkina Faso .....	79
2 - L'évolution financière de l'APD française bilatérale au Burkina Faso .....	81
3 - Approche explicative de la fluctuation de l'aide française .....	84
II - La répartition sectorielle de l'aide française .	90
1 - L'importance des aides "hors-projets" .....	90
2 - L'importance de la CFD dans l'aide-projet... .	93
III - Les mesures françaises d'allègement de • la dette burkinabè .....	95
1 - Les mesures de la Baule .....	96
2 - L'allègement de la dette burkinabè .....	96
IV - L'assistance technique française au Burkina Faso .....	98
1 - L'évolution de l'enveloppe de l'assistance technique financière française au Burkina Faso.....	98
2 - Les effectifs de l'ATD française au Burkina Faso (1980-1996) .....	100
CH3 : La problématique du système d'aide et de la coopération de la France .....	104
I - Les insuffisance de l'aide française .....	104
1 - Le recul de la stratégie sectorielle de l'aide .....	104
2 - L'étatisme de la coopération française ....	107
3 - Le "retour" de l'aide publique française .	108

XXXIX

II - Le bilan global de l'assistance technique française .....	112
1 - L'origine du dysfonctionnement du système .....	112
2 - Un bilan mitigé .....	113
3 - Les tentatives de réforme de l'assistance technique française .....	113
III - La continuité de la politique traditionnelle de coopération française .....	114
1 - Sous les septennats de MITTERAND .....	115
2 - Sous le septennat de CHIRAC .....	116
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>117</b>

XXXX

TABLE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

A.E.F	: Afrique Equatoriale Française
A.O.F	: Afrique Occidentale Française
A.P.D	: Aide Publique au Développement
A.T.D	: Assistance Technique Directe
B.F	: Burkina Faso (nouvelle appellation de la Haute-Volta)
B.I.R.D	: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.
C.A.D	: Comité d'Aide au Développement
C.A.S	: Concours d'Ajustement Structurel
C.C.C.E	: Caisse Centrale de Coopération Economique
C.F.D	: Caisse Française de Développement (remplaçant la C.C.C.E).
C.N.R	: Conseil National de la Révolution
CO.F.A.C.E	: Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
D.E.P	: Direction des Etudes et de la Planification
D.D.P	: Direction de la Dette Publique
D.G.B	: Direction Générale du Budget
D.G.COOP	: Direction Générale de la Coopération
D.G.R.S	: Direction Générale de la Réglementation et de la Statistique
D.G.T.C.P	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
D.O.M-T.O.M	: Département d'Outre-Mer - Territoire d'Outre-Mer.
D.O.P	: Discours d'Orientation Politique
F.A.C	: Fonds d'Aide et de Coopération
F.I.D.E.S	: Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social
F.M.I	: Fonds Monétaire International
F.S.D	: Fonds Social de Développement
I.N.S.D	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
M.A.E	: Ministère des Affaires Etrangères
M.C.A.C	: Mission (française) de Coopération et d'Action Culturelle
M.E.F	: Ministère des Finances et de l'Economie

XXXXI

O.C.D.E	: Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
O.N.G	: Organisation Non-gouvernementale
O.N.U	: Organisation des Nations-Unies
P.A.S	: Programme d'Ajustement Structurel
P.M.A	: Pays les Moins Avancés
P.N.U.D	: Programme des Nations Unies pour le Développement
P.P.D	: Programme Populaire de Développement
P.S.D	: Pays Sous-développés
P.V.D	: Pays en Voie de Développement
R.D.A	: Rassemblement Démocratique Africain
SO.FI.TEX	: Société des Fibres et Textiles.

REPERTOIRE DES TABLEAUX, COURBES ET GRAPHIQUES.TABLEAUX

- N° 1 : Evolution du déficit budgétaire du Burkina 1980-1987
- N° 2 : Budget prévisionnel du Burkina Faso 1988-1990
- N° 3 : Exécution du budget du Burkina Faso 1988-1990
- N° 4 : Part des ressources extérieures dans le financement des investissements publics du 1er plan quinquennal 1986-1990
- N° 5 : Evolution de l'APD de la France par rapport à celle du CAD de l'OCDE
- N° 6 : Composition de l'APD française 1980-1989 hors DOM-TOM
- N° 7 : Proportion des dons et des prêts dans l'APD bilatérale française hors DOM-TOM
- N° 8 : Proportion des importations par pays du Burkina-Faso (1987-1991)
- N° 9 : Importance de l'or et du coton dans les exportations totales du Burkina vers la France 1984-1990
- N° 10 : Excédent commercial français réalisé dans les échanges avec le Burkina Faso de 1981 à 1996.
- N° 11 : Participations françaises dans les sociétés burkinabè
- N° 12 : Marchés publics attribués à des entreprises françaises au Burkina Faso (1984-1988)
- N° 13 : Proportion des interventions CFD, prêts et subventions dans les trois pays : Côte d'Ivoire, Mali, et le Burkina Faso (1991-1995)
- N° 14 : Evolution statistique de l'APD bilatérale totale octroyée par la France au Burkina Faso (1980-1996)
- N° 15 : Indice de l'évolution de l'aide française octroyée au Burkina Faso (1980-1996)
- N° 16 : Répartition de l'aide française au B-F(1980-1996)
- N° 17 : Répartition FAC-CFD de l'aide-projet de la France au Burkina Faso (1980-1996)
- N° 18 : Evolution de l'assistance technique financière française au Burkina Faso (1980-1996)
- N° 19 : Evolution et composition des effectifs de l'ATD bilatérale française au Burkina Faso (1980-1996)
- N° 20 : Evolution des versements français à la coopération non-gouvernemental et aux ONG pour le compte de l'aide au Burkina (1989-1996)

**COURBES**

- N° 1 : Excédent commercial français réalisé dans les échanges avec le Burkina Faso de 1981 à 1996  
N° 2 : Evolution de l'APD bilatérale française au Burkina Faso (1980-1996)

**GRAPHIQUES**

- N° 1 : Composition de l'APD française (1980-1989)  
N° 2 : Proportion des dons et des prêts dans l'APD bilatérale française  
N° 3 : Proportion des interventions CFD dans les trois pays, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso (1991-1995)  
N° 4 : Proportion FAC-CFD de l'aide-projet de la France au Burkina Faso (1980-1996)  
N° 5 : effectifs d'ATD bilatérale française au Burkina : évolution à la baisse et prédominance des enseignants (1980-1996)